

Rapport annuel 2008-2009

Inspecteur en chef de l'eau potable



Protéger notre environnement.

 Ontario

This publication is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

ISSN 1718-5645 (En ligne)
PIBS# 7372f

Table des matières

Mot de l'inspecteur en chef de l'eau potable	2
---	----------

Bâtir la confiance envers votre eau potable

Autorité du filet de sécurité	5
Vos sources d'eau potable	10
Nos réseaux d'eau potable	13
Sommaire provincial de la qualité de l'eau potable	13
Sommaire provincial du programme d'inspection de l'eau potable	14
Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux	19
Formation des exploitants de réseau	21
Message du médecin-hygiéniste en chef — dernières nouvelles concernant le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable	22
Les laboratoires autorisés	23
Au robinet	25
Analyse de la teneur en plomb dans nos collectivités	25
Analyse de la teneur en plomb dans les écoles et les garderies	27

Résultats avérés en matière de rendement

État de la qualité de l'eau potable en 2008-2009	29
Établir des normes pour la qualité de l'eau potable	30
Aperçu du rendement des réseaux d'eau potable	31
• Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	
• Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	
• Réseaux desservant des établissements désignés	
Résultats d'analyse de l'eau potable en 2008-2009	35
• Résultats des analyses microbiologiques	
• Résultats des analyses chimiques	
• Résultats d'analyse insatisfaisants	
• Résultats du Plan d'action contre le plomb dans l'eau potable	
Rapport sur le programme d'inspection des réseaux d'eau potable 2008-2009	43
• Résultats du programme d'inspection des réseaux résidentiels municipaux	
• Résultats du programme d'inspection des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et des réseaux qui desservent des établissements désignés	
• Résultats du programme d'inspection des écoles et des garderies	
Résultats du programme d'inspection des laboratoires autorisés en 2008-2009	50
Données sur l'agrément des exploitants	52
Résultat du programme pour les petits réseaux d'eau potable	53
Condamnations en 2008-2009	54

Conclusions finales	55
----------------------------------	-----------

Glossaire	56
------------------------	-----------

Liste des graphiques et des tableaux	58
---	-----------

Annexes	60
----------------------	-----------

Mot de l'inspecteur en chef de l'eau potable



Étant donné que 2010 marque le 10^e anniversaire des événements tragiques de Walkerton, il est opportun d'illustrer la transformation importante qui s'est opérée en Ontario pour garantir que des mesures de protection de l'eau potable adéquates sont en place.

Nous avons appris de nombreuses leçons utiles à la suite de la tragédie de Walkerton. Dans les faits, les mesures que la province a subséquemment adoptées ont permis à l'Ontario de se positionner désormais comme un chef de file mondial dans la protection de l'eau potable.

Par exemple, les résultats des inspections et des analyses réalisées cette année continuent de prouver que l'eau potable de l'Ontario est de grande qualité et est bien protégée. Plus de 600 000 résultats d'analyse ont été obtenus à la suite de prélèvements réalisés l'an dernier dans des réseaux d'eau potable. 99,87 % des résultats provenant de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux satisfaisaient aux normes sanitaires strictes de l'Ontario.

L'Ontario est aussi en avance dans d'autres domaines reliés à l'eau potable, notamment la protection des sources d'eau potable, la délivrance des permis de réseaux municipaux obligatoires pour les réseaux d'eau potable et les inspections annuelles spécialisées de l'ensemble des réseaux municipaux et des laboratoires autorisés par des membres du personnel du ministère. Cette année a été également celle de l'ouverture officielle du nouveau Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, un établissement de renommée mondiale spécialisé dans la formation pratique des exploitants et dans la démonstration des technologies innovatrices en matière de traitement. À ce jour, plus de 23 000 participants ont suivi une formation grâce au centre.

Nous sommes fiers des niveaux de protection que nous avons atteints en Ontario, qui ont essentiellement été rendus possibles grâce à nos partenaires dévoués, dont plusieurs sont nommés dans le rapport de cette année. Je suis également heureux que la D^{re} Arlene King, la médecin-hygiéniste en chef de l'Ontario et une de nos principales partenaires, ait préparé un résumé pour notre rapport sur les petits réseaux d'eau potable réglementés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Je profite de l'occasion pour remercier personnellement nos nombreux partenaires qui se dévouent pour préserver l'eau potable de l'Ontario.

Ensemble, nous avons réalisé une transformation importante de la protection de l'eau potable. Les événements de Walkerton nous ont montré l'importance de faire preuve de vigilance continue et je peux vous assurer que le ministère de l'Environnement et tous nos partenaires demeurent plus que jamais aux aguets afin de protéger l'eau potable de l'Ontario. Nous en faisons toujours plus pour vous.

John Stager

Inspecteur en chef de l'eau potable



Je crois que tous les habitants de l'Ontario ont le droit de s'attendre à ce que l'eau qui provient de nos réseaux d'eau potable réglementés soit saine et de grande qualité.



Bâtir la confiance envers votre eau potable

Le présent document est le cinquième rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable. Dans la présente partie, vous trouverez un aperçu des efforts du ministère au cours de la dernière décennie pour créer un système exhaustif de protection de l'eau potable et les points saillants des progrès que nous avons réalisés en 2008-2009. Des données sur le rendement des réseaux d'eau potable et des laboratoires autorisés du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 se trouvent dans la dernière partie du présent rapport.

Autorité du filet de sécurité

Je suis fier de pouvoir dire que l'eau potable de l'Ontario est l'une des mieux protégées au monde. Ces mots simples recèlent un pouvoir énorme. C'est avec confiance que je les utilise, en raison du système que nous avons mis en place pour protéger votre eau potable.

C'est ce que nous appelons le filet de sécurité, un vaste réseau de mesures de protection et de surveillance qui couvre la totalité du réseau d'eau potable de la province, de la source à votre robinet.

Le filet de sécurité est au cœur de la transformation totale de notre approche en matière de protection de l'eau potable qui a commencé il y a 10 ans, à la suite de la tragédie de Walkerton. J'ai personnellement été témoin des conséquences terribles de cette tragédie, puisque j'avais été envoyé, comme représentant du gouvernement de l'Ontario, dans la ville afin d'aider les citoyens à régler cette crise.

La situation est aujourd'hui très différente. Le juge Dennis O'Connor a fait une enquête sur la tragédie et a produit une liste de 121 recommandations afin d'améliorer l'approche de la province pour protéger l'eau potable.

Nous avons mis en œuvre chacune de ces recommandations dans un effort sans précédent pour revoir la manière dont nous protégeons notre eau potable.



Notre filet de sécurité

La tragédie de Walkerton a démontré clairement que nous avons besoin d'une approche exhaustive en matière de protection de l'eau potable. Voilà la justification qui se cache derrière notre filet de sécurité.



Sa fondation repose sur un train de solides mesures législatives et réglementaires qui ont été mises en place au cours de la dernière décennie. Cela comprend notamment la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et la *Loi de 2006 sur l'eau saine* et leurs règlements, de même que les normes de qualité de l'eau potable obligatoires.



POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF

Le filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario a placé la province à l'avant-garde de la protection de l'eau potable grâce à un solide cadre législatif, des mesures multidisciplinaires et un système extrêmement efficace d'automatismes régulateurs.

Le rôle du filet de sécurité commence par la protection de l'eau potable à sa source, c'est-à-dire les lacs, les rivières et les réserves d'eau souterraine de l'Ontario. En gardant cela à l'esprit, nous travaillons avec les collectivités locales et les comités de protection des sources de l'Ontario afin d'élaborer des plans fondés sur la science pour protéger et préserver nos sources d'eau potable.

La création du filet de sécurité a également nécessité d'établir des automatismes régulateurs afin de garantir que votre eau potable respecte nos normes sanitaires sévères de qualité et de sécurité tout au long du système de traitement et des réseaux de distribution.

Nous avons des laboratoires autorisés qui effectuent annuellement des centaines de milliers d'analyses d'échantillons provenant des réseaux d'eau potable afin de s'assurer de leur conformité avec ces normes. Ces laboratoires sont également inspectés régulièrement afin de s'assurer qu'ils fonctionnent selon les normes les plus élevées.

Travailler à la préservation de l'eau potable exige également une vigilance constante. Notre transformation a par conséquent mis l'accent sur le besoin de circonscrire les risques et d'agir rapidement afin de les minimiser. Nous avons pu faire ceci dans le cadre de notre Plan d'action contre le plomb, mis en place en 2007 afin de prendre des mesures efficaces pour minimiser le risque que votre eau potable contienne du plomb.

Nous avons également adopté un train de mesures pour garantir que les personnes responsables des réseaux d'eau potable se conforment à la loi. Cela comprend notamment le fait de leur procurer des renseignements sur leurs

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE



Historique du filet de sécurité

L'année 2010 marque la fin d'une des décennies les plus intéressantes, remplies de changements et importantes de l'histoire de la gestion de l'eau potable en Ontario. En mai 2000, 7 personnes sont mortes et plus de 2 300 sont tombées malades à Walkerton après la contamination de leur eau potable par *E. coli*. C'est à la suite de cette tragédie que le filet de sécurité de l'eau potable a été créé.

Chronologie des étapes importantes

● Janvier et mai 2002	Le rapport du juge en chef adjoint de l'Ontario Dennis O'Connor sur la Commission d'enquête sur Walkerton est publié et contient 121 recommandations.
● Décembre 2002	La <i>Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable</i> reçoit la sanction royale, établissant les bases pour un cadre réglementaire plus sévère.
● Juillet 2003	Nomination du premier inspecteur en chef de l'eau potable.
● Janvier 2004	Création de la Division de la gestion de la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement.
● Mai 2004	Mise en place du Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable.
● Octobre 2004	Création du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.
● Mai 2005	Mise en place du modèle de filet de sécurité pour protéger l'eau potable de la source au robinet dans le rapport d'étape de l'inspecteur en chef de l'eau potable.
● Avril 2006	Publication du premier rapport de l'inspecteur en chef de l'eau potable.
● Octobre 2006	La <i>Loi de 2006 sur l'eau saine</i> reçoit la sanction royale, ce qui ajoute un autre élément important au cadre réglementaire.
● Février 2007	Lancement du portail Eau potable Ontario, une passerelle fournissant au public de l'information en matière d'eau potable.
● Juin 2007	Lancement du Plan d'action contre le plomb destiné à préserver l'eau potable et publication du premier rapport annuel du ministre sur l'eau potable.
● Août 2007	19 présidents de comité de protection des sources ont été nommés et les comités ont commencé à travailler à la planification de la protection des sources de leurs régions en décembre 2007.
● Août 2007	Annnonce du Programme ontarien d'aide aux petits réseaux de distribution d'eau.
● Septembre 2007	Exécution de l'ensemble des 121 recommandations du juge O'Connor.
● Décembre 2008	Transfert de la réglementation des petits réseaux d'eau potable privés desservant le public aux bureaux de santé publique, en raison des liens qu'ils ont avec ces types d'installations.
● Janvier 2009	Lancement du Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux d'eau potable.
● Juin 2009	Délivrance du premier permis de réseau municipal d'eau potable.
● Août 2009	La Division de la gestion de la qualité de l'eau potable du ministère reçoit une palme d'argent de l'Institut d'administration publique, du Canada pour sa gestion innovatrice.
● Janvier 2010	Le comité de protection des sources de la région de la Mattagami devient le premier de la province à présenter une proposition de rapport d'évaluation qui circonscrit les menaces existantes et potentielles à la qualité et à la quantité de sources d'eau dans leur région.
● Mars et juin 2010	Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau souligne ses 5 ans d'existence, durant lesquels il a formé plus de 23 000 participants sur les réseaux d'eau potable. Grande ouverture de la nouvelle installation permanente.

obligations, d'effectuer des inspections ciblées et, si nécessaire, de prendre des mesures afin d'appliquer la loi.

Évidemment, tout cela nécessite des exploitants de réseaux d'eau potable bien formés et agréés, en plus de donner de la formation et des permis aux propriétaires de réseaux d'eau potable municipaux dans l'ensemble de la province, ce qui est un autre élément clé du filet de sécurité.

C'était cette idée qui était derrière la création du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau en octobre 2004. À la fin de mars 2010, cet établissement de renommée mondiale avait assuré la formation de plus de 23 000 participants en la coordonnant ou en la prodiguant. Le Centre a célébré en juin 2010 la grande ouverture de son installation permanente.

Un objectif commun

Nous maintenons en place le filet de sécurité grâce à une responsabilité partagée avec nos partenaires, notamment les municipalités, les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable, les bureaux de santé locaux et les autres groupes d'intervenants.

Avec nos partenaires, nous avons établi un objectif commun d'amélioration continue. Nos programmes d'inspection de même que l'agrément et la formation des exploitants de réseaux d'eau potable sont évalués constamment et évoluent afin d'être axés sur l'adoption des meilleures pratiques existantes.

Il nous importe également de nous engager auprès du public et de renseigner la population ontarienne sur nos réalisations. Cela est possible grâce à nos rapports annuels sur l'eau potable, notre participation à des salons professionnels, à des conférences et à d'autres événements publics et à notre site Web (www.ontario.ca/eaupotable). Nous rejoignons également les intervenants et le public afin de leur expliquer notre travail, de discuter des modifications réglementaires ou de chercher des conseils.

Ces mesures sont un exemple de la manière dont nous avons revu notre approche pour protéger l'eau potable.

Nous avons fait beaucoup de chemin et nous continuerons à viser l'excellence. J'aimerais assurer à toute la population ontarienne que nous demeurons toujours vigilants et que nous nous sommes engagés à vous fournir l'eau potable la plus sécuritaire qui soit. Pour de plus amples renseignements sur le filet de sécurité, consultez le www.ontario.ca/eaupotable.



VOUS VOULIEZ le SAVOIR!

Qui fait quoi pour protéger l'eau potable que je bois?

Le gouvernement fédéral et celui de la province élaborent les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada dans le cadre d'un processus fédéral/provincial/territorial officiel auquel participent Santé Canada, Environnement Canada et l'ensemble des provinces et des territoires. En Ontario, le gouvernement provincial adopte des règlements aux termes de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, notamment le Règl. de l'Ont. 169/03, Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario. Le personnel du ministère de l'Environnement de l'Ontario applique la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et ses règlements, alors que les municipalités et les fournisseurs privés d'eau sont responsables de l'exploitation quotidienne des réseaux d'eau potable. Les personnes peuvent également apporter leur contribution. Pour savoir comment vous aussi pouvez aider, visitez le site Web « tout compte » (www.additupontario.ca/fr).

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE



Le filet de sécurité reçoit un prix prestigieux

Au cours des dernières années, le filet de sécurité de l'Ontario pour la protection de l'eau potable a reçu plusieurs marques d'approbation provenant du Canada et du reste du monde.

En 2009, l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC) a louangé le filet de sécurité à titre de réussite d'intérêt du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Visitez www.iapc.ca.



La Division de la gestion de la qualité de l'eau potable du ministère a reçu la prestigieuse palme d'argent pour sa gestion innovatrice de l'IAPC, pour laquelle 92 propositions avaient été faites par chaque ordre de gouvernement de l'ensemble du Canada.

En 2009, le thème du concours de l'IAPC était : « Transformations : réingénierie du gouvernement et de la société ». Ce thème illustre bien à quel point le système de protection de l'eau potable de la province a évolué depuis la tragédie de Walkerton.

Selon Gabriel Sékaly, PDG de l'IAPC, c'est la transformation importante en matière de protection de l'eau potable en Ontario grâce au programme du filet de sécurité qui a impressionné le comité responsable des prix.

M. Sékaly a ajouté que le filet de sécurité de l'Ontario pourrait servir de modèle pour d'autres collectivités publiques.

« Il possède tous les éléments nécessaires : un volet de formation, un volet réglementaire et un volet normatif, a-t-il dit. Visiblement, d'autres pays ont des problèmes d'eau potable... et ce genre de modèle pourrait leur servir pour améliorer leurs réseaux d'eau potable. »

Les membres de l'IAPC ne sont pas les seuls à avoir remarqué le changement survenu en Ontario. Un sondage mené en 2008 par Probe Research a confirmé que l'Ontario a définitivement tourné la page.

Le sondage a conclu que les répondants de l'Ontario étaient beaucoup plus nombreux à dire que leur eau potable était devenue plus sécuritaire depuis la tragédie de Walkerton que les répondants de la plupart des autres provinces.

Vos sources d'eau potable

Votre eau potable provient de l'un des nombreux lacs, rivières et réserves d'eau souterraine de cette province. La protection de ces sources d'eau est le premier maillon essentiel de notre filet de sécurité.

Chaque **bassin versant** possède ses propres caractéristiques. Les personnes le plus au fait de cet état de fait sont les habitants qui vivent et travaillent dans la région.

C'est pourquoi la *Loi de 2006 sur l'eau saine* utilise une approche unique dans le cadre de laquelle les comités locaux constitués des habitants du bassin versant travaillent ensemble pour examiner leurs sources d'eau et recommander un plan pour les protéger.

Avec au total 457 réseaux d'eau potable municipaux et 1 119 prises d'eau et puits couverts aux termes du Programme de protection des sources, il est logique de se fier aux connaissances et aux points de vue locaux plutôt que de tenter d'appliquer une solution uniformisée.

À cette fin, 19 comités de protection des sources ont été créés dans l'ensemble de la province, au sein desquels collaborent les municipalités, les entreprises, le secteur de la santé, les Premières nations de même que

les habitants. Ils sont généralement appuyés et supervisés par les offices de protection de la nature qui apportent un soutien technique et en matière de communication au processus, ainsi que des données fondamentales sur la gestion de l'eau.

Nous avons également invité les collectivités des Premières nations à inclure leurs réseaux dans les processus de protection des sources. Jusqu'à présent, les Six Nations de Grand River et la Première nation de Kettle Point et de Stony Point ont officiellement été incluses.

En janvier 2009, tous les comités avaient présenté le cadre de référence pour leurs travaux. Ceux-ci ont été approuvés par le ministre de l'Environnement.

La prochaine étape pour les comités consiste à travailler à des rapports d'évaluation scientifique pour circonscrire les risques existants et potentiels pour la qualité et la quantité des sources d'eau dans leurs régions. Certains des comités, comme le comité de protection des sources de la Mattagami, ont déjà accompli ce travail, et le reste des comités devrait avoir terminé d'ici la fin de 2010.



Lorsqu'ils auront terminé leurs rapports, les comités commenceront à préparer des plans pour protéger leurs sources d'eau potable contre les menaces existantes et potentielles. Ils devront également expliquer au ministère comment ils comptent surveiller leurs propres progrès dans ce domaine. En 2009 et en 2010, nous avons demandé des suggestions au public concernant les exigences de ces plans de protection des sources, lesquels doivent être présentés au ministère d'ici août 2012. En fonction de ces suggestions, nous avons finalisé le règlement sur les plans de protection des sources, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Le ministère a appuyé le processus de planification de la protection des sources en rencontrant les comités de protection des sources, le personnel technique et les consultants, en élaborant des bulletins techniques et en tenant de nombreuses séances techniques d'un bout à l'autre de la province. Ces rencontres et ces séances de formation sont complémentaires à l'approche axée sur le partenariat que le ministère utilise pour mettre en œuvre la *Loi de 2006 sur l'eau saine*.

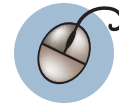
Dans le cadre de notre engagement à faciliter les partenariats avec les propriétaires fonciers et les petites entreprises pour la protection des sources, nous avons mis en place un programme de financement de l'intendance en 2007 afin d'appuyer les projets proposés par des personnes ou des groupes pour protéger les terres et l'eau autour des puits ou des prises d'eau de surface et de renseigner le public sur ces enjeux. À la fin d'avril 2010, plus d'un millier de projets avaient reçu des subventions aux termes de ce

POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF

L'efficacité du Programme de protection des sources repose sur l'engagement de la collectivité locale, des évaluations scientifiques et techniques des menaces et l'élaboration de solutions pratiques pour régler les risques importants avant qu'ils se manifestent dans le système de traitement de l'eau potable.



programme et plusieurs de ceux-ci sont déjà terminés. Pour de plus amples renseignements sur la protection des sources d'eau potable, visitez le site www.ontario.ca/eausaine.



VOUS VOULIEZ le SAVOIR!

Comment l'eau potable que je bois passe-t-elle de la source à mon robinet?

Votre eau potable provient de sources d'eau de surface (lacs et rivières) ou de sources d'eau souterraine (aquifères). L'eau est pompée de ces sources vers une station de traitement de l'eau potable où elle est traitée et analysée. Elle circule ensuite à travers un réseau de canalisations pour atteindre le robinet de votre maison ou de votre lieu de travail. Pour de plus amples renseignements sur les réseaux d'eau potable et leurs sources, visitez le site Web Eau potable Ontario (www.ontario.ca/eaupotable) et consultez la carte de la qualité de l'eau potable.

Puits

Nous avons également appuyé activement les initiatives communautaires destinées à aider les propriétaires de puits en milieu rural à comprendre leurs responsabilités afin de s'assurer que leurs puits sont construits dans des endroits sécuritaires et qu'ils sont protégés contre les **contaminants**.

Cela comprend notamment le programme Votre puits, votre santé relevant de l'organisme Green Communities Canada. Pour de plus amples renseignements sur le programme Votre puits, votre santé, visitez le www.wellaware.ca (en anglais

seulement). Pour visionner une vidéo expliquant comment analyser l'eau de votre puits, rendez-vous dans le site Web Eau potable Ontario (www.ontario.ca/eaupotable), dans la section consacrée aux puits.

Nous avons également préparé un manuel facile à utiliser et écrit en langage clair afin d'expliquer aux propriétaires de puits leurs responsabilités réglementaires, intitulé « Water Supply– Wells – Requirements and Best Management Practices » (en anglais seulement). Pour de plus amples renseignements, consultez le manuel au www.ene.gov.on.ca/en/publications/water/index.php#8f.



RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE

La zone de protection des sources de la Mattagami : une zone qui a agi rapidement

Les membres du comité de protection des sources de la région de la Mattagami avaient une bonne raison d'être fiers au début de 2010. Le 19 janvier, le comité a été le premier de la province à présenter au ministère sa proposition de rapport d'évaluation. C'est là tout un exploit puisque la région qu'il a la responsabilité de protéger a deux fois la taille de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le rapport repose sur deux années de consultations publiques et sur une solide recherche scientifique. Ce document a déjà été utilisé pour protéger l'eau potable de Timmins, qui puise ses réserves d'eau dans la rivière Mattagami.

Le rapport circonscrit des zones à risque important, modéré et faible au sein des réserves d'eau de la ville. « Nous voulons autant que possible assurer la sécurité du public », a dit George Hughes, président du comité qui a préparé le rapport.

Les membres du comité proviennent de la municipalité, des secteurs miniers, forestiers et énergétiques de la région, de la Régie locale des services publics de Gogama, de propriétaires de chalet et d'habitants de la localité.

« Nous nous sommes assurés que chacun pouvait participer et avoir un mot à dire », a dit M. Hughes. Le comité a également sollicité les commentaires du public grâce à 5 journées portes ouvertes, 65 jours de consultations publiques, des rencontres avec des groupes d'intérêt, des publicités et des affichages dans des sites Web.

Le plan définitif de protection des sources doit être présenté d'ici août 2012.



De gauche à droite : George Hughes, président du comité de protection des sources de la région de la Mattagami, Ian Smith, directeur, ministère de l'Environnement et Gary Scripnick, président de l'office de protection des sources de la région de la Mattagami.

Nos réseaux d'eau potable

Sommaire provincial de la qualité de l'eau potable

Je crois que tous les habitants de l'Ontario ont le droit de s'attendre à ce que l'eau qui provient de nos réseaux d'eau potable réglementés soit saine et de grande qualité. Encore cette année, je suis fier de pouvoir dire que les réseaux d'eau potable de cette province continuent de respecter des normes très élevées.

En 2008-2009, les laboratoires autorisés ont présenté plus de 639 000 résultats d'analyses microbiologiques, chimiques et radiologiques au ministère.

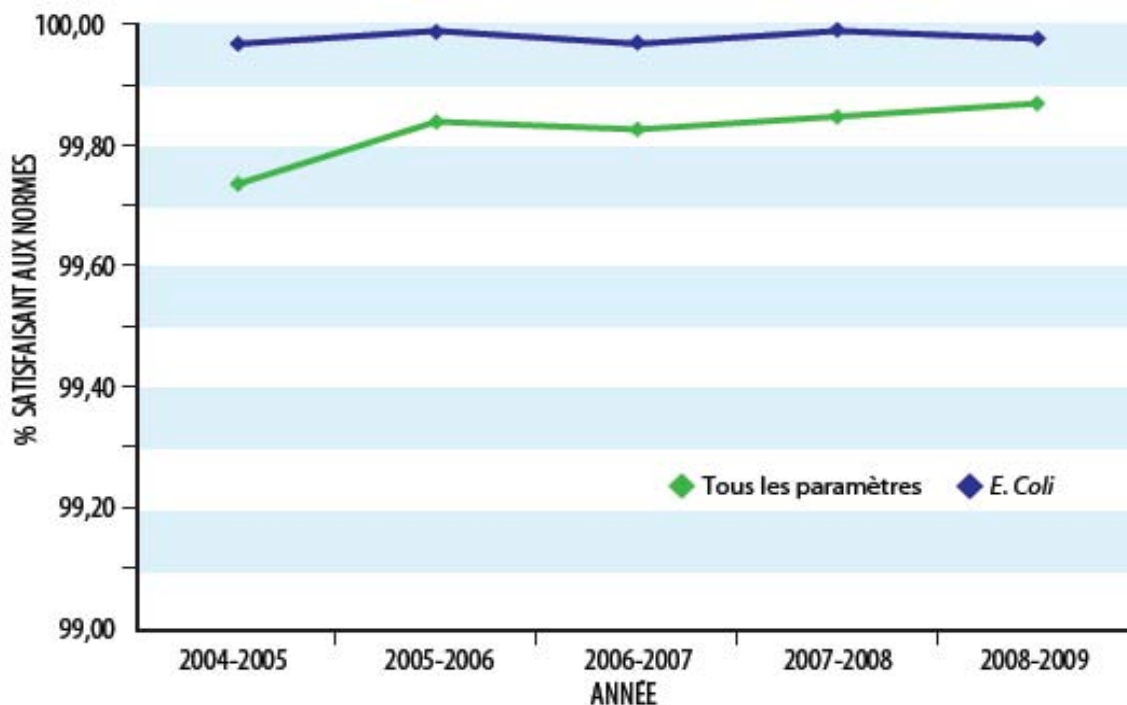
Ils ont conclu que 99,87 % des analyses pour l'ensemble de paramètres de nos réseaux résidentiels municipaux respectaient les normes provinciales.

Le **graphique 1** montre que ces résultats, comme c'est également le cas pour *E. coli*, ont été constamment satisfaisants au cours des cinq dernières années. Consultez la partie sur les **Résultats avérés en matière de rendement** pour voir en détail les résultats des analyses de l'eau potable.

Nous avons observé des résultats semblables pour les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux, comme les ensembles résidentiels et les parcs de maisons mobiles, pour lesquels 99,40 % des analyses respectaient les normes provinciales.

99,38 % des analyses provenant de réseaux desservant des établissements désignés, comme des garderies, des écoles et des établissements de santé, respectaient les normes.

Graphique 1 : Tendances des résultats d'analyse de la qualité de l'eau potable pour les réseaux résidentiels municipaux





Rapports de surveillance du ministère

Le ministère a choisi et analysé de l'eau de source et de l'eau potable de l'Ontario pour connaître la concentration de 46 produits pharmaceutiques et d'autres contaminants. Nous avons déterminé que les composés analysés étaient soit indétectables dans l'eau potable traitée ou étaient présents à des concentrations largement inférieures aux doses journalières acceptables pour la santé humaine. Pour de plus amples renseignements sur ces analyses, lisez le document *Survey of the Occurrence of Pharmaceuticals and Other Emerging Contaminants in Untreated Source and Finished Drinking Water in Ontario* (www.ene.gov.on.ca/publications/7269e.pdf) (en anglais seulement).

Nous avons également achevé un rapport sur les pesticides dans l'eau potable pour la période de 1986 à 2006. Le taux de détection des pesticides dans les eaux de surface traitées est passé de 86 à 3 %. Dans la plupart des réseaux d'eau potable souterraine, aucun cas de détection de pesticides dans l'eau traitée n'a été relevé. Pour de plus amples renseignements sur ces analyses, consultez le rapport *Pesticides in Ontario's Treated Municipal Drinking Water, 1986-2006* (www.ene.gov.on.ca/publications/7407e.pdf) (en anglais seulement).

De plus, nous recueillons et analysons des dizaines de milliers d'échantillons provenant de notre eau, de sédiments et de la vie aquatique provenant de partout dans la province. Pour de plus amples renseignements sur ces analyses, consultez le document *Water Quality in Ontario 2008 Report* (www.ene.gov.on.ca/publications/6926e.pdf) (en anglais seulement).

Sommaire provincial du programme d'inspection de l'eau potable

Résultats des inspections des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

L'un des aspects les plus importants de notre filet de sécurité de l'eau potable est le programme rigoureux d'inspection annuelle du ministère. Les inspections réalisées annuellement aident à déterminer comment chaque réseau d'eau potable se conforme à la réglementation sévère de la province.

Je suis fier de pouvoir dire que les résultats pour 2008-2009 ont confirmé que nos 700 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux présentent tous de bons résultats.

Nous avons constaté que 49 % de ces réseaux obtenaient un indice d'inspection de 100 %, ce qui signifie qu'ils se conforment totalement à la réglementation. Ces résultats sont

VOUS VOULIEZ le SAVOIR!

Comment mon eau potable est-elle traitée?

Votre eau potable est traitée au moyen d'un processus à plusieurs étapes. Si votre eau potable provient d'une station de traitement de l'eau qui utilise la **filtration** avec procédé chimique et qui puise son eau dans des lacs ou des rivières, voici ce qui se produit. Premièrement, après l'ajout des agents de sédimentation, une coagulation se produit, laquelle retire par précipitation les grosses particules de l'eau. Les plus petites particules sont ensuite enlevées par filtration en faisant passer l'eau à travers un lit de sable, de gravier ou de charbon. Finalement, l'eau est désinfectée avec du chlore avant de pénétrer dans le réseau de distribution et une quantité de **chlore résiduel** est conservée dans l'eau potable jusqu'à votre robinet.

Pour en savoir plus, faites la visite virtuelle d'une station de traitement de l'eau sur le site Web du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (www.wcwc.ca/AnimatedDemo/index.html) (en anglais seulement).

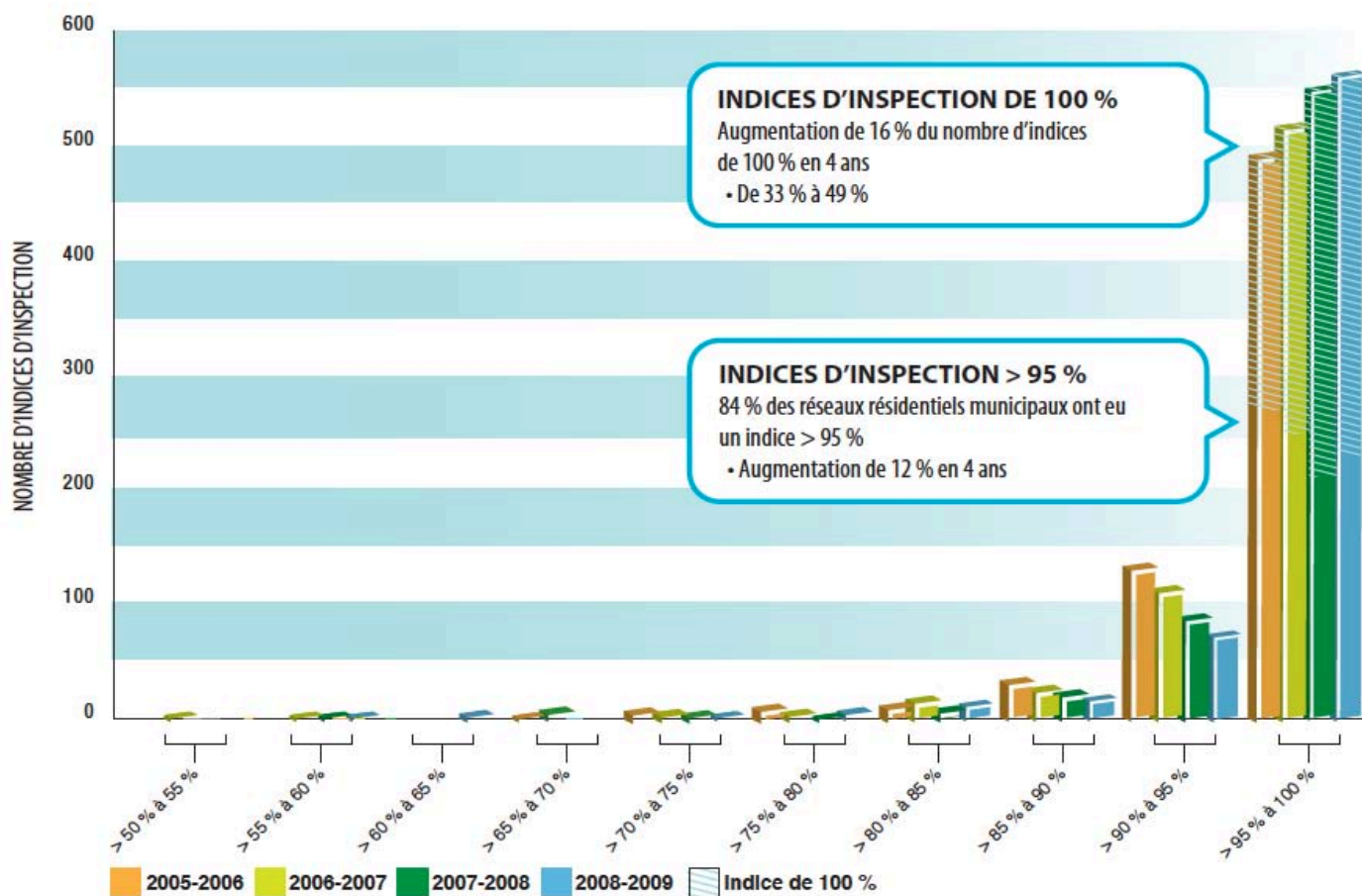
conformes à ceux de 2007-2008 et constituent une amélioration de 16 % au cours des 4 dernières années.

Il est encourageant de constater que 84 % des indices d'inspection étaient égaux ou supérieurs à 95 %, ce qui constitue une amélioration de 12 % sur une période de 4 ans. De plus, 95 % des indices d'inspection étaient égaux ou supérieurs à 90 %. Le **graphique 2** montre les améliorations survenues en quatre ans dans les indices d'inspection des réseaux résidentiels municipaux.

Ces résultats illustrent notre engagement à atteindre l'excellence au moyen de l'amélioration continue.

À l'avenir, nous continuerons de chercher à atteindre notre objectif de parvenir à des indices d'inspection de 100 % pour tous les réseaux. Pour de plus amples renseignements, consultez la partie Résultats avérés en matière de rendement du **Rapport sur le programme d'inspection des réseaux d'eau potable 2008-2009**.

Graphique 2 : Tendances des indices d'inspection des réseaux résidentiels municipaux





RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE

Approches innovatrices pour le traitement de l'eau

La station de filtration de l'eau Raymond A. Barker, à Collingwood, puise son eau dans la baie Nottawasaga et traite l'eau pour les villes de Collingwood, de New Tecumseth, de Baxter, de New Lowell et de Blue Mountains. En 1998, la ville de Collingwood a décidé de construire une installation de traitement de l'eau à la fine pointe de la technologie et a choisi une technologie ontarienne unique qui utilise des membranes composées de fibres creuses pour filtrer l'eau.

Gary Carscadden est un agent de conformité pour cette installation et est profondément conscient des avantages qu'offre ce système. Il constitue un obstacle absolu pour l'enlèvement des pathogènes de l'eau brute. Une fois que les membranes ont filtré l'eau, elle est désinfectée et acheminée aux consommateurs comme eau potable. Comme aucun produit chimique n'est utilisé pour traiter l'eau, les eaux usées provenant du système de filtration sont mélangées avec de l'eau de lac non traitée et sont envoyées aux industries locales qui l'utilisent pour leurs

procédés ne nécessitant pas d'eau potable. Cela permet de conserver l'eau potable et coûte un cinquième de ce que coûte l'eau potable.

De même, l'étendue de la superficie exigée pour ce genre de station est plus petite que celle de stations classiques, ce qui signifie des économies d'énergie et de coûts. « Nous allons ajouter des modules à notre station afin de traiter plus d'eau sans toutefois augmenter sa superficie au sol », a dit M. Carscadden.

Cette technologie innovatrice a suscité un vif intérêt à travers le monde. Monsieur Carscadden insiste pour dire que sa station a été la première installation municipale à utiliser cette technologie en Ontario. Plus de 1 500 personnes de partout dans le monde ont visité la station de filtration et cette dernière a servi de centre de formation internationale.



Système à membrane d'ultrafiltration utilisé dans une station de traitement de l'eau.

Résultats des inspections des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et des réseaux desservant des établissements désignés

Nous avons réalisé 259 inspections de réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et de réseaux desservant des établissements désignés en 2008-2009. Nous avons également inspecté neuf régies locales des services publics, lesquelles fournissent des services d'eau locaux dans des régions qui n'ont pas de structure municipale.

Même si ces installations produisent de l'eau potable traitée qui respectait nos normes, la non-conformité aux règlements sur l'eau potable continue d'être un problème pour les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et les réseaux desservant des établissements désignés. Nous travaillons avec les propriétaires et les exploitants afin d'améliorer leur degré de conformité à l'aide de différentes approches, notamment en leur fournissant des trousse de renseignements gratuites et en donnant à nos inspecteurs plus d'outils pour faire face à des situations précises.

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE



Une nouvelle vidéo aide les réseaux d'eau potable à atteindre la conformité

Brent Bigelow prend ses responsabilités relatives à son réseau d'eau potable très sérieusement. Comme propriétaire du parc de maisons mobiles Meadow Brook à Hawkesbury, il supervise un réseau qui procure de l'eau potable saine à 30 personnes de cette ville de l'est de l'Ontario.

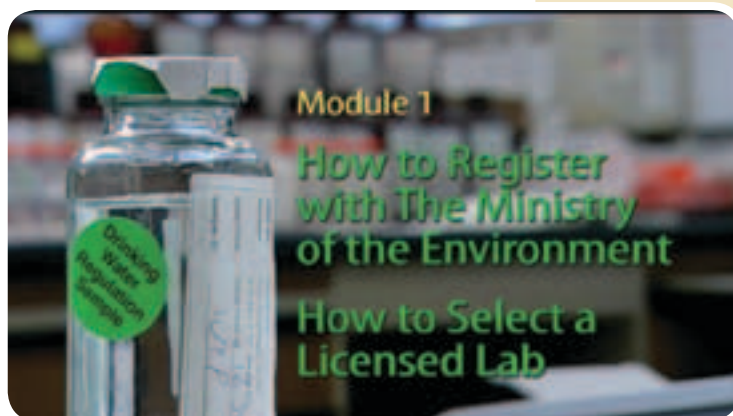
M. Bigelow est l'un des nombreux propriétaires et exploitants de réseaux d'eau potable dont le travail apparaît dans la nouvelle vidéo du ministère intitulée *Your System, Your Responsibility: Eight Steps to Keep Your Water Safe* (en anglais seulement). La vidéo fournit aux propriétaires de réseaux non municipaux des renseignements pratiques et des conseils sur la manière de se conformer aux règlements sur l'eau potable, en plus d'expliquer pourquoi leur travail est essentiel pour la santé publique dans notre province.

M. Bigelow est fortement convaincu des avantages de la vidéo en tant qu'outil de formation. « Les images s'imprègnent davantage dans la mémoire que les écrits, selon lui. Par exemple, il est plus efficace de voir comment prélever un échantillon d'eau que de le lire. L'inspecteur du ministère a fait un excellent travail pour illustrer les exigences en matière d'échantillonnage et autres. »

M. Bigelow fait remarquer que plusieurs personnes apparaissent dans la vidéo, ce qui montre à quel point une eau saine est importante pour nous tous. Il aime également les animations vidéo. « Elles nous donnent le temps de réfléchir sur ce que vous avez vu et font un pont vers l'idée suivante. »

« Il devrait y avoir plus de vidéos comme celle-ci, ajoute M. Bigelow. C'est un outil très utile qui aidera les propriétaires de réseaux d'eau potable à respecter la réglementation. »

Visionnez la vidéo sur le site Web Eau potable Ontario (www.ontario.ca/eaupotable), dans la rubrique Ressources pour les propriétaires ou les exploitants de réseaux non municipaux. Vous pouvez également la commander en appelant le Centre d'information du ministère, sans frais au **1 800 565-4923**, ou au **416 325-4000** à Toronto.





RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE

Faire disparaître le plomb

Aux termes du Règl. de l'Ont. 243/07, les écoles publiques, les écoles privées et certaines garderies doivent vidanger leur installation de plomberie et analyser la teneur en plomb de leur eau potable.

Un certain nombre d'installations ont décidé d'aller plus loin que ce que la loi leur impose pour protéger la santé des étudiants et des enfants dont ils ont soin.

Un conseil scolaire a pris l'initiative de préparer une présentation sur la protection de l'eau potable pour toutes les garderies privées qui étaient exploitées dans des écoles sous son autorité. La présentation a aidé à s'assurer que les exploitants des garderies comprenaient leurs responsabilités aux termes de la réglementation.

Une autre école privée a réalisé des analyses exhaustives dans l'ensemble de son établissement. Des échantillons prélevés à plus de 45 endroits dans le bâtiment ont permis de circonscrire une partie précise de l'installation de plomberie qui était une source potentielle de plomb. Cette partie de l'installation de plomberie a été rapidement remplacée et les concentrations de plomb dans les échantillons d'eau potable vidangée respectent désormais constamment la norme.

Un autre conseil scolaire a réalisé une vérification exhaustive d'environ 1 000 fontaines. Les analyses des échantillons d'eau potable vidangée n'ont constaté aucun problème. Le conseil scolaire a également activement fait la promotion de l'utilisation de bouteilles d'eau réutilisables.

Une école publique a remplacé toutes ses fontaines d'eau potable par de nouveaux modèles procurant une filtration après que les premières analyses réalisées en 2007 avaient trouvé des concentrations excessives de plomb dans les échantillons d'eau stagnante et d'eau vidangée. Les résultats des analyses des nouvelles fontaines montraient des concentrations de plomb tout à fait acceptables.

Résultats d'inspection des écoles et des garderies

Dans le cadre de notre Plan d'action contre le plomb, nous exigeons des garderies et des écoles publiques et privées qu'elles vidangent leurs robinets, présentent des échantillons à des laboratoires autorisés afin que leur eau potable soit analysée, et conservent des registres contenant leurs constatations.

Je suis fier d'annoncer que nous avons constaté une amélioration constante de la conformité des garderies et des écoles grâce à ces exigences en matière d'échantillonnage depuis le lancement du programme d'inspection en 2007-2008.

Au cours de la première année de mise en œuvre du programme, nos inspections portaient particulièrement sur les écoles privées. Le statut indépendant de ces écoles signifiait que le ministère a dû travailler plus fort pour rejoindre les exploitants d'écoles privées afin de s'assurer qu'ils connaissaient et comprenaient les nouvelles exigences relatives à l'analyse de la teneur en plomb aux termes du Règl. de l'Ont. 243/07. Ce groupe ne possède pas non plus d'association centrale par l'entremise de laquelle nous aurions pu distribuer des documents éducatifs et de sensibilisation. Je suis heureux d'annoncer qu'il y a également eu une amélioration dans ce domaine.



Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux

Nous avons fait des progrès importants dans le cadre de notre programme de délivrance de permis pour les réseaux municipaux d'eau potable. À la fin d'avril 2010, nous avons délivré 109 permis à 49 municipalités. 489 autres demandes provenant de 251 municipalités ont été traitées. Toutes les demandes de permis restantes ont été reçues par le ministère au plus tard en juin 2010.

Les permis remplacent l'ancien système, lequel était fondé sur des certificats d'autorisation délivrés aux municipalités pour la conception, la construction et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

Le nouveau programme de délivrance de permis met l'accent sur la gestion de la qualité continue du réseau et exige que tous les propriétaires de réseaux d'eau potable municipaux respectent la Norme de gestion de la qualité de l'eau potable. Cette norme exige qu'ils utilisent les meilleures pratiques disponibles et travaillent à améliorer continuellement leur rendement. Cette norme unique a été élaborée par le ministère en partenariat avec les intervenants du secteur de l'eau potable de l'Ontario, notamment des propriétaires, des organismes d'exploitation et des associations reliées à l'eau comme l'Ontario Water Works Association et l'Ontario Municipal Water Association.

L'édification d'un tel système exige que les exploitants soient efficacement formés. C'est pourquoi nous avons créé des cours spécialisés pour les exploitants de réseaux d'eau potable afin qu'ils acquièrent l'expertise dont ils ont besoin pour gérer leurs installations.



Exploitant d'une station d'eau potable vérifiant de l'équipement.

Nous avons également tenu plusieurs séances de formation et de sensibilisation qui visaient à donner une orientation et une aide supplémentaires aux propriétaires et aux organismes d'exploitation concernant le programme de délivrance de permis.

L'Ontario est la première collectivité publique en Amérique du Nord à adopter ce système de gestion de la qualité.

Je suis fier de pouvoir dire que le Programme de délivrance des permis a attiré l'attention d'autres gestionnaires de réseaux d'eau potable en Amérique du Nord qui cherchent à améliorer leurs propres pratiques.

Nos experts ont donné des cours de gestion de la qualité sur l'évaluation des risques à des employés des services des eaux à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Nous continuons également à travailler étroitement avec les propriétaires municipaux et les organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable de la province afin de protéger la qualité de votre eau potable.

Cette année, une enquête auprès des propriétaires agréés et des organismes d'exploitation a conclu que le programme avait aidé les municipalités à collaborer et à partager des renseigne-

ments sur les meilleures pratiques en matière de gestion des réseaux d'eau potable.

C'est encore une preuve qu'une approche axée sur la collaboration a donné lieu à un programme bien administré qui procure une eau potable de qualité supérieure à la population ontarienne.



RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE

Avantages du Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux d'eau potable

Le programme de délivrance des permis de l'Ontario pour les réseaux d'eau potable municipaux intègre le premier système de gestion de la qualité de son genre en Amérique du Nord et favorise l'amélioration continue de l'exploitation quotidienne. Le système de gestion de la qualité impose aux propriétaires de réseaux des normes sévères pour l'exploitation et la gestion de leurs réseaux d'eau potable.

Lou Silani considère que le système de gestion de la qualité est un impératif absolu pour les réseaux d'eau potable. À titre de représentant du système de gestion de la qualité de l'eau potable pour le réseau de distribution de Tecumseh, M. Silani est responsable d'un réseau de conduites d'eau potable qui dessert 24 000 personnes qui habitent dans la ville de Tecumseh et ses environs, dans le sud-est de l'Ontario. Il s'agit d'un territoire de 209 kilomètres carrés qui contient des zones urbaines et des zones rurales.

« L'eau est nécessaire à la santé et nous sommes les intendants de l'infrastructure qui fournit l'eau, selon M. Silani. J'ai pleinement confiance dans le programme de délivrance des permis de réseaux municipaux : il permet l'amélioration continue, la transparence et la responsabilisation. Nous avons élaboré des politiques et des procédures qui n'existaient pas ou qui n'étaient pas conviviales, ce qui nous a permis de nous améliorer continuellement dans toutes les facettes de notre exploitation. »

Selon lui, c'est ce qui aide le plus les propriétaires et les exploitants de chaque réseau potable à concevoir leurs propres plans.

« Si vous le faites, vous aussi le constaterez. Les personnes à tous les échelons de l'organisme peuvent faire des suggestions et comprennent le rôle qu'ils jouent dans le système. Parce que le conseil municipal devait approuver le plan, le processus a accru la sensibilisation de ses membres concernant l'importance de notre système de gestion de la qualité. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un document évolutif qui peut être adapté au fil des besoins. »



Formation des exploitants de réseau

En fin de compte, la force de notre filet de sécurité de l'eau potable repose sur les personnes qui exploitent et qui gèrent nos réseaux. C'est pourquoi nos exigences en matière de formation des exploitants de l'eau potable sont parmi les plus sévères en Amérique du Nord.

Les exploitants de l'eau potable doivent suivre un programme de formation rigoureux au début de leur carrière. Une fois leur carrière entamée, ils doivent suivre une formation annuelle de 20 à 50 heures afin de conserver leur agrément. Les exploitants peuvent détenir différents types de certificats, selon le type de réseau d'eau potable dont ils ont la responsabilité. À la fin de mars 2009, il y avait 5 946 exploitants agréés dans la province qui détenaient 7 978 certificats.

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau de renommée mondiale joue un rôle essentiel dans ce domaine. En 2008-2009, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a coordonné et fourni la formation de plus de 6 148 participants.

En 2010, une nouvelle étape a été franchie avec l'ouverture d'un établissement de 19 150 pieds carrés possédant des installations et des salles de classe à la fine pointe de la technologie dans la ville de Walkerton. La pièce maîtresse de ce nouvel établissement est le centre de démonstration technologique, lequel offre une formation pratique inestimable aux participants.

POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF



Les exploitants de l'eau potable ontariens peuvent être fiers de compter parmi les mieux formés au monde et d'avoir accès à des stages à la fine pointe de la technologie grâce au Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a également lancé une troisième unité mobile en 2009 afin d'accroître sa capacité d'offrir de la formation aux exploitants dans les collectivités éloignées.

VOUS VOULIEZ le SAVOIR!

Existe-t-il des possibilités de faire carrière dans la protection de l'eau potable?

Les réseaux d'eau et d'eaux usées municipaux exigent un éventail de professionnels qualifiés et compétents, notamment des ingénieurs, des techniciens, des exploitants, des électriciens et des membres d'autres corps de métiers. Les universités, les établissements de recherche et l'industrie de la technologie de l'eau emploient des scientifiques et des chercheurs. Les hydrogéologues, les inspecteurs, les planificateurs et les gestionnaires de ressources jouent également un rôle essentiel et tous ces professionnels apportent une contribution positive à leurs collectivités.

Les collègues et les universités de l'Ontario peuvent vous aider à vous préparer à faire carrière dans le secteur de l'eau. Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau offre également de la formation aux professionnels afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences. Pour de plus amples renseignements, visitez le www.ontario.ca/eaupotable et choisissez la catégorie « Étudiant » afin d'accéder à la page Web destinée aux jeunes.

Message du médecin-hygiéniste en chef — dernières nouvelles concernant le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable

À titre de médecin-hygiéniste en chef de l'Ontario, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous informer sur le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pendant les mois qui ont précédé la proclamation du nouveau cadre réglementaire et les quatre premiers mois de la mise en œuvre du programme.

Le 1^{er} décembre 2008, la responsabilité relative aux quelque 18 000 petits réseaux d'eau potable réglementés de la province qui ne desservent pas d'établissements désignés est passée du ministère de l'Environnement au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Ces réseaux fournissent l'eau potable dans des endroits comme des restaurants, des parcs de roulottes et des terrains de camping saisonniers, des centres communautaires, des bibliothèques, des motels, des centres de villégiature et des lieux de culte. Ils fournissent également de l'eau potable à d'autres établissements publics comme des aéroports municipaux et des installations récréatives lorsqu'elle n'est pas fournie par un réseau municipal.

Le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable, qui applique une nouvelle approche fondée sur le risque pour les petits réseaux d'eau potable réglementés, est administré par les bureaux de santé locaux. Cela signifie que les propriétaires et les exploitants d'un petit réseau d'eau potable sont contactés afin de prévoir la visite de leur inspecteur de la santé publique. Le secteur public de la santé réalisera une évaluation des risques sur place de chaque réseau et, en fonction de cette évaluation, l'inspecteur déterminera ce que doivent faire le propriétaire et l'exploitant pour protéger leur eau potable. Le bureau de santé local émettra alors une directive décrivant les exigences d'exploitation fondamentales (p. ex. la fréquence de l'échantillonnage et des analyses et la conservation de dossiers) afin d'aider le propriétaire et l'exploitant à entretenir et à surveiller correctement l'eau potable que leur réseau fournit au public.

Le ministère a mis en place une stratégie de mise en œuvre exhaustive qui garantit que de la formation, des outils et du soutien sont accessibles au personnel de tous les bureaux de santé locaux durant le démarrage du Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable.

Le transfert de la surveillance du Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée est un bon exemple de la manière dont l'Ontario continue d'aider à préserver ses sources d'eau potable et ses réseaux de traitement grâce à des partenariats efficaces avec les représentants de la santé publique provinciaux et locaux.

Ces partenariats ont renforcé encore plus le filet de sécurité de l'eau potable et illustrent l'esprit d'initiative de la province en matière de protection de l'eau.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée partage l'engagement envers l'excellence du ministère de l'Environnement et de ses partenaires grâce à une approche d'amélioration continue. La salubrité de l'eau potable est une attente que partagent tous les habitants de l'Ontario. Le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable contribue à réaliser cette attente.

Je profite de l'occasion pour remercier les bureaux de santé locaux et tous nos partenaires du secteur de l'eau potable pour leurs efforts et leur soutien continu de même que pour leur engagement à préserver la santé de la population ontarienne.

Arlene King, M.D., M.Sc.S., FRCPC
Médecin-hygiéniste en chef
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable du MSSLD, visitez le www.health.gov.on.ca/english/public/program/pubhealth/safewater/safewater_resources.html (en anglais seulement).



Les laboratoires autorisés

La préservation de l'eau potable de l'Ontario nécessite, en plus de l'analyse régulière de l'eau potable, d'inspecter régulièrement ceux qui réalisent ces analyses.

Tous les laboratoires qui réalisent des analyses de l'eau potable de la province doivent être agréés, autorisés et inspectés sur une base régulière, alors que les laboratoires à l'extérieur de la province qui réalisent les mêmes analyses doivent de plus être sur la liste d'admissibilité du directeur. Aucun laboratoire admissible n'était inscrit sur la liste du directeur en 2008-2009.

L'Ontario est la seule collectivité à l'échelle de la planète qui exige que les laboratoires respectent ces trois étapes avant de pouvoir analyser un échantillon.

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE



Les laboratoires autorisés protègent la santé publique

Les laboratoires autorisés par le ministère de l'Environnement à analyser l'eau potable jouent un rôle essentiel en protégeant la santé publique.

La D^{re} Nilou Ghazi, la directrice de laboratoire de la société E3 Laboratories de Niagara-on-the-Lake, est tout à fait consciente de ses responsabilités. « Ce n'est pas juste un travail, explique M^{me} Ghazi. C'est mon devoir de protéger la santé du public et nous nous y appliquons sérieusement. »

Le laboratoire de M^{me} Ghazi est un laboratoire autorisé depuis 2003 et il sert des clients de partout dans la province.

Dans une entrevue récente, M^{me} Ghazi a expliqué de quelle manière les normes de délivrance des permis du ministère lui ont donné la certitude que son laboratoire respecte scrupuleusement chaque exigence du système d'analyse.

« J'ai trouvé que le personnel du ministère de l'Environnement était très informé et obligeant. Ils veillent à ce que nous fournissions le meilleur service possible. »

Le personnel de son laboratoire respecte scrupuleusement les procédures de contrôle de la qualité afin de garantir une détection précise de contaminants comme *E. coli*. Ces analyses sont vérifiées et revérifiées.

M^{me} Ghazi ajoute qu'il est important d'être accessible pour les clients et de fournir des résultats d'analyse rapidement.

« Une analyse rapide des échantillons et des nouveaux échantillons garantit au public et aux clients que la **mesure corrective** adoptée pour éliminer la contamination s'est avérée efficace. Il nous est déjà arrivé de faire un nouvel échantillonnage à 2 heures du matin parce que nous savions qu'il était important d'agir rapidement. »



Inspecteur de laboratoire d'eau potable de l'Ontario et un technicien de laboratoire lors de l'inspection d'un laboratoire autorisé.

Je suis heureux de vous informer que les laboratoires ont réalisé une bonne performance. En 2008-2009, les 52 laboratoires autorisés ont été inspectés au moins deux fois.

En 2009, nous avons rationalisé nos règlements sur l'analyse de l'eau potable afin de donner aux inspecteurs plus de souplesse et faciliter la réalisation d'analyses dans les réseaux d'eau potable, en plus de déterminer clairement les échantillons qui sont exemptés des exigences

concernant les laboratoires autorisés lorsqu'ils sont utilisés à des fins de recherche. Pour de plus amples renseignements sur ce règlement (Règl. de l'Ont. 248/03) visitez le site Web Eau potable Ontario (www.ontario.ca/eaupotable), consultez la section Ressources et cliquez sur Analyse et accréditation des laboratoires d'analyse de l'eau potable.



FAITS CONCERNANT LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Service d'analyse de l'eau potable de porte-à-porte

Si une analyse de l'eau de votre robinet produit une substance brune, cette eau est-elle bonne à boire? La vérité, c'est que ces tests sont absolument sans intérêt pour évaluer la salubrité de l'eau. Malheureusement, certains vendeurs à domicile ont suscité des craintes inutiles parmi la population ontarienne avec de telles analyses qui servent à persuader les gens d'acheter de coûteuses unités de traitement par osmose inverse.

Comment fonctionnent ces analyses? D'abord, elles utilisent un courant électrique pour activer les minéraux naturellement présents et faire en sorte que l'eau devienne brune. Puis, le traitement retire les minéraux de l'eau, ce qui fait disparaître la substance brune. Cette analyse ne permet pas d'identifier les contaminants qui pourraient causer des maladies. En Ontario, seuls les laboratoires agréés et autorisés à réaliser des analyses de l'eau potable, qui ne sont pas des analyses maison, peuvent effectuer des analyses sanitaires de l'eau potable. Nos normes sévères pour ces laboratoires font de l'eau de robinet de la province l'une des mieux protégées sur la planète. La population de l'Ontario peut boire en toute confiance l'eau de leur robinet.

Selon John Stager, l'inspecteur en chef de l'eau potable, « si vous avez été approché par quelqu'un qui vous offrait d'analyser votre eau potable et que cela vous préoccupe, je vous conseille de contacter votre municipalité ou votre bureau de santé local. Ceux-ci pourront répondre à toutes vos questions. Si un vendeur prétend que votre eau potable n'est pas saine ou désire analyser la salubrité de votre eau potable, communiquez immédiatement avec le ministère de l'Environnement.

Vous pouvez appeler le Centre d'information du ministère de l'Environnement au **1 800 565-4923** (sans frais), ou au **416 325-4000** (à Toronto). Si vous soupçonnez une fraude, vous pouvez également communiquer avec votre service de police local ou avec le ministère des Petites entreprises et des Services aux consommateurs au **416 326-8800** à Toronto, ou sans frais au 1 800 889-9768.

Au robinet

Analyse de la teneur en plomb dans nos collectivités

Notre rigoureux Plan d'action contre le plomb, mis en place en 2007, illustre bien l'efficacité de notre filet de sécurité. Nous avons lancé ce programme immédiatement après que des analyses réalisées la même année eurent montré la présence de plomb dans l'eau potable des vieilles maisons de London.

Le plan exige que les réseaux d'eau potable municipaux et non municipaux ainsi que les écoles et les garderies analysent la teneur en plomb de l'eau du robinet.

Je suis heureux de vous informer que deux années d'analyses ont permis de conclure que la plupart des analyses respectaient les normes sévères pour la teneur en plomb.

Ces excellents résultats nous ont permis de modifier le règlement sur l'analyse de la teneur en plomb pour les réseaux d'eau potable. Les réseaux qui desservent moins de 50 000 personnes pourront désormais demander d'être exemptés d'analyser la teneur en plomb de leur installation de plomberie en fonction de leurs antécédents en matière de bons résultats d'analyse.

D'un autre côté, l'analyse de la teneur en plomb continue dans les réseaux qui l'exigent et peut être réintroduite en tout temps pour les réseaux exemptés si nous le jugeons nécessaire.

Les modifications ont également clarifié certaines des règles concernant l'analyse de l'eau potable dans les petits réseaux municipaux et les réseaux non municipaux.

Cette approche est plus efficace qu'un système d'analyse uniformisé. Cela atténue le fardeau en matière d'analyse imposé aux réseaux d'eau potable qui démontrent clairement qu'ils n'ont aucun problème relié à la présence de plomb, tout en conservant les normes ontariennes très sévères pour l'eau potable. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Règl. de l'Ont. 170/03, visitez le www.ontario.ca/eaupotable.



Les données provenant des périodes d'échantillonnage de l'été 2008 et de l'hiver 2008-2009 ont montré des résultats constamment satisfaisants. Nos échantillons pour analyser la teneur en plomb sont prélevés à deux endroits : dans l'installation de plomberie et dans le réseau de distribution. Les échantillons prélevés dans les installations de plomberie proviennent de l'eau du robinet des maisons et des entreprises, alors que les échantillons de distribution sont prélevés dans les conduites de distribution du réseau d'eau potable.

La deuxième série d'analyses (de juin à octobre 2008) a conclu que 96,9 % des

POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF

L'échantillonnage généralisé de la teneur en plomb dans l'eau potable a montré clairement que la majorité des réseaux d'eau potable n'ont pas de problème relié au plomb. Cependant, dans les cas où la teneur en plomb constatée est supérieure à la norme provinciale, des exigences claires existent pour la surveillance continue et les mesures à adopter.



échantillons prélevés dans les installations de plomberie respectaient la norme de l'Ontario pour la teneur en plomb. Ce chiffre est passé à 97,9 % lors de la troisième série d'analyses (de décembre 2008 à avril 2009).

Quant aux réseaux de distribution qui couvrent l'ensemble des conduites qui fournissent l'eau aux consommateurs,

98,7 % au total respectaient la norme lors de la deuxième série d'analyses, et 98,3 % lors de la troisième série d'analyses. Pour de plus amples renseignements, consultez la partie *Résultats avérés en matière de rendement* de **l'État de la qualité de l'eau potable en 2008-2009**.



RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE

Apprendre, c'est amusant?

On peut vraiment s'amuser lors d'un festival sur l'eau à l'intention des enfants. Les enfants et leurs professeurs jouent à des jeux, regardent des spectacles de marionnettes, explorent l'environnement naturel et chantent des chansons accrocheuses, tout en apprenant beaucoup de choses importantes sur le cycle de l'eau et l'importance des ressources en eau dans notre vie quotidienne.

Il y a 10 ans, l'Ontario comptait seulement 4 événements de ce genre. Il y en a maintenant plus de 24. L'an dernier, ils ont attiré 60 000 élèves.

De nouveaux festivals sont mis sur pied très fréquemment. La demande est tellement forte que plusieurs de ces événements reçoivent trop d'inscriptions. Des enseignants comme Shannon Matsuo de l'école publique Elizabeth Ziegler de Waterloo ont appris à réserver tôt.

Elle a amené sa classe de 2^e année à un de ces festivals sur l'eau pour la première fois l'an dernier. « Ce fut une incroyable expérience éducative, dit-elle. J'ai encore inscrit ma classe cette année. C'est sûr que nous y allons. »

Ces événements sur l'eau destinés aux enfants évoluent constamment afin d'être en harmonie avec le programme éducatif des classes de la 2^e à la 5^e année. « C'est une sorte de jeu de patience », selon Susan Reid, coordinatrice de programme pour le Children's Water Education Council, lequel reçoit une aide financière du ministère de l'Environnement.

« Lors d'un festival, les élèves acquièrent des connaissances et retournent en classe afin de mettre toutes ces informations en place et obtenir une image complète. L'énergie est à son plus haut lorsqu'on réunit les enfants et l'eau. C'est très stimulant de voir cette énergie circuler et de constater ce qu'apprennent les enfants », ajoute M^{me} Reid.

Pour en apprendre davantage concernant le Children's Water Education Council et les festivals qui ont lieu dans votre région, visitez son site Web : www.cwec.ca (en anglais seulement).



L'inspecteur en chef de l'eau potable lors d'un festival sur l'eau à l'intention des enfants.

Analyse de la teneur en plomb dans les écoles et les garderies

Une de nos priorités avec le Plan d'action contre le plomb est de protéger les habitants les plus vulnérables de la province contre une exposition au plomb dans l'eau potable. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs du plomb ce qui explique pourquoi nous avons mis tant d'efforts à préserver l'eau potable dans les écoles et les garderies.



Depuis 2007, toutes les écoles publiques et privées ont été obligées d'analyser leur eau potable et de vidanger leurs robinets, en fonction de l'âge de leur installation de plomberie.

Je suis heureux de déclarer que la grande majorité de nos écoles et de nos garderies ne présentent pas de problèmes liés à la teneur en plomb de leur eau potable.

En 2008, les registres montraient que 85,9 % des échantillons prélevés dans les garderies et les écoles avant la vidange de l'installation de plomberie respectaient nos normes pour la teneur en plomb. Après la vidange, 94,8 % des échantillons respectaient les normes.

Ces résultats d'analyse scientifiques nous ont permis d'adoucir la réglementation pour les écoles et les garderies qui ont effectué tous les échantillonnages exigés et qui déclaraient que tous les résultats d'analyse de la teneur en

plomb avaient respecté la norme pour une période d'au moins 24 mois.

Les écoles et les garderies dont les analyses montraient que la teneur en plomb constituait un problème devront travailler avec les représentants de la santé publique afin de s'attaquer à ce problème et de le régler dans les installations de plomberie de leurs établissements.

Nous voulons que ce processus soit transparent. Nous exigeons également que les écoles et les garderies conservent des registres de leurs vidanges et de leurs analyses afin qu'ils puissent être accessibles à tout membre du public qui désire les consulter.

En 2009, nous avons aussi commencé à exiger de toutes les garderies construites après 1989 qu'elles analysent annuellement la teneur en plomb de leur eau potable.

S'assurer d'aider à fournir une eau potable saine et de grande qualité est une responsabilité de taille. En d'autres mots, cela veut dire que vous et les nombreux autres intervenants et partenaires du ministère avez tous un rôle important à jouer pour protéger l'eau potable et il importe que vous compreniez pourquoi vous pouvez avoir confiance dans sa salubrité. Ensemble, nous allons continuer à améliorer notre rendement.

Nous viserons toujours à protéger votre eau potable à partir de sa source dans les nombreux bassins versants de la province et jusqu'à votre robinet.

A tall, light blue water tower with a spherical top. The word "COLLINGWOOD" is written in black capital letters across the middle of the sphere. The tower is supported by several vertical blue columns. In the background, there are green trees and a clear blue sky. In the foreground, there are power lines and a red car parked on a street.

COLLINGWOOD

99,87 %

**des analyses des réseaux d'eau
potable résidentiels municipaux
satisfaisaient aux normes**

99,40 %

**des analyses des réseaux résidentiels
toutes saisons non municipaux
satisfaisaient aux normes**

99,38 %

**des analyses des réseaux desservant
des établissements désignés
satisfaisaient aux normes**

Résultats avérés en matière de rendement

La présente partie présente les détails sur le rendement des réseaux d'eau potable et des laboratoires autorisés de la province. Le rendement est évalué en examinant la qualité de l'eau potable produite et la manière dont se comporte le réseau ou le laboratoire lors d'une inspection.

État de la qualité de l'eau potable en 2008-2009

Les réseaux d'eau potable envoient régulièrement des échantillons aux laboratoires autorisés afin qu'ils réalisent des analyses de l'eau potable. Ces analyses déterminent si l'eau potable respecte les normes sévères de qualité de l'eau potable de l'Ontario. Les exigences concernant les analyses, la divulgation et les mesures correctives, ainsi que d'autres exigences sont contenues dans le règlement sur les réseaux d'eau potable (Règl. de l'Ont. 170/03). Des analyses fiables et réalisées régulièrement sont l'un des éléments clés du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario.

Les résultats d'analyse pour 2008-2009 montrent clairement que les réseaux d'eau potable de l'Ontario continuent de fournir une eau potable de grande qualité à nos robinets. Les données du présent rapport couvrent la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Les données concernent trois groupes de catégories de réseaux d'eau potable, auxquels on réfère dans le présent rapport comme à des types d'installation, comme suit :

- **Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux :** réseaux qui appartiennent à une municipalité et qui approvisionnent en eau potable plus de 80 % de la population ontarienne.
- **Réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux :** réseaux qui appartiennent à des particuliers et qui approvisionnent en eau potable des ensembles résidentiels et des parcs de maisons mobiles.
- **Réseaux desservant des établissements désignés :** par exemple des garderies, des écoles et des établissements de santé.

POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF

Une mesure de protection de l'eau potable clé est l'exigence continue pour tous les réseaux d'eau potable de prélever des échantillons régulièrement (plus de 600 000 résultats d'analyse annuellement) et d'adopter des mesures immédiates au besoin.



Établir des normes pour la qualité de l'eau potable

L'Ontario utilise 158 normes sanitaires relatives à la qualité de l'eau pour mesurer des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques qui garantissent la qualité de l'eau potable. Les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario sont énumérées dans le Règl. de l'Ont. 169/03 et sont basées sur les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada de Santé Canada, en plus de tenir compte de l'avis du Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable. Ces recommandations sont régulièrement réévaluées afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des nouveaux renseignements concernant les implications pour la santé ou des technologies pour le traitement de l'eau qui sont devenues accessibles. Ces normes sont un autre élément essentiel du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario.

Les résultats d'analyse sont également résumés en fonction de trois paramètres clés : les paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques.

- **Paramètres microbiologiques :** Les **organismes microbiologiques** comprennent les **coliformes totaux** et les bactéries *Escherichia coli* (*E. coli*). Leur présence indique une contamination microbiologique et la possibilité de graves problèmes de santé. C'est pourquoi les normes pour les paramètres microbiologiques exigent que les coliformes totaux et *E. coli* ne puissent pas être détectés dans l'eau potable. La divulgation obligatoire et des mesures correctives sont également exigées pour les paramètres microbiologiques.
- **Paramètres chimiques :** Les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario protègent les consommateurs d'eau en établissant la concentration acceptable maximale pour la présence de paramètres chimiques comme le fluorure, le mercure et le sélénium dans l'eau potable. La fréquence des analyses pour ces paramètres chimiques dépend du type de produit chimique, de la catégorie de réseau, du nombre de personnes desservies et de la source d'eau.
- **Paramètres radiologiques :** L'Ontario a élaboré des normes pour différents radionucléides dans l'eau potable afin de protéger la santé et la sécurité des consommateurs. Un certain nombre de réseaux d'eau potable ont l'obligation de prélever des échantillons pour analyser la teneur de paramètres radiologiques aux termes de leurs certificats d'autorisation.

VOUS VOULIEZ le SAVOIR!

Qu'est-ce que les normes de qualité de l'eau potable?

Ces normes établissent les limites pour les contaminants dans l'eau potable. À ce jour, le ministère a établi des normes pour deux paramètres microbiologiques, 78 paramètres chimiques et 78 paramètres radiologiques. Les réseaux d'eau potable doivent respecter ces normes afin de se conformer à nos règlements.

Une liste des Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario se trouve dans le Règl. de l'Ont.

169/03 : www.e-laws.gov.on.ca/navigation?file=home&lang=fr

En plus des normes sanitaires mentionnées ci-dessus, la province a adopté des paramètres d'exploitation qui établissent des propriétés souhaitables pour différents aspects de l'eau comme la couleur, l'odeur, le goût ou la **turbidité**. Ces paramètres comprennent également des produits chimiques comme le sodium, le fer et le manganèse.

Aperçu du rendement des réseaux d'eau potable

Les analyses de la qualité de l'eau potable établissent si la teneur d'un contaminant excède une norme provinciale. Un **dépassement** est considéré comme un résultat d'analyse insatisfaisant et doit être déclaré immédiatement. Des analyses courantes sont réalisées afin d'évaluer la qualité de l'eau potable par rapport aux normes provinciales. La *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et ses règlements précise les exigences en matière d'analyse et les mesures qui doivent être adoptées lorsqu'une norme n'est pas respectée. Les mesures peuvent notamment



comprendre l'obligation de faire des échantillonnages supplémentaires et d'en faire rapport au ministère.

En 2008-2009, 424 résultats d'analyse ont été présentés au ministère par les laboratoires autorisés à réaliser des analyses de l'eau potable. Les résultats ont montré que 99,87 % des analyses d'eau potable des réseaux résidentiels municipaux satisfaisaient aux normes sanitaires strictes de l'Ontario relatives à l'eau potable.

Le **tableau 1** résume les résultats d'analyse pour chacun des trois types d'installations.

Tableau 1 : Résultats des analyses de l'eau potable pour les réseaux d'eau potable

Type d'installation	% des analyses de l'eau potable qui respectent les normes				
	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	99,87	99,85	99,83	99,84	99,74
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	99,40	99,40	99,40	99,45	99,41
Réseaux desservant des établissements désignés	99,38	99,39	99,49	99,42	99,06

La qualité élevée constante des résultats des cinq années précédentes démontre clairement l'efficacité des mesures de protection de l'eau potable qui ont été mises en place. Lorsque des résultats d'analyse constataient que les concentrations maximales permises par les Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario ou un certificat d'autorisation étaient dépassées, des mesures correctives devaient être adoptées.

Le **tableau 2** indique le nombre de réseaux d'eau potable enregistrés et le nombre d'entre eux qui ont présenté des résultats d'analyse.

Le **tableau 3** présente le nombre de réseaux d'eau potable desservant les différents types d'établissements désignés.

Tableau 2 : Nombre de réseaux d'eau potable enregistrés auprès du ministère et nombre de réseaux ayant présenté des résultats d'analyse en 2008-2009

Type d'installation	Nombre de réseaux enregistrés	Nombre de réseaux ayant présenté des résultats d'analyse	Explication de la différence entre les réseaux enregistrés et les réseaux ayant présenté des résultats
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	700	694	Eau fournie ¹ Réseau non exploité ²
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	466	410	Eau fournie ¹ Réseau-citerne ³
Réseaux desservant des établissements désignés	1 663	1 444	Aucun échantillon n'a été transmis au ministère et les propriétaires ont été contactés afin de régler le problème.
¹ Réseaux ayant des ententes qui prévoient que leur eau est fournie par d'autres réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et dont ces réseaux ont effectué le prélèvement et la présentation des échantillons. ² Réseau enregistré auprès du ministère, mais qui n'était pas exploité pendant la plus grande partie de l'exercice financier t qui n'avait donc pas l'obligation d'échantillonner et de présenter des résultats. ³ Réseaux qui reçoivent l'eau potable pour leur citerne de réseaux résidentiels municipaux qui effectuent les échantillonnages requis.			

Tableau 3 : Nombre de réseaux enregistrés desservant différents types d'établissements désignés en date du 31 mars 2009

Fonction principale des réseaux desservant des établissements désignés	Nombre de réseaux desservant des établissements désignés	
	2008-2009	2007-2008
École ¹	638	630
Services sociaux	509	481
Soins de santé	112	114
Camp de vacances pour enfants	403	392
Autre	1	14
Total	1 663	1 631
¹ Comprend les écoles publiques, les écoles privées, de même que les universités et les collèges. Dans certains cas, le réseau d'eau potable dessert une école et un établissement de soins de santé ou de services sociaux.		

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

Les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux alimentent en eau plus de 80 % des foyers ontariens. Ces réseaux ont eu les meilleurs résultats d'analyse de tous les types d'installations alors que 99,87 % des analyses respectaient les normes de l'eau potable de l'Ontario. Ces résultats sont très significatifs puisque 521 282 analyses ont été réalisées sur des échantillons d'eau potable provenant de 694 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. De ces analyses, 99,89 % des analyses microbiologiques et 99,70 % des résultats d'analyse chimiques respectaient les normes provinciales. Aucun dépassement des paramètres radiologiques n'a été constaté.

Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux

Un total de 39 806 échantillons d'eau potable provenant de 410 réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux ont également été analysés. Les résultats ont montré que 99,40 % de toutes les analyses réalisées pour ces réseaux respectaient les normes. De ces analyses, 99,39 % des résultats d'analyse microbiologiques et 99,45 % des résultats d'analyse chimiques respectaient les normes provinciales. Aucune analyse radiologique n'a été réalisée en 2008-2009 sur l'eau potable d'un réseau d'eau potable toutes saisons non municipal.

Réseaux desservant des établissements désignés

Un total de 78 336 analyses ont été réalisées sur des échantillons d'eau potable provenant de 1 444 réseaux desservant des établissements désignés.

Les résultats ont montré que 99,38 % de ces analyses satisfaisaient aux normes provinciales. De ces analyses, 99,42 % des résultats d'analyse microbiologiques et 99,27 % des résultats d'analyse chimiques respectaient les normes provinciales. Aucune analyse radiologique n'a été réalisée en 2008-2009 sur l'eau potable provenant de réseaux desservant des établissements désignés.

Les inspecteurs continuent de travailler avec les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et les réseaux desservant des établissements désignés afin de les aider à respecter les exigences en matière de conformité. En 2009-2010, le ministère a achevé d'inspecter tous les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux restants.

Conformément aux résultats d'analyse des quatre dernières années, les résultats du **tableau 4** confirment encore une fois cette année que les réseaux d'eau potable de l'Ontario vous fournissent une eau de qualité supérieure. La population ontarienne peut continuer à faire confiance à son eau potable.

POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF

Les tendances des résultats des échantillons d'eau potable continuent à démontrer la qualité supérieure de l'eau potable de l'Ontario, avec 99,87 % des résultats d'analyse des réseaux réglementés qui respectent les normes sévères pour la qualité de l'eau potable.



Tableau 4 : Sommaire des résultats d'analyse de l'eau potable soumis par tous les types d'installation
du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Type d'installation	Paramètre	Nombre de réseaux présentant des résultats	Nombre de réseaux qui ont présenté des dépassements	Nombre de résultats	Nombre de dépassements	% de dépassements	Pourcentage des résultats satisfaisant aux normes en 2008-2009
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	<i>E. coli</i>	690	32	232 182	40	0,02	99,98
	Coliformes totaux	690	198	232 308	455	0,20	99,80
	Total des paramètres microbiologiques	690	198	464 490	495	0,11	99,89
	Chimique¹	676	47	56 778	173	0,30	99,70
	Radiologique	2	0	14	0	0,00	100,00
	TOTAL	694	233	521 282	668	0,13	99,87
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	<i>E. coli</i>	409	5	15 834	7	0,04	99,96
	Coliformes totaux	409	83	15 819	185	1,17	98,83
	Total des paramètres microbiologiques	409	83	31 653	192	0,61	99,39
	Chimique¹	319	9	8 153	45	0,55	99,45
	Radiologique	0	0	0	0	Sans objet	Sans objet
	TOTAL	410	90	39 806	237	0,60	99,40
Réseaux desservant des établissements désignés	<i>E. coli</i>	1 429	12	27 973	18	0,06	99,94
	Coliformes totaux	1 430	176	27 991	307	1,10	98,90
	Total des paramètres microbiologiques	1 430	176	55 964	325	0,58	99,42
	Chimique¹	1 193	44	22 372	163	0,73	99,27
	Radiologique	0	0	0	0	Sans objet	Sans objet
		1 444	215	78 336	488	0,62	99,38

¹ Les résultats de la teneur en plomb ne sont pas inclus puisqu'ils apparaissent plutôt dans les résultats du Plan d'action contre le plomb.

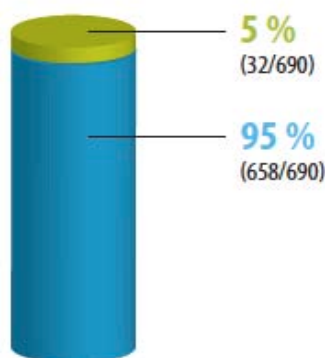
Résultats d'analyse de l'eau potable en 2008-2009

Résultats des analyses microbiologiques

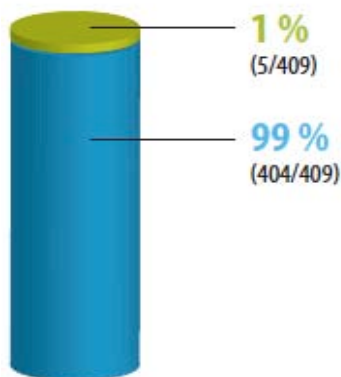
Des mesures correctives doivent être prises immédiatement lorsque des dépassements microbiologiques sont décelés dans l'eau potable de réseaux d'eau potable réglementés. Les résultats d'analyse en 2008-2009 pour *E. coli* qui apparaissent dans les **graphiques 3, 4 et 5** peuvent être résumés comme suit :

- 5 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui ont présenté des échantillons ont déclaré la présence d'*E. coli*, et parmi ceux-ci, cinq réseaux ont déclaré des dépassements multiples d'*E. coli*;
- 1 % des réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons municipaux qui ont présenté des échantillons ont déclaré la présence d'*E. coli*, et parmi ceux-ci, deux réseaux ont déclaré des dépassements multiples d'*E. coli*;
- 1 % des réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés qui ont présenté des échantillons ont déclaré la présence d'*E. coli*, et parmi ceux-ci, deux réseaux ont déclaré des dépassements multiples d'*E. coli*.

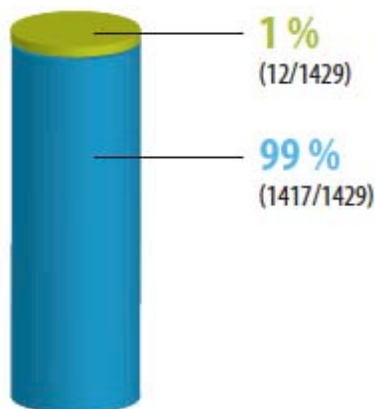
Graphique 3 : Résultats concernant la présence d'*E. coli* dans les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux



Graphique 4 : Résultats concernant la présence d'*E. coli* dans les réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux



Graphique 5 : Résultats concernant la présence d'*E. coli* dans les réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés



- Réseaux d'eau potable qui respectaient les normes pour *E. coli* en 2008-2009
- Réseaux d'eau potable avec des dépassements des normes pour *E. coli* en 2008-2009

Résultats des analyses chimiques

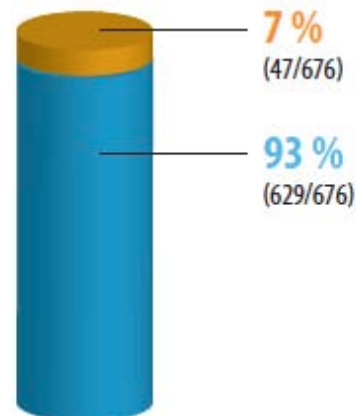
Les résultats des analyses chimiques en 2008-2009 qui apparaissent dans les **graphiques 6, 7 et 8** peuvent être résumés comme suit :

- 7 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui ont présenté des échantillons ont déclaré des dépassements chimiques;
- 3 % des réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux qui ont présenté des échantillons ont déclaré des dépassements chimiques;
- 4 % des réseaux desservant des établissements désignés qui ont présenté des échantillons ont déclaré des dépassements chimiques.

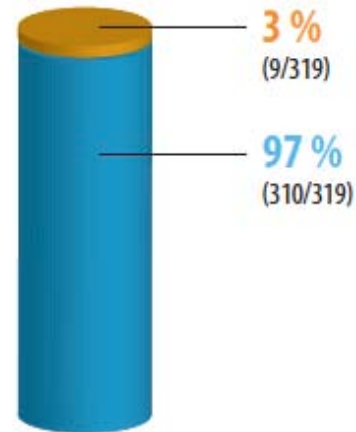
Aucun réseau d'eau potable résidentiel municipal n'a déclaré de dépassement dans les résultats des analyses radiologiques.

Le **tableau 5** contient les différents paramètres chimiques que les analyses de l'eau potable mesurent et le nombre de dépassements chimiques qui ont été déclarés durant 2008-2009 pour les trois types d'installation.

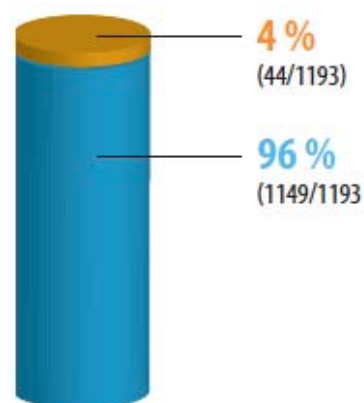
Graphique 6 : Résultats d'analyse des paramètres chimiques pour les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux



Graphique 7 : Résultats d'analyse des paramètres chimiques pour les réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux



Graphique 8 : Résultats d'analyse des paramètres chimiques pour les réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés



- Réseaux d'eau potable qui respectaient les normes chimiques en 2008-2009
- Réseaux d'eau potable avec des dépassements des normes chimiques en 2008-2009

Tableau 5 : Nombre de dépassements de la norme chimique par type d'installation en 2008-2009

Paramètre	Nombre de dépassements		
	Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	Réseaux desservant des établissements désignés
1,2-dichlorure d'éthylène	0	0	2
Benzo[a]pyrène	0	1	3
Fluorure	76	8	33
Plomb ¹	Sans objet	Sans objet	12
Nitrates (comme l'azote)	2	13	50
Nitrite (comme l'azote)	0	0	2
Azote : nitrate + nitrite	2	13	60
Sélénium	6	0	0
Trihalométhanes	87	5	0
Uranium ²	0	5	1
Total des paramètres chimiques	173	45	163

¹ Les résultats de la teneur en plomb ne sont pas inclus pour les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et les réseaux desservant des écoles publiques, des écoles privées et des garderies puisqu'ils apparaissent dans **les résultats du Plan d'action contre le plomb**. Les résultats de la teneur en plomb pour les autres réseaux desservant des établissements désignés, comme des établissements de santé et de services sociaux, sont inclus.

² Dans certaines régions de la province, on retrouve des dépôts naturels d'uranium.

Résultats d'analyse insatisfaisants

L'adoption de mesures rapides et sévères en cas de résultats d'analyse insatisfaisants est un élément essentiel du filet de sécurité de l'eau potable. Cela garantit une surveillance efficace, un contrôle sévère et l'adoption de mesures rapides lorsqu'un événement survient.

Aux termes du Règl. de l'Ont. 170/03, un résultat d'analyse insatisfaisant prévu par règlement comprend un dépassement d'une Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario prescrite, la présence d'espèces microbiologiques particulières qui ne sont pas nommées dans la Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario, des dépassements de paramètres sanitaires précisés dans un certificat d'autorisation, un permis de réseau d'eau potable municipal ou un arrêté, ou des problèmes d'exploitation comme une **désinfection** insuffisante ou une turbidité élevée.

Un résultat d'analyse insatisfaisant indique qu'une norme de l'eau potable a été dépassée ou qu'un problème est survenu dans un réseau d'eau potable. La divulgation d'un résultat insatisfaisant n'indique pas par lui-même que l'eau potable est insalubre, mais plutôt qu'un incident est survenu et que des mesures correctives doivent être prises pour s'assurer de protéger le public. Par exemple, une faible concentration

POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF

Les résultats d'analyse insatisfaisants sont un élément important du filet de sécurité de l'eau potable. Dans l'éventualité d'un incident (p. ex. les bris de conduites de distribution, la diminution de la pression de l'eau ou le dépassement d'une norme), des mesures immédiates, des avis et un suivi sont nécessaires.



de chlore résiduel dans le réseau de distribution exigerait du propriétaire qu'il augmente les niveaux de désinfection et s'assure que tout l'équipement de traitement et de surveillance fonctionne correctement. Dans le présent cas, même si la qualité de l'eau potable peut respecter toutes les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario, des mesures peuvent cependant être nécessaires pour s'assurer que la situation ne se détériore pas.

Si le résultat insatisfaisant est relevé par un laboratoire, ce dernier doit immédiatement aviser le propriétaire ou l'organisme d'exploitation du réseau, le Centre d'intervention en cas de déversement du ministère de l'Environnement et le médecin-hygiéniste local. Lorsqu'un propriétaire ou un exploitant de réseau d'eau potable a connaissance d'un résultat d'analyse insatisfaisant, il doit également aviser immédiatement le Centre d'intervention en cas de déversement du ministère

de l'Environnement et le médecin-hygiéniste local afin que des mesures appropriées soient prises.

Le Règl. de l'Ont. 170/03 prévoit des mesures correctives précises en fonction du résultat insatisfaisant. Les mesures correctives peuvent notamment comprendre un nouvel échantillonnage, le réglage du réseau ou du processus de traitement, ou l'avertissement des usagers du réseau. Le propriétaire doit également adopter toutes les mesures supplémentaires exigées par le médecin-hygiéniste local, ce qui pourrait comprendre l'émission d'un avis de faire bouillir l'eau ou un avis de non-consommation. Le ministère continue à surveiller les résultats afin de s'assurer que toutes les mesures correctives appropriées sont prises pour résoudre les problèmes.

Le **tableau 6** résume le nombre de résultats d'analyse insatisfaisants en 2008-2009 par type d'installation.

Tableau 6 : Résumé des résultats d'analyse insatisfaisants par type d'installation d'eau potable en 2008-2009

Type d'installation	Nombre de réseaux présentant des résultats d'analyse insatisfaisants	Nombre de résultats d'analyse insatisfaisants	Nombre de résultats compris dans les résultats d'analyse insatisfaisants ¹	Ventilation en % des résultats d'analyse insatisfaisants par paramètres			Autres résultats d'analyse insatisfaisants ²
				Microbiologiques	Chimiques	Radiologiques	
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ³	452	1 769	1 974	26,7 %	14,1 %	0,2 % ⁴	59,0 %
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux ³	175	520	569	38,0 %	7,9 %	0,0 %	54,1 %
Réseaux desservant des établissements désignés	376	686	801	43,8 %	22,2 %	0,0 %	34,0 %

¹ Un seul résultat d'analyse insatisfaisant peut avoir plusieurs paramètres ou éléments d'exploitation.

² Voici certains exemples de résultats d'analyse insatisfaisants : la teneur élevée en sodium, la turbidité, la faible teneur en chlore, la teneur élevée en chlore, la basse pression, la faible tension de la dose d'ultraviolets, les bris de conduites de distribution et la défectuosité de l'équipement.

³ Dans le cas des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux, les résultats d'analyse insatisfaisants relatifs à la teneur en plomb n'ont pas été pris en compte dans la présente analyse.

⁴ Ces résultats d'analyse radiologique ont été rapportés comme des résultats d'analyse insatisfaisants par un rapport d'eau potable qui n'est plus exploité.

FAITS CONCERNANT LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE



Connaître les différents types d'avis concernant l'eau

Les avis de faire bouillir d'eau et les avis de non-consommation d'eau sont émis par le médecin-hygiéniste local s'il pense que l'eau potable peut être insalubre pour la consommation publique. Des avis peuvent être émis en raison d'un contaminant connu ou comme une précaution en raison d'une contamination potentielle ou soupçonnée.

Un avis de faire bouillir l'eau informe les consommateurs de faire bouillir toute l'eau qui peut être utilisée pour boire ou pour cuisiner. Ce genre d'avis est utilisé lorsqu'une contamination microbienne a été détectée ou à titre de mesure proactive si on en soupçonne une. Un avis de non-consommation d'eau est émis lorsque faire bouillir l'eau n'est pas suffisant pour enlever ou réduire le risque relié à un contaminant comme le sodium.

Le médecin-hygiéniste local informera le public de ces avis par l'entremise des médias, du porte-à-porte ou de l'affichage public des avis. Si des bactéries, comme *E. coli*, peuvent être entrées dans l'approvisionnement en eau, les collectivités seront informées de faire bouillir leur eau avant de la consommer. Cependant, si des contaminants chimiques qui ne peuvent pas être enlevés en faisant bouillir l'eau ou en la désinfectant peuvent être présents dans l'approvisionnement en eau potable, un avis de non-consommation d'eau sera émis. Les consommateurs sont alors informés d'utiliser un approvisionnement d'eau de rechange jusqu'à nouvel ordre.

Les avis sont émis à l'aide d'une approche fondée sur le risque et demeurent en vigueur jusqu'à ce que des mesures correctives soient en place et que le bureau de santé soit convaincu que l'eau ne constitue plus un problème pour la santé. Dans la plupart des situations, les propriétaires de réseaux sont capables de résoudre le problème rapidement et les avis sont levés après une ou deux semaines. Dans certains cas, des mesures comme la conception et l'installation d'un nouveau traitement sont nécessaires pour régler le problème et ces avis peuvent demeurer en vigueur pendant de plus longues périodes.

Tout avis qui reste en vigueur pendant plus de 12 mois est considéré comme un avis de faire bouillir l'eau ou un avis de non-consommation d'eau à long terme. Les avis à long terme exigent généralement des mesures correctives importantes comme la réalisation de projets pilotes ou l'installation ou la mise à niveau de la station de traitement de l'eau afin de régler les problèmes. Un médecin-hygiéniste lèvera l'avis uniquement lorsqu'il sera convaincu que toutes les mesures correctives ont été prises et que la situation a été réglée.

Au 31 mars 2009, un total de cinq réseaux d'eau potable résidentiels municipaux étaient frappés d'un avis de faire bouillir l'eau ou d'un avis de non-consommation d'eau à long terme. Trois de ces réseaux étaient inclus dans le rapport 2007-2008, et l'un de ceux-ci a depuis vu son avis de faire bouillir l'eau être levé. Les deux réseaux qui se sont rajoutés à la liste en 2008-2009 ont depuis vu leurs avis de faire bouillir l'eau être levés à la suite de l'installation de nouvelles stations de traitement de l'eau potable. Le ministère continue à travailler avec les propriétaires des réseaux d'eau potable afin de s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont prises au besoin. Cela peut notamment comprendre la mise à niveau d'une station existante ou l'installation d'un nouveau système de traitement.



Résultats du Plan d'action contre le plomb dans l'eau potable

La corrosion des conduites survient lorsque l'eau use leur surface interne. Si la surface interne d'une conduite contient du plomb, la corrosion peut laisser le plomb pénétrer dans le réseau d'eau potable.



Prélèvement d'un échantillon d'eau du robinet.

Le gouvernement a adopté des mesures fermes afin de protéger les citoyens de l'Ontario contre l'exposition au plomb dans l'eau potable. En mettant en œuvre et en surveillant le Plan d'action contre le plomb de la province, le ministère et ses partenaires font une contribution importante à la protection de l'eau potable. Le ministère continue à appuyer les efforts consentis localement pour régler le problème de la présence de plomb dans l'eau potable.

Voici certains éléments clés du Plan d'action contre le plomb de la province qui sont plus longuement expliqués dans la partie du présent rapport intitulée « Au robinet » :

- le Programme d'analyse de la teneur en plomb de l'eau dans les collectivités (applicable aux réseaux municipaux et aux réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux);
- la lutte contre la corrosion (applicable uniquement aux gros réseaux résidentiels municipaux);

- les analyses de la teneur en plomb pour les écoles privées et publiques et les garderies.

Résultats du Programme d'analyse de la teneur en plomb de l'eau dans les collectivités

Le Programme d'analyse de la teneur en plomb de l'eau dans les collectivités exige que les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable prélèvent annuellement des échantillons pour faire analyser la teneur en plomb selon le calendrier suivant :

- les échantillons d'eau froide prélevés pendant l'hiver : du 15 décembre au 15 avril;
- les échantillons d'eau chaude prélevés pendant l'été : du 15 juin au 15 octobre.

Deux types d'échantillons sont exigés : des échantillons provenant de l'installation de plomberie (des robinets des foyers et des entreprises) et des échantillons prélevés dans le réseau de distribution (dans les conduites de distribution des réseaux d'eau potable, auxquelles on accède souvent par les bornes-fontaines ou des stations d'échantillonnage).

Les résultats de la première série d'analyses qui a eu lieu du 15 décembre 2007 au 15 avril 2008 apparaissaient dans le Rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable 2007-2008. Pour obtenir davantage de renseignements, consulter le www.ontario.ca/drinkingwater/274440.pdf.



Les résultats d'analyse pour la 2^e et la 3^e série d'analyse sont très encourageants. La 2^e série d'analyses de la teneur en plomb a eu lieu du 15 juin au 15 octobre 2008. Ces analyses ont conclu que 96,9 % de tous les réseaux qui avaient présenté des résultats pour des échantillons prélevés dans des installations de plomberie et 98,7 % des réseaux qui avaient présenté

des résultats pour des échantillons prélevés dans les réseaux de distribution respectaient la norme provinciale. La 3^e série d'analyses a eu lieu du 15 décembre 2008 au 15 avril 2009. Ces analyses ont conclu que 97,9 % de tous les réseaux qui avaient présenté des résultats pour des échantillons prélevés dans des installations de plomberie et

98,3 % des réseaux qui avaient présenté des résultats pour des échantillons prélevés dans les réseaux de distribution respectaient la norme provinciale. Généralement, les résultats de ces deux séries d'analyses ont été bien en deçà de la concentration maximale permise de 10 µg/L (microgrammes par litre), comme le montre le **tableau 7**.

Tableau 7 : Résultats de l'analyse de la teneur en plomb des échantillons prélevés dans les installations de plomberie et dans les réseaux de distribution par type d'installation, pour la 2^e et la 3^e série d'analyses.

Comparaison de la qualité de l'eau potable		2 ^e série (de juin à octobre 2008)		3 ^e série (de décembre 2008 à avril 2009)	
		Installation de plomberie	Réseau de distribution	Installation de plomberie	Réseau de distribution
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	Nombre d'échantillons	34 951	4 870	24 994	3 749
	Concentration moyenne de la teneur en plomb (µg/L)	1,87	1,36	1,74	1,74
	Pourcentage des échantillons qui respectaient la norme	96,8 %	98,9 %	97,8 %	98,4 %
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	Nombre d'échantillons	2 944	284	1 447 ¹	159
	Concentration moyenne de la teneur en plomb (µg/L)	1,79	2,7	1,27	4,53
	Pourcentage des échantillons qui respectaient la norme	98,0 %	95,8 %	98,8 %	95,6 %
Total	Nombre d'échantillons	37 895	5 154	26 441	3 908
	Concentration moyenne de la teneur en plomb (µg/L)	1,86	1,44	1,72	1,85
	Pourcentage des échantillons qui respectaient la norme	96,9 %	98,7 %	97,9 %	98,3 %

¹ Le nombre d'échantillons avait diminué lors de la 3^e série d'analyses puisque les exigences en matière d'échantillonnage avaient diminué pour certains réseaux puisqu'ils avaient réglé leur problème ou avaient démontré, par des analyses de l'eau potable, qu'ils n'avaient aucun problème relié à la présence de plomb.

Lutte contre la corrosion

La planification de la lutte contre la corrosion peut être nécessaire pour les réseaux résidentiels municipaux qui fournissent de l'eau potable à des ensembles résidentiels comprenant plus de 100 résidences privées. Conformément au Règl. de l'Ont. 170/03, ces réseaux doivent présenter au ministère un plan de lutte contre la corrosion si :

- plus de 10 % de toutes les installations de plomberie ont déclaré des quantités de plomb supérieures à 10 µg/L dans deux séries d'analyses sur les trois séries les plus récentes;

- au moins deux installations de plomberie ont déclaré des quantités de plomb supérieures à 10 µg/L lors de chaque série d'analyses.

Le plan de lutte contre la corrosion doit notamment comprendre une analyse des sources potentielles de plomb dans le réseau et des mesures que le propriétaire du réseau d'eau potable prendra pour réduire la présence de plomb dans le réseau. Ce plan doit être présenté au ministère au cours de l'année qui suit la fin de la deuxième période d'échantillonnage où les résultats contiennent les deux critères

énumérés ci-dessus. Dix-huit réseaux préparent actuellement des plans de lutte contre la corrosion. D'autres réseaux pourront avoir l'obligation de préparer un plan de lutte contre la corrosion en fonction des prochaines séries d'échantillonnage.

Résultats des analyses de la teneur en plomb des écoles publiques, des écoles privées et des garderies de mai à octobre 2008

Aux termes du Règl. de l'Ont. 243/07, les écoles et les garderies doivent prélever deux types d'échantillons d'eau potable afin d'analyser la concentration de plomb :

- des échantillons d'eau **stagnante**, prélevés après que l'installation de plomberie ait été inutilisée pendant au moins 6 heures);
- des échantillons d'eau **vidangée**, prélevés après avoir fait couler l'eau pendant 5 minutes ou après une vidange de 5 minutes, et après une période d'attente de 30 à 35 minutes.

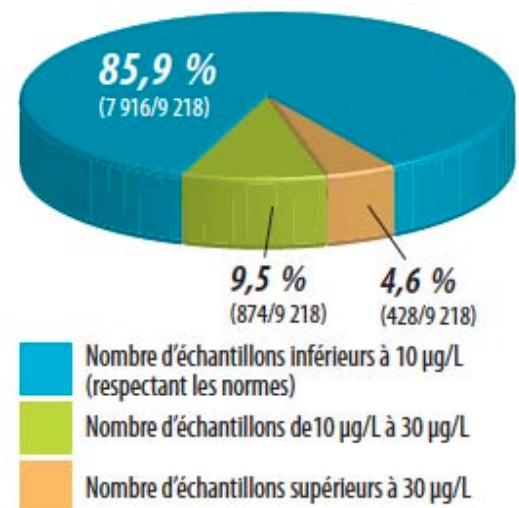
En 2008-2009, le ministère réalise des inspections relatives à la concentration de plomb dans les écoles publiques et privées de même que dans les garderies. Le nombre d'infractions en 2007-2008 a diminué et les résultats de la qualité de l'eau potable pour la concentration de plomb se sont améliorés d'un bout à l'autre de la province. Le taux de conformité en matière d'échantillonnage a également augmenté de 70 % pour les écoles privées.

Les résultats des échantillons prélevés et analysés de mai à octobre 2008 révèlent que 85,9 % de tous les échantillons d'eau stagnante et 94,8 % de tous les échantillons d'eau vidangée étaient en deçà de la concentration maximale permise de 10 µg/L (voir les **graphiques 9 et 10**). Ces résultats encourageants indiquent que la vidange est une manière efficace

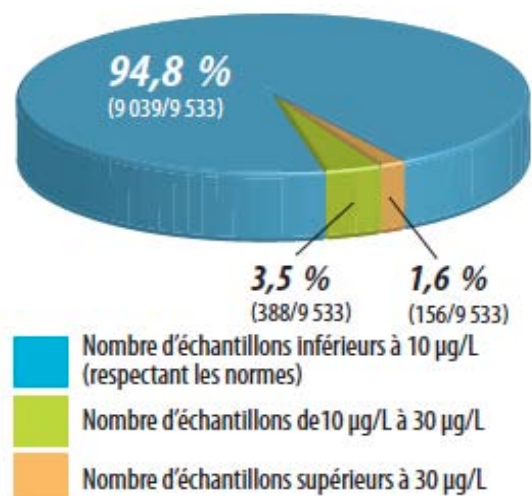
de diminuer la concentration de plomb dans l'eau potable.

Les résultats montraient que 88,4 % de toutes les écoles et garderies qui ont fourni des échantillons d'eau stagnante et 96,4 % de celles qui ont fourni des échantillons d'eau vidangée ne présentaient aucun dépassement. Cela montre que la majorité des installations respectent la Norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario pour la concentration de plomb.

Graphique 9 : Résultats des écoles publiques et privées et des garderies qui ont présenté des échantillons d'eau stagnante en 2008



Graphique 10 : Résultats des écoles publiques et privées et des garderies qui ont présenté des échantillons d'eau vidangée en 2008



Rapport sur le programme d'inspection des réseaux d'eau potable 2008-2009

Cette partie fournit des résultats sur le rendement du programme d'inspection du ministère en 2008-2009 pour les réseaux d'eau potable et les laboratoires autorisés, de même que des données sur l'agrément des exploitants et un sommaire des condamnations par type d'installation.

Le programme d'inspection rigoureux du ministère est un autre élément important du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario. Les inspections annuelles de tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux aident le ministère à déterminer comment les réseaux sont exploités.

Le protocole d'inspection pour les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux est une série de questions réglementaires qui visent à déterminer comment ils se conforment aux règlements stricts de la province. De plus, le processus exhaustif d'indice d'inspection basé sur le risque permet de quantifier les résultats d'inspection.

Aux termes du règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable et l'application de la Loi (Règl. de l'Ont. 242/05), au moins une inspection sur trois d'un réseau d'eau potable résidentiel municipal doit être effectuée sans préavis. Le ministère doit également présenter un rapport d'inspection aux propriétaires ou aux organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable dans les 45 jours de l'inspection. Pour de plus amples renseignements sur le respect des exigences du règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable

et l'application de la Loi, consultez la partie **Faits concernant l'eau potable**.

Résultats du programme d'inspection des réseaux résidentiels municipaux

Au cours des quatre dernières années, les résultats d'inspection des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux se sont améliorés constamment et ont présenté de très bons indices de rendement globaux, comme le montre le **graphique 11**. Grâce aux efforts des inspecteurs, à la sensibilisation et à l'éducation continue, les propriétaires et les exploitants des réseaux sont plus conscients des exigences réglementaires qu'ils doivent satisfaire. Lorsque des inspecteurs du ministère cernent des problèmes de non-conformité, ils travaillent avec les propriétaires et les exploitants de réseaux municipaux afin de les aider à les régler.



L'inspecteur en chef de l'eau potable dans une station d'eau potable, en compagnie d'inspecteurs de l'eau potable de l'Ontario et d'un exploitant.

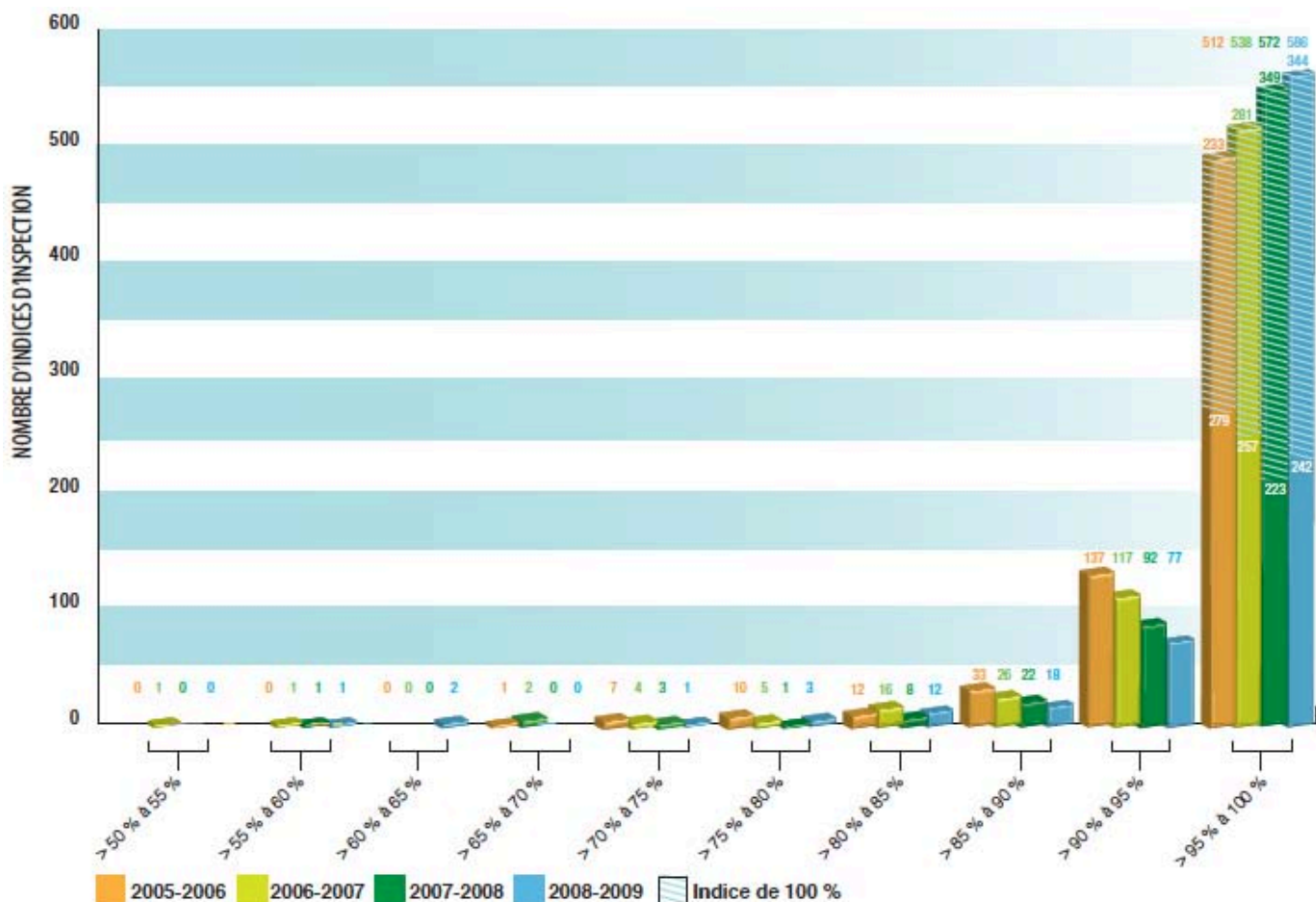
En 2008-2009, l'ensemble des 700 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux a été inspecté, ce qui a produit un total de 700 indices d'inspection. De ceux-ci :

- 49 % des indices d'inspection étaient de 100 %, ce qui signifie que les inspecteurs n'avaient trouvé aucun secteur de non-conformité. Ce résultat est cohérent avec les données de 2007-2008;
- 84 % des indices d'inspection étaient supérieurs à 95 %, ce qui constitue une augmentation par rapport au 82 % en 2007-2008 et au 76 % en 2006-2007;
- 95 % des indices d'inspection étaient supérieurs à 90 %.

Lorsqu'on compare les résultats des indices d'inspection de 2008-2009 et de 2007-2008, on constate que 36 % des indices se sont améliorés, que 30 % sont demeurés identiques et que 34 % des réseaux ont reçu des indices plus bas. Chaque fois que les inspecteurs du ministère trouvent des problèmes en matière de conformité, ils utilisent un éventail d'outils afin d'aider les propriétaires et les exploitants de réseaux municipaux à résoudre les problèmes de conformité efficacement.

L'annexe 1 du présent rapport contient une liste des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, leur emplacement, leur indice d'inspection en 2008-2009, ainsi que le pourcentage de leurs analyses de qualité de l'eau potable qui ont respecté les normes provinciales.

Graphique 11 : Distribution des indices d'inspection des réseaux résidentiels municipaux en 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009



Principales occasions d'amélioration pour les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

Le ministère analyse les résultats du programme d'inspection afin de cerner les tendances en matière de non-conformité ainsi que tout problème qui peut nécessiter une attention particulière. Au cours de 2008-2009, les possibilités d'amélioration suivantes ont été circonscrites :

Exploitation de l'équipement de traitement

Lorsque l'équipement de traitement ne fonctionne pas comme il le devrait, les causes peuvent notamment comprendre les coupures d'alimentation, les changements d'équipement ou le rendement du filtre. Le ministère réexamine actuellement les critères reliés au rendement du filtre et partagera ses conclusions avec les intervenants.

Conformité au manuel d'exploitation et d'entretien

Les manuels d'exploitation et d'entretien contiennent des renseignements relatifs à la documentation des procédures pour les réseaux d'eau potable. La plupart des problèmes reliés aux manuels découlent de l'insuffisance des dossiers sur les procédures qui comprennent notamment la surveillance, l'échantillonnage et les calendriers de présentation des rapports. Plus de 25 % des problèmes circonscrits en 2008-2009 étaient reliés à des modifications importantes entreprises par le réseau, comme l'installation d'un nouvel équipement ou des modifications à l'organisme d'exploitation du réseau qui n'étaient pas encore consignées dans les manuels.

POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF

Il est essentiel d'évaluer les tendances actuelles relativement à la conformité de la collectivité réglementée afin de cerner les principaux enjeux en matière de conformité, d'assurer une surveillance réglementaire efficace et de déterminer la formation nécessaire et les besoins pour parvenir à la conformité.



Exploitation de l'équipement de chloration

Environ 5 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux avaient de la difficulté à maintenir les concentrations de chlore résiduel dans leur réseau de distribution. Cela était dû à une faible demande, à des culs-de-sac des canalisations ou à des défauts de l'équipement de surveillance.

Nouvelle classification des réseaux et des sous-réseaux

Lorsque les réseaux d'eau potable procèdent à des travaux de construction et installent de nouveaux équipements, ils doivent enregistrer leurs réseaux mis à niveau auprès du ministère puisque cela modifie souvent la manière dont ils sont classés. De plus, en 2008-2009, plusieurs réseaux ont fusionné afin de former des réseaux plus importants et doivent donc avoir une nouvelle classification. Ces circonstances ont contribué à des problèmes relatifs à la nouvelle classification qui ont été circonscrits au cours de l'année.

Le ministère travaille continuellement avec ses partenaires afin d'aider à aborder des domaines où des



FAITS CONCERNANT LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Garantir la responsabilisation — Respecter les exigences du règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable et l'application de la Loi

Au cours de 2008-2009 le ministère de l'Environnement a rempli ses obligations aux termes du règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable et l'application de la Loi (Règl. de l'Ont. 2008/09), en ce qui concerne l'inspection des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et des laboratoires autorisés à effectuer des analyses d'eau potable.

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

Les mesures comprenaient notamment :

- l'inspection de l'ensemble des 700 réseaux résidentiels municipaux de la province;
- l'assurance qu'au moins une inspection sur trois d'un réseau résidentiel municipal est effectuée sans préavis (en 2008-2009, 283 des 700 inspections ont été réalisées sans préavis);
- l'envoi d'un rapport d'inspection aux personnes concernées dans les 45 jours suivant la fin de l'inspection;
- la réaction appropriée aux résultats d'analyse insatisfaisants signalés ou à d'autres problèmes;
- la prise de mesures obligatoires dans les 14 jours suivant la détection d'une défaillance dans un réseau d'eau potable résidentiel municipal (ou immédiatement si l'eau potable présentait un danger pour la santé).

Laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable

Les mesures comprenaient notamment :

- l'inspection de l'ensemble des 52 laboratoires autorisés;
- la réalisation de 117 inspections de laboratoires autorisés et 2 inspections de laboratoires non autorisés, notamment 52 inspections sans préavis, 52 inspections annoncées et 13 inspections en réaction à une plainte (les règlements exigent qu'au moins une inspection sur deux soit sans préavis);
- l'envoi à tous les laboratoires du rapport d'inspection dans les 45 jours suivant l'inspection;
- la prise de mesures obligatoires dans les 14 jours suivant la détection d'une infraction dans un laboratoire autorisé (ou immédiatement si l'eau potable présentait un danger pour la santé).

Demande d'enquête sur l'eau potable

Le règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable et l'application de la Loi permet aux membres du public de demander une enquête s'ils ont des raisons de croire que la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, ses règlements ou ses instruments ont été violés. Aucune demande de ce genre n'a été présentée en 2008-2009.



améliorations peuvent être apportées. Les programmes de formation des exploitants de réseaux d'eau potable sont également ajustés pour aider à aborder les problèmes de non-conformité. De plus, les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux de l'ensemble de la province continuent à tenter d'atteindre l'objectif de 100 % en matière de conformité dans tous les aspects de leurs activités.

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux : défaillances, arrêts et résolution des arrêts

Défaillances

Une défaillance est une violation des dispositions particulières de l'article 18 de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et de certains de ses règlements, lorsque la violation est réputée constituer un risque sanitaire pour l'eau potable. Le ministère doit prendre des mesures dans les 14 jours de la découverte d'une défaillance

qui survient dans un réseau d'eau potable résidentiel municipal. Une défaillance pourrait notamment être de l'équipement de traitement et de désinfection de l'eau qui n'est pas exploité conformément aux normes provinciales.

On a constaté une défaillance dans seulement un réseau en 2008-2009 comparativement à quatre défaillances en 2007-2008.

Arrêts et résolution des arrêts

Les 700 inspections réalisées en 2008-2009 ont entraîné l'émission de 21 arrêts contre 18 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, soit 2,6 % du nombre total, comme l'illustre le **tableau 8**. De plus, quatre arrêts ont également été émis sans lien avec une inspection. De ces 25 arrêts, 19 ont été émis à la suite d'une contravention à des exigences provinciales et 6 étaient des **arrêtés préventifs**. Les **annexes 2-A** et **2-B** présentent les détails des arrêtés préventifs et des autres **arrêtés** émis à la suite d'une inspection ou d'un incident.

Tableau 8 : Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ayant reçu des arrêtés relatifs à une inspection en 2008-2009, en 2007-2008, en 2006-2007, en 2005-2006 et en 2004-2005

	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Nombre total des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ayant reçu des arrêtés	18 ¹	11	20 ²	43 ³	77
Nombre total d'inspections de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	700	699	712	709	729
% de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui ont été inspectés et qui ont reçu des arrêtés	2,6 %	1,6 %	2,8 %	6,1 %	10,6 %
¹ Trois réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont reçu des arrêtés préventifs lors d'une inspection. ² Quatre réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont reçu des arrêtés préventifs. ³ 12 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont reçu des arrêtés préventifs.					



L'inspecteur de l'eau potable et un exploitant de station d'eau potable durant l'inspection d'une station.

Le ministère suit le rendement des réseaux depuis cinq ans, ce qui comprend notamment l'émission d'arrêtés et la manière dont ils sont résolus. Sur les 25 arrêtés émis en 2008-2009, 20 réseaux se sont conformés aux exigences de l'arrêté, alors que 5 réseaux continuent à travailler afin d'atteindre l'objectif de conformité. Trois réseaux qui cherchaient à atteindre la conformité en 2007-2008 ont maintenant respecté les exigences de leur arrêté.



POINT DE VUE DE L'INSPECTEUR EN CHEF

Des inspections régulières et, au besoin, l'émission d'arrêtés d'agents provinciaux continuent d'être des outils importants pour régler les situations de non-conformité. Le nombre relativement peu élevé d'arrêtés émis témoigne cependant en faveur de la vigilance des inspecteurs ainsi que du dévouement et de l'efficacité des propriétaires et des exploitants de réseaux d'eau potable réglementés.

Résultats du programme d'inspection des régies locales des services publics

Certaines collectivités du Nord de l'Ontario sont gérées par des régies locales des services publics. Les réseaux d'eau potable que ces régies exploitent entrent dans la catégorie des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux puisque ce n'est pas une municipalité qui en est le propriétaire et qui les exploite.

Au cours de 2008-2009, le ministère a effectué neuf inspections de réseaux d'eau potable exploités par des régies locales des services publics et aucun arrêté n'a été émis. En comparaison, trois arrêtés avaient été émis à trois réseaux en 2007-2008.

Une régie locale des services publics propriétaire d'un réseau qui avait reçu des arrêtés en 2005-2006 et en 2006-2007 continue à travailler avec le ministère afin de déterminer l'équipement de désinfection de l'eau dont l'installation convient le mieux pour satisfaire à toutes les exigences en matière de désinfection. Cette régie locale des services publics a reçu une autorisation de financement, aux termes du Fonds Chantiers Canada en février 2009, afin d'installer cet équipement.

Résultats du programme d'inspection des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et des réseaux qui desservent des établissements désignés

Le ministère a réalisé des inspections proactives fondées sur le risque de réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et de réseaux desservant

des établissements désignés. Lorsqu'il décide quels réseaux inspecter, le ministère tient compte de plusieurs facteurs, notamment des antécédents en matière de conformité et de résultats d'analyse insatisfaisants, ou des renvois par les bureaux de santé locaux.

Après les inspections, les inspecteurs déterminent les domaines de conformité réglementaire qui doivent être surveillés afin que ces réseaux d'eau potable puissent s'améliorer constamment. Le ministère travaille avec les propriétaires et les exploitants de réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et de réseaux desservant des établissements désignés afin de les aider à satisfaire aux exigences en matière de conformité. Le travail de collaboration continu entre le ministère et ses partenaires de l'eau potable fait partie de notre trousse d'outils à multiples facettes pour l'amélioration de la conformité et est un élément important du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario.

En 2008-2009, il y a eu 259 inspections proactives de ces réseaux, alors que ce nombre était de 196 en 2007-2008. Un total de 36 arrêtés a été émis contre 35 réseaux, dont 26 arrêtés à 25 réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux et 10 arrêtés à 10 réseaux desservant des établissements désignés.

Résultats du programme d'inspection des écoles et des garderies

En 2008-2009, 1 009 garderies et écoles publiques et privées réglementées sur 10 679 (9,5 %) ont été inspectées. Durant ces inspections, cinq arrêtés ont été émis, ce qui représente 0,5 % des installations inspectées. Trois de ces installations d'eau potable se sont conformées aux exigences des arrêtés, alors que deux travaillent afin de parvenir à la conformité.



Résultats du programme d'inspection des laboratoires autorisés en 2008-2009

Un autre élément clé du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario est l'inspection des laboratoires autorisés. Tous les laboratoires qui sont autorisés à analyser l'eau potable doivent être inspectés pour garantir qu'ils sont exploités conformément aux règlements provinciaux. Les inspections peuvent comprendre une évaluation de plusieurs domaines comme : la manipulation des échantillons, les méthodes d'analyse, la divulgation des résultats d'analyse insatisfaisants, les exigences d'agrément, les pratiques de gestion, les installations et les ressources.



Technicien de laboratoire travaillant dans un laboratoire autorisé.

Le programme d'inspection des laboratoires autorisés implique trois types d'inspections : les inspections annoncées, les inspections sans préavis et les inspections à la suite d'une plainte. Les inspections à la suite d'une plainte sont également sans préavis et sont réalisées à la suite d'une plainte ou d'une préoccupation soulevée par un membre du personnel du ministère ou d'une source externe. Les laboratoires sont inspectés deux fois par année et au moins une des deux inspections obligatoires doit être réalisée sans préavis.

Le ministère a l'obligation d'envoyer au laboratoire un rapport dans les 45 jours de l'inspection. Le rapport cerne les domaines qui posent problèmes et les enjeux de non-conformité et fournit une orientation sur la manière de régler ces problèmes et ces enjeux. En retour, les laboratoires doivent prendre des mesures dans les 14 jours suivant la réception du rapport si l'inspecteur a relevé une infraction réglementaire. Si l'infraction représente un risque pour la santé, des mesures obligatoires doivent être immédiatement adoptées. En 2008-2009, le ministère a exécuté ses responsabilités réglementaires.

Inspections et arrêts

En 2008-2009, l'ensemble des 52 laboratoires autorisés ont été inspectés à au moins 2 reprises, pour un total de 117 inspections. En tout, 52 de ces inspections ont été faites sans préavis, 52 étaient annoncées et 13 étaient à la suite d'une plainte. De plus, deux inspections ont été réalisées dans des laboratoires non autorisés.

Le **tableau 9** présente un sommaire des inspections de laboratoire effectuées au cours des cinq dernières années, en fonction du type d'inspection.

En 2008-2009, deux arrêts ont été émis à deux laboratoires autorisés à réaliser des analyses de l'eau potable, ce qui représente 1,9 % de tous les laboratoires, comme l'illustre le **tableau 10**. Consultez l'**annexe 2-C-1** pour de plus amples détails concernant les arrêts.

Un arrêté supplémentaire a été émis durant une inspection annoncée d'un

laboratoire non autorisé à la suite d'une plainte. Cependant, un examen de la documentation exigée a conclu que ce laboratoire non autorisé ne réalisait pas

d'analyses d'échantillons d'eau potable. Consultez l'**annexe 2-C-2** pour de plus amples détails concernant les arrêts.

Tableau 9 : Sommaire des inspections de laboratoire en 2008-2009, en 2007-2008, en 2006-2007, en 2005-2006 et en 2004-2005

Type d'inspection	Inspections réalisées				
	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Annoncée	52	56	59	1	57
Sans préavis	52	53 ²	57	113	60
Annoncée (résolution de problème ¹)	2	2	-	5	5
Adaptée	13	5	10	15	14
Total	119	116	126	134	136
Nombre de laboratoires autorisés	52	56	57	57	57

¹ Inspections effectuées dans des installations d'analyse non autorisées.

² En 2007-2008, trois laboratoires se sont volontairement retirés du programme de délivrance de permis entre leur inspection annoncée et celle effectuée sans préavis.

Tableau 10 : Laboratoires autorisés qui ont reçu des arrêts liés à une inspection en 2008-2009

	2008-2009
Nombre de laboratoires autorisés qui ont reçu des arrêts	2
Nombre d'inspections proactives de laboratoires autorisés	104
Pourcentage des laboratoires autorisés qui ont été inspectés et qui ont reçu des arrêts	1,9 %

Principales occasions d'amélioration pour les laboratoires autorisés

Les résultats du programme d'inspection des laboratoires autorisés du ministère ont cerné les quatre occasions d'amélioration suivantes que les laboratoires devraient examiner :

- l'élaboration d'une politique concernant les **formulaires de la chaîne de conservation** (qui suivent à la trace la possession, le transfert et la conservation des échantillons d'eau potable) qui doivent être remplis par le client avant de
- présenter des échantillons d'eau potable pour faire analyser la concentration de plomb;
- l'élaboration d'une politique concernant l'identification claire des échantillons d'eau potable lorsqu'ils sont envoyés au laboratoire autorisé à des fins d'analyse;
- la conservation des échantillons d'eau potable jusqu'à ce que les résultats soient divulgués;
- la conservation des dossiers pour démontrer que les échantillons d'eau potable ont été préservés avant d'être analysés.

Données sur l'agrément des exploitants

Les exigences de l'Ontario concernant l'agrément et la formation des exploitants sont parmi les plus sévères en Amérique du Nord. L'agrément et la formation sont un élément clé du filet de sécurité de l'eau potable de la province.

Les exploitants doivent suivre la formation exigée au début de leur carrière. Selon le type de certificat qu'ils détiennent et le type de réseau pour lequel ils travaillent, ils doivent également suivre une formation supplémentaire chaque année. En date du 31 mars 2009, il y avait 5 946 exploitants agréés dans la province qui détenaient 7 978 certificats. Le **tableau 11** montre le nombre de certificats détenus par des exploitants agréés en Ontario.

Un nombre important d'exploitants seront admissibles à la retraite au cours des 5 à 10 prochaines années. Afin de se préparer à ces départs à la retraite, le ministère travaille avec ses partenaires afin d'aider à promouvoir les carrières

au sein de l'industrie de l'eau et des eaux usées. Voici certaines des initiatives du ministère :

- l'élaboration d'outils et de documents de sensibilisation, afin de susciter l'intérêt des jeunes pour les choix de carrière reliés à l'exploitation de l'eau et des eaux usées, notamment un site Web, des vidéos et du matériel promotionnel comme des signets et des dépliants pour les conseillers d'orientation professionnelle des écoles secondaires;
- l'élaboration d'un cheminement de carrière clair pour les étudiants collégiaux voulant travailler dans l'industrie de l'eau et des eaux usées grâce à la signature d'ententes avec des collèges communautaires prévoyant l'inclusion du cours obligatoire de niveau d'entrée pour les exploitants de réseau d'eau potable dans leurs programmes environnementaux.

Tableau 11 : Nombre de certificats d'exploitants agréés délivrés en date du 31 mars 2009

Type de réseau	CEF ¹	Classe 1 ²	Classe 2 ²	Classe 3 ²	Classe 4 ²	Total		
						2008-2009	2007-2008	2006-2007
Réseau de traitement d'eau : réseau qui capte, produit, traite et distribue de l'eau potable	929	827	642	379	368	3 145	3 342	3 867
Réseau de distribution d'eau potable (captage et distribution) : réseau qui distribue l'eau seulement ou qui distribue et traite l'eau seulement par désinfection	1 168	1 208	1 473	465	236	4 550	4 644	5 143
Réseau limité à l'eau de surface et à l'eau souterraine ³						283	287	254
Nombre total de certificats						7 978	8 273	9 264
¹ Certificat d'exploitant en formation. ² Les réseaux d'eau potable sont classés sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la complexité d'exploitation et de la population desservie. De ce fait, les exploitants reçoivent un certificat d'une classe de 1 à 4 en fonction de leurs études, de leur formation, de leur examen et de leur expérience. ³ Un certificat de réseau limité constitue l'exigence minimale pour l'exploitation des catégories de réseaux suivants : petit réseau résidentiel municipal (eau souterraine), réseau résidentiel saisonnier non municipal, gros réseau non résidentiel non municipal desservant un établissement désigné et gros réseau non résidentiel municipal desservant un établissement désigné.								

Résultat du programme pour les petits réseaux d'eau potable

Programme de formation et formation technique

Un programme de formation exhaustif a été conçu en 2008-2009 pour le transfert de la surveillance législative des petits réseaux d'eau potable du ministère de l'Environnement au ministère de la Santé et des Soins de longue durée et aux bureaux de santé locaux. Le programme de formation visait les inspecteurs de la santé publique employés par les bureaux de santé locaux responsables de réaliser des évaluations du risque et d'émettre des directives particulières concernant les petits réseaux d'eau potable aux termes de la nouvelle réglementation.

Séances de formation du programme : En date du 30 mars 2009, 219 inspecteurs avaient suivi les séances de formation de deux jours du programme. Ces séances comprenaient notamment des renseignements sur la nouvelle réglementation, l'élaboration et l'application d'une approche particulière à l'emplacement pour les petits réseaux d'eau potable, l'émission de directives et l'utilisation des systèmes d'information du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Séances de formation technique : Au 30 mars 2009, 324 inspecteurs de la santé publique et gestionnaires de programmes avaient suivi des séances de formation technique d'une durée de trois jours. Ces séances fournissaient notamment des renseignements sur l'exploitation d'un petit réseau d'eau potable, le traitement et la distribution de l'eau potable, les sources d'eau

et le rendement d'une évaluation des risques d'un réseau d'eau potable en exploitation.

Divulgaration des résultats d'analyse insatisfaisants

Du 1^{er} décembre 2008 au 31 mars 2009, 119 résultats d'analyse insatisfaisants ont été rapportés au ministère de la Santé et des Soins de longue durée et aux bureaux de santé locaux aux termes des Règl. de l'Ont. 318/08 et 319/08.

Remarque : Les règlements pour les petits réseaux d'eau potable (Règl. de l'Ont. 318/08 et 319/08 aux termes de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*) sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2008.



Séance de formation sur l'inspection d'un réseau d'eau potable.

Condamnations en 2008-2009

En plus de travailler avec ses partenaires de l'eau potable à maîtriser les domaines de non-conformité, la province prend également des mesures en réaction à des violations potentielles. Les personnes responsables de fournir au public une eau potable salubre sont légalement tenues de rendre compte de



leurs actes. Il s'agit d'un autre élément essentiel du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario.

Les inspecteurs produisent des rapports concernant les violations graves potentielles des lois de l'Ontario pour la protection de l'environnement, notamment la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, destinés à la Direction des enquêtes et de l'application des lois. Au besoin, la Direction réalise des enquêtes et recommande de porter ou non des accusations. Si l'enquêteur recommande d'entamer des poursuites, un procureur de la Couronne examine les preuves afin d'évaluer si ces poursuites sont dans l'intérêt public, s'il y a des chances d'obtenir une condamnation et de décider si des accusations seront portées.

En 2008-2009, il y a eu 13 cas concernant des condamnations reliées à 14 réseaux d'eau potable. Ces cas où des condamnations ont été prononcées ont entraîné des amendes totalisant 131 800 \$, comme l'illustre le **tableau 12**. L'**annexe 3** contient des détails supplémentaires concernant les condamnations.

Tableau 12 : Résumé des condamnations à la suite de poursuites relatives à l'eau potable en 2008-2009, par type d'installation

Type d'installation	Nombre total de condamnations en 2008-2009	Nombre de réseaux ou de laboratoires	Amendes en 2008-2009
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ¹	3	4	42 000 \$
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	6	6	39 000 \$
Réseaux desservant des établissements désignés	4	4	50 800 \$
Laboratoires autorisés	-	-	-
Total	13	14	131 800 \$

¹ Deux cas concernaient des réseaux résidentiels municipaux condamnés à payer des amendes totalisant 42 000 \$ alors que le troisième cas concernait une personne qui n'a pas reçu d'amende.

Conclusions finales

La prochaine année sera importante puisque nous mettrons en place des initiatives importantes qui renforceront encore plus le filet de sécurité. Les comités de protection des sources présenteront des rapports d'évaluation et mettront en place des plans de protection des sources. Nous espérons également qu'un nombre important de municipalités deviendront titulaires de permis au cours de la prochaine année. De plus, le ministère continuera à surveiller les réseaux d'eau potable, afin de s'assurer qu'ils se conforment aux exigences réglementaires sévères de l'Ontario.

La plus grande force de notre filet de sécurité provincial demeure les personnes et les collectivités qui se consacrent à la préservation de l'eau

potable de l'Ontario. Le ministère de l'Environnement, les ministères partenaires, les municipalités, les propriétaires et les exploitants de réseaux privés, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, les bureaux de santé, les laboratoires autorisés, les institutions universitaires, les organismes non gouvernementaux et le grand public, jouent tous un rôle essentiel, et je peux vous assurer que nous continuerons à travailler ensemble afin de garantir que l'eau potable de l'Ontario est de la meilleure qualité qui soit.

Veuillez nous communiquer votre opinion sur ce rapport annuel ainsi que vos idées pour les prochaines éditions. Vous pouvez joindre les membres du personnel de mon bureau par courriel : drinking.water@ontario.ca.



Glossaire

A

Arrêté :	procès verbal délivré par un agent provincial afin de constater une contravention à une loi, à un règlement, à un arrêté, à un avis, à une directive, à une exigence, à un rapport ou à une condition d'une autorisation ou d'un permis. L'arrêté peut être délivré à des personnes qui enfreignent ou qui ont enfreint une loi, un règlement, un arrêté, un avis, une directive, une exigence, un rapport ou une condition d'une autorisation ou d'un permis. Il peut exiger que la personne qui le reçoit se conforme à toutes les directives prévues dans l'arrêté dans le délai précisé.
Arrêté préventif :	mesures préventives exigées par un agent provincial relativement à une préoccupation environnementale dans un cas où la personne concernée n'aurait peut-être pas enfreint la législation environnementale applicable. Un arrêté préventif est émis pour empêcher que de possibles événements indésirables surviennent.

B

Bassin versant (bassin hydrographique) :	région ou zone délimitée par une ligne de partage des eaux et dont toutes les eaux convergent vers un cours d'eau ou un plan d'eau particulier.
---	---

C

Chlore résiduel :	concentration restant dans l'eau chargée de chlore à la fin d'un temps de contact déterminé et qui est disponible pour continuer la désinfection. Il est mesuré sous la forme de chlore libre, de chlore combiné et de chlore total.
Coliformes totaux :	groupe de bactéries hydriques comprenant trois grands groupes présentant des caractéristiques communes et qui servent d'indicateur de la qualité de l'eau. La détection de coliformes totaux dans l'eau à la sortie de la station de purification ou dans n'importe quelle eau venant de subir un traitement peut être l'indice d'un traitement inadéquat et d'une éventuelle contamination de l'eau.
Contaminant :	solide, liquide, gaz, odeur, chaleur, son, vibration, rayonnement ou combinaison de ces facteurs résultant directement ou indirectement des activités humaines et qui cause ou peut causer des effets préjudiciables.

D

Dépassement :	résultat d'une analyse qui excède le plafond fixé à l'égard d'un contaminant par le Règlement sur les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario (Règl. de l'Ont. 169/03).
Désinfection :	destruction ou inactivation de microorganismes pathogènes ou autres par des moyens physiques ou chimiques.

E	
<i>E. coli (Escherichia coli)</i> :	espèce de bactéries naturellement présentes dans les intestins des humains et des animaux. Si des déjections animales contenant des bactéries <i>E.coli</i> contaminent l'eau potable, elles peuvent entraîner des maladies gastro-intestinales chez l'humain. La majorité des types d' <i>E. coli</i> sont inoffensifs, mais certaines souches actives, en particulier la souche O157:H7, sécrètent des toxines dangereuses et peuvent provoquer des maladies graves.
F	
Filtration :	séparation de particules solides en suspension dans un flux de liquide en le faisant passer à travers un filtre granulaire ou à membrane qui retient la plupart des solides à sa surface ou l'emprisonne dans sa matière.
Formulaire de la chaîne de conservation :	document obligatoire devant être rempli par les propriétaires de réseau d'eau potable et les laboratoires autorisés aux termes de la <i>Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable</i> . Ce formulaire accompagne l'échantillon d'eau potable et constitue un dossier écrit rigoureux servant à suivre à la trace la possession, le transfert et la conservation d'un échantillon, du moment de sa cueillette à celui de sa présentation au laboratoire, pendant les analyses et l'établissement de rapports sur les résultats, jusqu'à la destruction de l'échantillon.
M	
Mesures correctives :	mesures qui doivent être prises à la suite d'un résultat d'analyse insatisfaisant, tel que prévu aux annexes 17 et 18 du Règlement de l'Ontario 170/03 ou tel qu'ordonné par le médecin-hygiéniste local ou l'inspecteur de l'eau potable et qui sont nécessaires pour protéger la santé humaine.
O	
Organisme :	forme de vie particulière qui comprend les bactéries, les protozoaires, les champignons, les virus et les algues.
Organisme microbiologique :	un organisme tellement petit qu'il ne peut pas être vu sans l'aide d'un microscope, y compris les bactéries, les protozoaires, les champignons, les virus et les algues.
S	
Source d'eau :	cours d'eau, lac ou aquifère souterrain d'où l'on tire l'eau servant à alimenter en eau brute des réseaux d'eau potable.
T	
Turbidité :	état d'une eau qui est trouble parce qu'elle contient des matières en suspension, ce qui entraîne la diffusion ou l'absorption de la lumière. Plus l'eau est trouble, plus grande est la turbidité.



Liste des graphiques et des tableaux

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 :	Tendances des résultats d'analyse de la qualité de l'eau potable pour les réseaux résidentiels municipaux	13
GRAPHIQUE 2 :	Tendances des indices d'inspection des réseaux résidentiels municipaux.....	15
GRAPHIQUE 3 :	Résultats concernant la présence d' <i>E. coli</i> dans les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	35
GRAPHIQUE 4 :	Résultats concernant la présence d' <i>E. coli</i> dans les réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux.....	35
GRAPHIQUE 5 :	Résultats concernant la présence d' <i>E. coli</i> dans les réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés.....	35
GRAPHIQUE 6 :	Résultats d'analyse des paramètres chimiques pour les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	36
GRAPHIQUE 7 :	Résultats d'analyse des paramètres chimiques pour les réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux.....	36
GRAPHIQUE 8 :	Résultats d'analyse des paramètres chimiques pour les réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés.....	36
GRAPHIQUE 9 :	Résultats des écoles publiques et privées et des garderies qui ont présenté des échantillons d'eau stagnante en 2008.....	42
GRAPHIQUE 10 :	Résultats des écoles publiques et privées et des garderies qui ont présenté des échantillons d'eau vidangée en 2008.....	42
GRAPHIQUE 11 :	Distribution des indices d'inspection des réseaux résidentiels municipaux en 2005-2006, en 2006-2007, en 2007-2008 et en 2008-2009	44

TABLEAUX

TABLEAU 1 :	Résultats des analyses de l'eau potable pour les réseaux d'eau potable.....	31
TABLEAU 2 :	Nombre de réseaux d'eau potable enregistrés auprès du ministère et nombre de réseaux ayant présenté des résultats d'analyse en 2008-2009....	32
TABLEAU 3 :	Nombre de réseaux enregistrés desservant différents types d'établissements désignés en date du 31 mars 2009.....	32
TABLEAU 4 :	Sommaire des résultats d'analyse de l'eau potable soumis par tous les types d'installation du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	34
TABLEAU 5 :	Nombre de dépassements de la norme chimique par type d'installation en 2008-2009	37
TABLEAU 6 :	Résumé des résultats d'analyse insatisfaisants par type d'installation d'eau potable en 2008-2009.....	38
TABLEAU 7 :	Résultats de l'analyse de la teneur en plomb des échantillons prélevés dans les installations de plomberie et dans les réseaux de distribution par type d'installation, pour la 2 ^e et la 3 ^e série d'analyses	41
TABLEAU 8 :	Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ayant reçu des arrêtés relatifs à une inspection en 2008-2009, en 2007-2008, en 2006-2007, en 2005-2006 et en 2004-2005	47
TABLEAU 9 :	Sommaire des inspections de laboratoire en 2008-2009, en 2007-2008, en 2006-2007, en 2005-2006 et en 2004-2005	51
TABLEAU 10 :	Laboratoires autorisés qui ont reçu des arrêtés reliés à une inspection en 2008-2009	51
TABLEAU 11 :	Nombre de certificats d'exploitants agréés délivrés en date du 31 mars 2009	52
TABLEAU 12 :	Résumé des condamnations à la suite de poursuites relatives à l'eau potable en 2008-2009, par type d'installation	54



Annexes

1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses respectant les normes)	61
2 : 2008-2009 Arrêtés	83
2-A-1 : Sommaire des arrêtés émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une inspection	
2-A-2 : Sommaire des arrêtés émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une intervention lors d'un incident	
2-B-1 : Sommaire des arrêtés préventifs émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une inspection	
2-B-2 : Sommaire des arrêtés préventifs émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une intervention lors d'un incident	
2-C-1 : Sommaire des arrêtés émis aux laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable en 2008-2009	
2-C-2 : Sommaire des arrêtés émis aux laboratoires non autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable en 2008-2009	
3 : 2008-2009 Sommaire des condamnations prononcées contre des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	87



ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Colgan Well Supply	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Everett Well Supply	100,00 %	99,71 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Hockley Well Supply	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Lisle Well Supply	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Loretto Heights Well Supply	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Rosemont Well Supply	100,00 %	99,69 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Weca Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ajax, Ville d'	Ajax Water Treatment Plant	100,00 %	99,89 %
Alfred et Plantagenet, Canton d'	Lefaire Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Alfred et Plantagenet, Canton d'	Plantagenet Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Alfred et Plantagenet, Canton d'	Wendover Water Treatment Plant	100,00 %	99,80 %
Alnwick/Haldimand, Canton d'	Grafton Well Supply	100,00 %	100,00 %
Amaranth, Canton d'	Waldemar Well Supply	98,57 %	99,43 %
Amherstburg, Ville d'	Amherstburg Water Treatment Plant	95,66 %	100,00 %
Armstrong, Canton d'	Earlton Well Supply	100,00 %	100,00 %
Arnprior, Ville d'	Arnprior Water Treatment Plant	94,99 %	100,00 %
Arran-Elderslie, Municipalité d'	Arran-Elderslie Well Supply	100,00 %	99,32 %
Arran-Elderslie, Municipalité d'	Tara Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Benmiller Inn Well Supply	97,49 %	98,59 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Century Heights Subdivision Well Supply	96,93 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Courtney Subdivision Distribution System	99,30 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Dungannon Well Supply	96,15 %	99,71 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Huron Sands Well Supply	99,51 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Maitlandview Estates Well Supply	100,00 %	S/O*
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	South Lucknow Distribution System	100,00 %	100,00 %
Asphodel-Norwood, Canton d'	Norwood Well Supply	100,00 %	100,00 %
Asphodel-Norwood, Canton d'	Trentview Estates Development Distribution System	94,30 %	100,00 %
Assignack, Canton d'	Assignack Water Treatment Plant	96,09 %	100,00 %
Assignack, Canton d'	Sunsite Estates Subdivision Water Treatment Plant	90,26 %	100,00 %
Atikokan, Canton d'	Atikokan Water Treatment Plant	87,43 %	100,00 %
Aurora, Ville d'	Aurora Distribution System	100,00 %	99,77 %
Aurora, Ville d'	Aurora Well Supply	100,00 %	99,93 %
Aylmer, Ville d'	Aylmer (Elgin Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	99,82 %
Aylmer, Ville d'	Aylmer Secondary Distribution System	100,00 %	100,00 %
Bancroft, Ville de	Bancroft Water Treatment Plant	95,20 %	99,90 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Barrie, Ville de	Barrie Well Supply	96,62 %	99,82 %
Bayham, Municipalité de	Bayham (Elgin Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Belleville, Ville de	Belleville Water Treatment Plant	96,15 %	99,94 %
Belleville, Ville de	Point Anne Hamlet Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Billings, Canton de	Kagawong Water Treatment Plant	96,18 %	100,00 %
Black River-Matheson, Canton de	Holtyre Well Supply	93,83 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Colgan Well Supply	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Everett Well Supply	100,00 %	99,71 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Hockley Well Supply	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Lisle Well Supply	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Loretto Heights Well Supply	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Rosemont Well Supply	100,00 %	99,69 %
Adjala-Tosorontio, Canton d'	Weca Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ajax, Ville d'	Ajax Water Treatment Plant	100,00 %	99,89 %
Alfred et Plantagenet, Canton d'	Lefavre Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Alfred et Plantagenet, Canton d'	Plantagenet Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Alfred et Plantagenet, Canton d'	Wendover Water Treatment Plant	100,00 %	99,80 %
Alnwick/Haldimand, Canton d'	Grafton Well Supply	100,00 %	100,00 %
Amaranth, Canton d'	Waldemar Well Supply	98,57 %	99,43 %
Amherstburg, Ville d'	Amherstburg Water Treatment Plant	95,66 %	100,00 %
Armstrong, Canton d'	Earlton Well Supply	100,00 %	100,00 %
Arnprior, Ville d'	Arnprior Water Treatment Plant	94,99 %	100,00 %
Arran-Elderslie, Municipalité d'	Arran-Elderslie Well Supply	100,00 %	99,32 %
Arran-Elderslie, Municipalité d'	Tara Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Benmiller Inn Well Supply	97,49 %	98,59 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Century Heights Subdivision Well Supply	96,93 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Courtney Subdivision Distribution System	99,30 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Dungannon Well Supply	96,15 %	99,71 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Huron Sands Well Supply	99,51 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	Maitlandview Estates Well Supply	100,00 %	S/O*
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton d'	South Lucknow Distribution System	100,00 %	100,00 %
Asphodel-Norwood, Canton d'	Norwood Well Supply	100,00 %	100,00 %
Asphodel-Norwood, Canton d'	Trentview Estates Development Distribution System	94,30 %	100,00 %
Assignack, Canton d'	Assignack Water Treatment Plant	96,09 %	100,00 %
Assignack, Canton d'	Sunsite Estates Subdivision Water Treatment Plant	90,26 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Atikokan, Canton d'	Atikokan Water Treatment Plant	87,43 %	100,00 %
Aurora, Ville d'	Aurora Distribution System	100,00 %	99,77 %
Aurora, Ville d'	Aurora Well Supply	100,00 %	99,93 %
Aylmer, Ville d'	Aylmer (Elgin Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	99,82 %
Aylmer, Ville d'	Aylmer Secondary Distribution System	100,00 %	100,00 %
Bancroft, Ville de	Bancroft Water Treatment Plant	95,20 %	99,90 %
Barrie, Ville de	Barrie Well Supply	96,62 %	99,82 %
Bayham, Municipalité de	Bayham (Elgin Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Belleville, Ville de	Belleville Water Treatment Plant	96,15 %	99,94 %
Belleville, Ville de	Point Anne Hamlet Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Billings, Canton de	Kagawong Water Treatment Plant	96,18 %	100,00 %
Black River-Matheson, Canton de	Holtyre Well Supply	93,83 %	100,00 %
Black River-Matheson, Canton de	Matheson Well Supply	98,53 %	99,74 %
Black River-Matheson, Canton de	Ramore (Playfair) Well Supply	97,01 %	98,75 %
Black River-Matheson, Canton de	Val Gagne Well Supply	100,00 %	98,68 %
Blandford-Blenheim, Canton de	Bright Well Supply	100,00 %	100,00 %
Blandford-Blenheim, Canton de	Drumbo Well Supply	98,56 %	99,71 %
Blandford-Blenheim, Canton de	Plattsville Well Supply	100,00 %	100,00 %
Blandford-Blenheim, Canton de	Princeton Countryside Manor Cistern System	98,63 %	100,00 %
Blind River, Ville de	Blind River Well Supply	90,28 %	98,91 %
Bluewater, Municipalité de	Bluewater Distribution System	100,00 %	99,15 %
Bluewater, Municipalité de	Carriage Lane Well Supply	100,00 %	100,00 %
Bluewater, Municipalité de	Harbour Lights Development Well Supply	100,00 %	100,00 %
Bluewater, Municipalité de	Hensall Well Supply	98,49 %	100,00 %
Bluewater, Municipalité de	Zurich Well Supply	91,16 %	100,00 %
Bonnechère Valley, Canton de	Eganville Water Treatment Plant	94,47 %	99,81 %
Bracebridge, Ville de	Bracebridge (Kirby Beach) Water Treatment Plant	96,62 %	100,00 %
Bradford West Gwillimbury, Ville de	Bradford/Bondhead Well Supply	100,00 %	99,82 %
Brant, Comté de	Airport Well Supply	100,00 %	100,00 %
Brant, Comté de	Cainsville Distribution System	100,00 %	100,00 %
Brant, Comté de	King George Road Distribution System	98,14 %	100,00 %
Brant, Comté de	Mount Pleasant Well Supply	97,17 %	100,00 %
Brant, Comté de	Paris Well Supply	95,50 %	100,00 %
Brant, Comté de	St. George Well Supply	98,48 %	100,00 %
Brantford, Ville de	Brantford (Holmedale) Water Treatment Plant	96,82 %	99,77 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Brighton, Municipalité de	Brighton Well Supply	100,00 %	100,00 %
Brock, Canton de	Beaverton Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Brock, Canton de	Cannington Well Supply	100,00 %	99,95 %
Brock, Canton de	Sunderland Well Supply	100,00 %	99,63 %
Brockton, Municipalité de	Hanover Water Treatment Plant	95,51 %	100,00 %
Brockton, Municipalité de	Lake Rosalind Well Supply	98,53 %	100,00 %
Brockton, Municipalité de	Powers Subdivision Well Supply	100,00 %	98,39 %
Brockton, Municipalité de	Walkerton Well Supply	100,00 %	98,90 %
Brockville, Ville de	Brockville Water Treatment Plant	100,00 %	99,80 %
Brooke-Alvinston, Municipalité de	Alvinston Distribution System	100,00 %	100,00 %
Bruce Mines, Ville de	Bruce Mines Water Treatment Plant	97,28 %	100,00 %
Bruce Sud, Municipalité de	Mildmay Well Supply	97,40 %	100,00 %
Bruce Sud, Municipalité de	Teeswater Well Supply	97,21 %	100,00 %
Burk's Falls, Village de	Burk's Falls Well Supply	86,82 %	100,00 %
Burlington, Ville de	Bridgeview Community Distribution System	100,00 %	99,54 %
Burlington, Ville de	Burlington Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Burlington, Ville de	North Aldershot Water Distribution System	100,00 %	100,00 %
Burlington, Ville de	Snake Road Water Distribution System	100,00 %	100,00 %
Caledon, Ville de	Alton Well Supply (fusionné au Caledon Village Well Supply)	93,66 %	100,00 %
Caledon, Ville de	Caledon East Well Supply	97,01 %	99,92 %
Caledon, Ville de	Caledon Village Well Supply	93,44 %	100,00 %
Caledon, Ville de	Cheltenham-Terra Cotta Well Supply	97,48 %	100,00 %
Caledon, Ville de	Inglewood Well Supply	97,74 %	100,00 %
Caledon, Ville de	Palgrave Well Supply	97,48 %	100,00 %
Callander, Municipalité de	Callander Water Treatment Plant	95,13 %	100,00 %
Cambridge, Ville de	Cambridge Distribution System	100,00 %	99,94 %
Cambridge, Ville de	Cambridge Well Supply	96,99 %	100,00 %
Carleton Place, Ville de	Carleton Place Water Treatment Plant	100,00 %	99,89 %
Casselman, Village de	Casselman Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Cavan-Monaghan, Canton de	Millbrook Well Supply	97,88 %	100,00 %
Central Elgin, Municipalité de	Belmont Well Supply	100,00 %	100,00 %
Central Elgin, Municipalité de	Central Elgin (Elgin Area Water Supply) Distribution System	97,75 %	99,93 %
Central Elgin, Municipalité de	Elgin Primary Area Water Supply	81,97 %	100,00 %
Central Huron, Municipalité de	Auburn Well Supply	100,00 %	100,00 %
Central Huron, Municipalité de	Clinton Well Supply	99,52 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Central Huron, Municipalité de	Kelly Well Supply	100,00 %	98,95 %
Central Huron, Municipalité de	McClinchey Well Supply	100,00 %	100,00 %
Central Huron, Municipalité de	S.A.M. Well Supply	100,00 %	100,00 %
Central Huron, Municipalité de	Vandewatering Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Central Manitoulin, Municipalité de	Mindemoya Water Treatment Plant	92,90 %	100,00 %
Centre Wellington, Canton de	Elora Well Supply (fusionné au Township of Centre Wellington Well Supply)	96,61 %	S/O*
Centre Wellington, Canton de	Township of Centre Wellington Well Supply	91,50 %	99,93 %
Champlain, Canton de	Laurentian Park Distribution System	100,00 %	100,00 %
Champlain, Canton de	L'Original Distribution System	100,00 %	99,68 %
Champlain, Canton de	Vankleek Hill Distribution System	100,00 %	100,00 %
Chapleau, Canton de	Chapleau Water Treatment Plant	97,47 %	100,00 %
Chapple, Canton de	Barwick Well Supply	100,00 %	100,00 %
Charlton et Dack, Municipalité de	Bradley Subdivision Distribution System	100,00 %	95,00 %
Charlton et Dack, Municipalité de	Charlton Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Chatham-Kent, Municipalité de	Bothwell (West Elgin Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Chatham-Kent, Municipalité de	Chatham Water Treatment Plant	96,89 %	100,00 %
Chatham-Kent, Municipalité de	Highgate Pure Water Well Supply	96,12 %	99,11 %
Chatham-Kent, Municipalité de	North Wallaceburg Distribution System	100,00 %	100,00 %
Chatham-Kent, Municipalité de	Ridgetown Well Supply	97,42 %	99,64 %
Chatham-Kent, Municipalité de	South Chatham-Kent Water Treatment Plant	94,24 %	99,91 %
Chatham-Kent, Municipalité de	Wallaceburg Water Treatment Plant	100,00 %	99,93 %
Chatham-Kent, Municipalité de	Wheatley Water Treatment Plant	98,61 %	100,00 %
Chatsworth, Canton de	Chatsworth Well Supply	96,95 %	100,00 %
Chatsworth, Canton de	Walter's Falls Well Supply	90,91 %	100,00 %
Clarence-Rockland, Ville de	Rockland Water Treatment Plant	100,00 %	99,71 %
Clarington, Municipalité de	Bowmanville Water Treatment Plant	92,70 %	99,77 %
Clarington, Municipalité de	Newcastle Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Clarington, Municipalité de	Orono Well Supply	100,00 %	100,00 %
Clearview, Canton de	Buckingham Woods Well Supply	100,00 %	100,00 %
Clearview, Canton de	Colling-Woodlands Well Supply	100,00 %	99,24 %
Clearview, Canton de	Creemore Well Supply	100,00 %	100,00 %
Clearview, Canton de	McKean Subdivision Well Supply	100,00 %	99,50 %
Clearview, Canton de	New Lowell Well Supply	100,00 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Clearview, Canton de	Stayner Well Supply	100,00 %	100,00 %
Cobalt, Ville de	Cobalt Water Treatment Plant	95,39 %	99,42 %
Cobourg, Ville de	Cobourg Water Treatment Plant	99,51 %	100,00 %
Cochrane, Ville de	Cochrane Well Supply	98,20 %	99,85 %
Coleman, Canton de	Coleman Distribution System	100,00 %	100,00 %
Collingwood, Ville de	Collingwood (Raymond A. Barker Ultrafiltration Plant) Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Cornwall, Ville de	Cornwall Water Treatment Plant	100,00 %	99,89 %
Cramahe, Canton de	Colborne Well Supply	99,48 %	100,00 %
Dawn-Euphemia, Canton de	Dawn-Euphemia Water Distribution System	100,00 %	100,00 %
Deep River, Ville de	Deep River Water Treatment Plant	84,52 %	100,00 %
Deseronto, Ville de	Deseronto Water Treatment Plant	97,49 %	100,00 %
Dryden, Ville de	Dryden Water Treatment Plant	98,38 %	100,00 %
Dubreuilville, Canton de	Dubreuilville Well Supply	96,40 %	100,00 %
Dumfries Nord, Canton de	Ayr Well Supply	100,00 %	99,83 %
Dumfries Nord, Canton de	Branchton Well Supply	95,91 %	100,00 %
Dumfries Nord, Canton de	Lloyd Brown Distribution System	100,00 %	100,00 %
Dumfries Nord, Canton de	Roseville Well Supply	100,00 %	100,00 %
Dundas Nord, Canton de	Chesterville Well Supply	100,00 %	100,00 %
Dundas Nord, Canton de	Winchester Well Supply	100,00 %	100,00 %
Dundas Sud, Canton de	South Dundas Regional Water Treatment Plant	95,01 %	99,60 %
Dutton/Dunwich, Municipalité de	Dutton-Dunwich (West Elgin Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Ear Falls, Canton d'	Ear Falls Water Treatment Plant	98,28 %	100,00 %
East Gwillimbury, Ville d'	Holland Landing Well Supply	100,00 %	100,00 %
East Gwillimbury, Ville d'	Holland-Queensville-Sharon Distribution System	100,00 %	99,82 %
East Gwillimbury, Ville d'	Mount Albert Distribution System	100,00 %	100,00 %
East Gwillimbury, Ville d'	Mount Albert Well Supply	100,00 %	100,00 %
East Gwillimbury, Ville d'	Queensville (York Region) Well Supply	100,00 %	100,00 %
East Gwillimbury, Ville d'	Yonge/Green Lane Distribution System	100,00 %	100,00 %
Edwardsburgh/Cardinal, Canton d'	Bennett Street Well Supply	93,65 %	100,00 %
Edwardsburgh/Cardinal, Canton d'	Cardinal Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Edwardsburgh/Cardinal, Canton d'	Edwardsburgh Industrial Park Distribution System	100,00 %	100,00 %
Elgin Ouest, Municipalité de	West Elgin Water Treatment Plant	98,67 %	100,00 %
Elizabethtown-Kitley, Canton d'	Elizabethtown-Kitley Distribution System	99,08 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Elliot Lake, Ville d'	Elliot Lake Water Treatment Plant	94,23 %	100,00 %
Emo, Canton d'	Emo Water Treatment Plant	96,17 %	100,00 %
Englehart, Ville d'	Englehart Well Supply	100,00 %	100,00 %
Enniskillen, Canton d'	Enniskillen Township Distribution System	100,00 %	100,00 %
Erin, Ville d'	Erin Well Supply	94,26 %	99,86 %
Erin, Ville d'	Hillsburgh Well Supply	95,01 %	100,00 %
Espanola, Ville d'	Espanola Water Treatment Plant	94,96 %	100,00 %
Essa, Canton d'	Angus Well Supply	100,00 %	99,88 %
Essa, Canton d'	Baxter Distribution System	100,00 %	100,00 %
Essa, Canton d'	Glen Ave (Thornton) Well Supply	100,00 %	100,00 %
Essex, Ville d'	Essex (Union Water Treatment Plant) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Essex, Ville d'	Harrow-Colchester South Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Fauquier-Strickland, Canton de	Fauquier Water Treatment Plant	97,33 %	99,75 %
Fort Erie, Ville de	Fort Erie (Rosehill) Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Fort Erie, Ville de	Fort Erie Distribution System	96,05 %	100,00 %
Fort Frances, Ville de	Fort Frances Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Front of Yonge, Canton de	Miller Manor Apartments Well Supply	92,97 %	100,00 %
Frontenac Sud, Canton de	Sydenham Water Treatment Plant	98,88 %	99,03 %
Galway-Cavendish-Harvey, Canton de	Alpine/Pirates Glen Well Supply	100,00 %	99,74 %
Galway-Cavendish-Harvey, Canton de	Buckhorn Lake Estates Well Supply	89,66 %	100,00 %
Gananoque, Ville de	James W. King Water Treatment Plant	100,00 %	99,65 %
Garafraxa Est, Canton d'	Marsville Subdivision Well Supply	94,77 %	100,00 %
Georgian Bay, Canton de	MacTier (Beech Avenue) Water Treatment Plant	93,21 %	99,42 %
Georgian Bay, Canton de	Port Severn Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Georgian Bluffs, Canton de	East Linton and Area Water Treatment Plant	94,92 %	100,00 %
Georgian Bluffs, Canton de	Oxenden Distribution System	100,00 %	100,00 %
Georgian Bluffs, Canton de	Pottawatomi Village Well Supply	80,60 %	100,00 %
Georgian Bluffs, Canton de	Presquile Water Treatment Plant	94,77 %	99,19 %
Georgian Bluffs, Canton de	Shallow Lake Well Supply	94,04 %	99,09 %
Georgina, Ville de	Georgina Water Treatment Plant	100,00 %	99,74 %
Georgina, Ville de	Keswick Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Georgina, Ville de	Keswick-Sutton Distribution System	93,39 %	99,94 %
Glengarry Nord, Canton de	Alexandria Water Treatment Plant	83,85 %	99,83 %
Glengarry Nord, Canton de	Glen Robertson Well Supply	82,26 %	99,67 %
Glengarry Sud, Canton de	Glen Walter Water Treatment Plant	99,00 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Glengarry Sud, Canton de	Lancaster Water Treatment Plant	98,34 %	99,60 %
Glengarry Sud, Canton de	Redwood Estates Well Supply	100,00 %	98,44 %
Goderich, Ville de	Goderich Water Treatment Plant	88,84 %	99,90 %
Gore Bay, Ville de	Gore Bay Water Treatment Plant	98,86 %	100,00 %
Grand Sudbury, Ville du	Bleazard Valley Well Supply	100,00 %	99,96 %
Grand Sudbury, Ville du	Capreol Well Supply	96,29 %	100,00 %
Grand Sudbury, Ville du	Dowling Well Supply	93,01 %	99,84 %
Grand Sudbury, Ville du	Falconbridge (Sudbury) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Grand Sudbury, Ville du	Falconbridge Well Supply	100,00 %	100,00 %
Grand Sudbury, Ville du	Garson Well Supply	93,36 %	100,00 %
Grand Sudbury, Ville du	Levack (Sudbury) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Grand Sudbury, Ville du	Levack Well Supply	100,00 %	99,74 %
Grand Sudbury, Ville du	Onaping (Sudbury) Distribution System	100,00 %	99,70 %
Grand Sudbury, Ville du	Onaping Well Supply	97,86 %	99,79 %
Grand Sudbury, Ville du	Sudbury (David St.) Water Treatment Plant	96,47 %	99,86 %
Grand Sudbury, Ville du	Sudbury (Wahnapitei) Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Grand Sudbury, Ville du	Vermillion (Inco) Water Treatment Plant	97,62 %	100,00 %
Grand Sudbury, Ville du	Vermillion Distribution System	100,00 %	100,00 %
Gravenhurst, Ville de	Gravenhurst Water Treatment Plant	97,50 %	99,86 %
Greater Napanee, Ville de	A.L. Dafoe Water Treatment Plant	98,55 %	99,87 %
Greater Napanee, Ville de	Sandhurst Shores Water Treatment Plant	98,08 %	97,96 %
Greenstone, Municipalité de	Beardmore Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Greenstone, Municipalité de	Caramat Water Treatment Plant	62,45 %	98,17 %
Greenstone, Municipalité de	Geraldton Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Greenstone, Municipalité de	Longlac Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Greenstone, Municipalité de	Nakina Well Supply	94,12 %	100,00 %
Grenville Nord, Municipalité de	Kemptville Well Supply	94,59 %	99,89 %
Grey Highlands, Municipalité de	Kimberley-Amik-Talisman Well Supply	100,00 %	100,00 %
Grey Highlands, Municipalité de	Markdale Well Supply	95,86 %	99,71 %
Grey Ouest, Municipalité de	Durham Well Supply	100,00 %	100,00 %
Grey Ouest, Municipalité de	Neustadt Well Supply	96,15 %	99,75 %
Grimsby, Ville de	Grimsby Distribution System	98,11 %	98,83 %
Grimsby, Ville de	Grimsby Water Treatment Plant	97,38 %	99,80 %
Guelph, Ville de	Guelph Well Supply	91,97 %	99,98 %
Guelph/Eramosa, Canton de	Gazer Mooney Subdivision Distribution System	98,84 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Guelph/Eramosa, Canton de	Hamilton Drive Well Supply	95,15 %	100,00 %
Guelph/Eramosa, Canton de	Rockwood Well Supply	91,68 %	100,00 %
Haldimand, Comté de	Caledonia/Cayuga (Hamilton Water Treatment Plant) Distribution System	100,00 %	99,79 %
Haldimand, Comté de	Dunnville Water Treatment Plant	99,51 %	100,00 %
Haldimand, Comté de	Nanticoke and Trunk Main Water Treatment Plant	100,00 %	99,91 %
Halton Hills, Ville de	Acton Well Supply	100,00 %	99,93 %
Halton Hills, Ville de	Georgetown Well Supply	99,54 %	99,90 %
Hamilton, Canton de	Camborne Well Supply	100,00 %	100,00 %
Hamilton, Canton de	Creighton Heights Well Supply	100,00 %	100,00 %
Hamilton, Canton de	Hamilton Township Water Agreement Distribution System	100,00 %	100,00 %
Hamilton, Ville de	Carlisle Well Supply	100,00 %	99,92 %
Hamilton, Ville de	Fifty Road Distribution System	100,00 %	100,00 %
Hamilton, Ville de	Freelton Well Supply	97,57 %	99,72 %
Hamilton, Ville de	Greensville Well Supply	100,00 %	100,00 %
Hamilton, Ville de	Hamilton Water Treatment Plant	97,65 %	99,97 %
Hamilton, Ville de	Lynden Well Supply	98,19 %	99,65 %
Havelock-Belmont-Methuen, Canton de	Havelock Well Supply	100,00 %	100,00 %
Hawkesbury, Ville de	Hawkesbury Water Treatment Plant	100,00 %	99,82 %
Hearst, Ville de	Hearst Water Treatment Plant	96,18 %	99,85 %
Highlands Est, Municipalité de	Cardiff Well Supply	82,22 %	100,00 %
Highlands Est, Municipalité de	Dyno Estates Well Supply	94,83 %	100,00 %
Hilton Beach, Village de	Hilton Beach Well Supply	100,00 %	99,24 %
Hornepayne, Canton de	Hornepayne Well Supply	100,00 %	100,00 %
Huntsville, Ville de	Fairyview Water Treatment Plant	99,10 %	100,00 %
Huntsville, Ville de	Port Sydney Well Supply	96,85 %	100,00 %
Huron Est, Municipalité de	Brucefield Well Supply	99,48 %	100,00 %
Huron Est, Municipalité de	Brussels Well Supply	98,41 %	99,68 %
Huron Est, Municipalité de	Seaforth Well Supply	97,18 %	100,00 %
Huron Est, Municipalité de	Vanastra Distribution System	97,34 %	100,00 %
Huron Nord, Canton de	Blyth Well Supply	99,51 %	99,81 %
Huron Nord, Canton de	Humphrey Subdivision (Belgrave) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Huron Nord, Canton de	Wingham Well Supply	98,50 %	100,00 %
Huron Sud, Municipalité de	Exeter Water Supply System	97,50 %	99,67 %
Huron Sud, Municipalité de	Huron Park Distribution System	96,19 %	99,77 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Huron Sud, Municipalité de	Lake Huron Primary Area Water Supply	90,16 %	100,00 %
Huron Sud, Municipalité de	South Huron (Lake Huron Area Water Supply) Distribution System	92,36 %	99,16 %
Huron-Kinloss, Canton de	Huronville Subdivision Distribution System	95,24 %	99,73 %
Huron-Kinloss, Canton de	Lakeshore Well Supply	83,70 %	100,00 %
Huron-Kinloss, Canton de	Lucknow Well Supply	64,80 %	100,00 %
Huron-Kinloss, Canton de	Ripley Well Supply	88,65 %	99,44 %
Huron-Kinloss, Canton de	Whitechurch Well Supply	75,41 %	100,00 %
Ignace, Canton d'	Ignace Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ingersoll, Ville d'	Ingersoll Well Supply	97,69 %	99,91 %
Innisfil, Ville d'	Alcona Water Treatment Plant	93,22 %	100,00 %
Innisfil, Ville d'	Churchill Well Supply	90,63 %	99,36 %
Innisfil, Ville d'	Cookstown Well Supply	99,00 %	100,00 %
Innisfil, Ville d'	Goldcrest Well Supply	95,19 %	100,00 %
Innisfil, Ville d'	Golf Haven Well Supply	97,38 %	99,02 %
Innisfil, Ville d'	Innisfil Heights Well Supply	95,82 %	100,00 %
Innisfil, Ville d'	Stroud Well Supply	95,46 %	99,17 %
Iroquois Falls, Ville d'	Iroquois Falls Well Supply	88,95 %	99,14 %
Iroquois Falls, Ville d'	Monteith Correctional Centre Well Supply	97,37 %	100,00 %
Iroquois Falls, Ville d'	Monteith Distribution System	95,22 %	100,00 %
Iroquois Falls, Ville d'	Porquis Junction Well Supply	97,72 %	100,00 %
James, Canton de	Elk Lake Well Supply	100,00 %	100,00 %
Johnson, Canton de	Desbarats Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Kapuskasing, Ville de	Kapuskasing Well Supply	92,16 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Birchpoint Estates Well Supply	100,00 %	99,45 %
Kawartha Lakes, Ville de	Bobcaygeon Water Treatment Plant	93,39 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Canadiana Shores Well Supply	91,75 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Fenelon Falls Water Treatment Plant	93,53 %	99,70 %
Kawartha Lakes, Ville de	Janetville Well Supply	98,01 %	99,73 %
Kawartha Lakes, Ville de	King's Bay Well Supply	86,35 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Kinmount Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Lindsay Water Treatment Plant	100,00 %	99,65 %
Kawartha Lakes, Ville de	Manilla Well Supply	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Manorview Well Supply	97,12 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Mariposa Estates Well Supply	87,67 %	95,29 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Kawartha Lakes, Ville de	Norland Water Treatment Plant	97,94 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Omeme Well Supply	93,94 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Pinewood Well Supply	100,00 %	99,72 %
Kawartha Lakes, Ville de	Pleasant Point Well Supply	96,49 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Sonya Village Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Southview Estates Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Victoria Place Well Supply	89,94 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Western Trent/Palmina Well Supply	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Woodfield Well Supply	97,01 %	100,00 %
Kawartha Lakes, Ville de	Woodville Well Supply	94,08 %	100,00 %
Kenora, Ville de	Kenora Area Water Treatment Plant	97,86 %	99,88 %
Killaloe, Hagarty et Richards, Canton de	Killaloe Well Supply	100,00 %	99,75 %
Killarney, Municipalité de	Killarney Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Kincardine, Municipalité de	Armow Well Supply	100,00 %	98,50 %
Kincardine, Municipalité de	Kincardine Water Treatment Plant	100,00 %	99,73 %
Kincardine, Municipalité de	Scott's Point Well Supply	100,00 %	97,37 %
Kincardine, Municipalité de	Tiverton Well Supply	97,40 %	97,66 %
Kincardine, Municipalité de	Underwood Well Supply	100,00 %	97,37 %
King, Canton de	Ansnoeveldt Distribution System	100,00 %	100,00 %
King, Canton de	Ansnoeveldt Well Supply	100,00 %	100,00 %
King, Canton de	King City Distribution System	100,00 %	100,00 %
King, Canton de	King City Well Supply	100,00 %	100,00 %
King, Canton de	Nobleton Distribution System	100,00 %	100,00 %
King, Canton de	Nobleton Well Supply	100,00 %	100,00 %
King, Canton de	Schomberg Distribution System	100,00 %	99,06 %
King, Canton de	Schomberg Well Supply	100,00 %	100,00 %
Kingston, Ville de	Cana Well Supply	100,00 %	100,00 %
Kingston, Ville de	King Street Water Treatment Plant	97,75 %	99,96 %
Kingston, Ville de	Point Pleasant Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Kingsville, Ville de	Kingsville (Union Water Treatment Plant) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Kingsville, Ville de	Union (Essex County) Area Water Treatment Plant	98,56 %	99,39 %
Kirkland Lake, Ville de	L.J. Sherratt Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Kitchener, Ville de	Kitchener Distribution System	100,00 %	99,85 %
Kitchener, Ville de	Mannheim Water Supply System	100,00 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Lake of Bays, Canton de	Baysville Birch Glen Water Treatment Plant	99,10 %	100,00 %
Lakeshore, Ville de	Belle River Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Lakeshore, Ville de	Lakeshore (Tecumseh Water Service Area) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Lakeshore, Ville de	Lakeshore (Union Water Treatment Plant) Distribution System	93,98 %	100,00 %
Lakeshore, Ville de	Lighthouse Cove Distribution System	97,35 %	100,00 %
Lakeshore, Ville de	Stoney Point Water Treatment Plant	94,42 %	100,00 %
Lambton Shores, Municipalité de	East Lambton Shores Water Distribution System	100,00 %	99,88 %
Lambton Shores, Municipalité de	West Lambton Shores Water Distribution System	100,00 %	100,00 %
Larder Lake, Canton de	Larder Lake Well Supply	100,00 %	98,23 %
LaSalle, Ville de	Town of LaSalle (Windsor) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Latchford, Ville de	Latchford Water Treatment Plant	96,32 %	99,47 %
Laurentian Hills, Ville de	Chalk River Water Treatment Plant	58,60 %	100,00 %
Laurentian Valley, Canton de	Laurentian Valley Distribution System	90,67 %	100,00 %
Leamington, Municipalité de	Leamington (Union Water Treatment Plant) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Leamington, Municipalité de	Leamington (Wheatley) Distribution System	92,73 %	100,00 %
Leeds et les Mille Îles, Canton de	Lansdowne Well Supply	100,00 %	100,00 %
Lincoln Ouest, Canton de	Smithville (Grimsby Water Treatment Plant) Distribution System	97,83 %	99,77 %
Lincoln, Ville de	Lincoln (Beamsville) (Grimsby Water Treatment Plant) Distribution System	97,13 %	100,00 %
Lincoln, Ville de	Lincoln (Vineland/Jordan) (Decew Water Treatment Plant) Distribution System	100,00 %	99,79 %
London, Ville de	City of London Distribution System	100,00 %	99,91 %
Loyalist, Canton de	Bath Water Treatment Plant	94,20 %	99,80 %
Loyalist, Canton de	Fairfield Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Lucan Biddulph, Canton de	Lucan Biddulph (Lake Huron Area Water Supply) Distribution System	96,56 %	100,00 %
Luther Est Grand Valley, Canton de	East Luther Grand Valley Well Supply	100,00 %	100,00 %
Macdonald, Meredith et Aberdeen Additional, Canton de	Echo Bay Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Machin, Canton de	Vermilion Bay Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Madawaska Valley, Canton de	Barry's Bay Water Treatment Plant	96,14 %	100,00 %
Madoc, Canton de	Madoc Well Supply	96,83 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Malahide, Canton de	Malahide (Elgin Area Water Supply) Distribution System	99,20 %	98,30 %
Malahide, Canton de	Port Burwell Secondary Distribution System	100,00 %	100,00 %
Manitoulin Nord-Est et les Îles, Ville de	Little Current Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Manitoulin Nord-Est et les Îles, Ville de	Sheguiandah Water Treatment Plant	97,32 %	100,00 %
Manitouwadge, Canton de	Manitouwadge Well Supply	97,57 %	100,00 %
Mapleton, Canton de	Drayton Well Supply	83,59 %	100,00 %
Mapleton, Canton de	Moorefield Well Supply	80,59 %	100,00 %
Marathon, Ville de	Marathon Well Supply	99,04 %	100,00 %
Markham, Ville de	Markham Distribution System	100,00 %	99,73 %
Markstay-Warren, Municipalité de	Markstay Distribution System	98,15 %	100,00 %
Markstay-Warren, Municipalité de	Warren Well Supply	100,00 %	100,00 %
Marmora et Lake, Municipalité de	Deloro Well Supply	97,22 %	100,00 %
Marmora et Lake, Municipalité de	Marmora Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Matachewan, Canton de	Matachewan Well Supply	100,00 %	99,27 %
Mattawa, Ville de	Mattawa Well Supply	95,11 %	100,00 %
Mattice-Val Côté, Canton de	Mattice Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
McDougall, Canton de	McDougall Nobel Distribution System	97,92 %	99,09 %
McGarry, Canton de	Virginiatown-Kearns Well Supply	100,00 %	99,11 %
Meaford, Municipalité de	Leith Distribution System	96,67 %	100,00 %
Meaford, Municipalité de	Meaford Public Utilities Commission Water Treatment Plant	100,00 %	99,83 %
Merrickville-Wolford, Village de	Merrickville Well Supply	89,92 %	99,73 %
Middlesex Centre, Municipalité de	Birr Well Supply	94,64 %	100,00 %
Middlesex Centre, Municipalité de	Delaware Distribution System	98,75 %	99,36 %
Middlesex Centre, Municipalité de	Kilworth Heights Subdivision Well Supply	90,01 %	100,00 %
Middlesex Centre, Municipalité de	Melrose Well Supply	97,60 %	100,00 %
Middlesex Centre, Municipalité de	Middlesex Centre Distribution System	97,65 %	100,00 %
Middlesex Nord, Municipalité de	North Middlesex (Lake Huron Area Water Supply) Distribution System	96,84 %	99,89 %
Middlesex Sud-Ouest, Municipalité de	Southwest Middlesex (West Elgin Area Water Supply) Distribution System	97,15 %	100,00 %
Midland, Ville de	Midland Well Supply	95,24 %	100,00 %
Milton, Ville de	Campbellville Well Supply	100,00 %	99,85 %
Milton, Ville de	Milton Well Supply	100,00 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Minden Hills, Canton de	Lutterworth Pines Trailer Park Well Supply	78,03 %	100,00 %
Minden Hills, Canton de	Minden Well Supply	94,99 %	100,00 %
Minto, Ville de	Clifford Well Supply	94,69 %	99,69 %
Minto, Ville de	Harriston Well Supply	96,49 %	100,00 %
Minto, Ville de	Minto Pines Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Minto, Ville de	Palmerston Well Supply	100,00 %	100,00 %
Mississauga, Ville de	South Peel (Lakeview) Water Treatment Plant	99,14 %	99,91 %
Mississauga, Ville de	South Peel (Lorne Park) Water Treatment Plant	99,12 %	99,91 %
Mississippi Mills, Ville de	Mississippi Mills Well Supply	97,54 %	100,00 %
Mono, Ville de	Cardinal Woods Subdivision Well Supply	98,64 %	100,00 %
Mono, Ville de	Island Lake Well Supply	100,00 %	100,00 %
Montague, Canton de	Montague Distribution System	94,90 %	100,00 %
Moonbeam, Canton de	Moonbeam Well Supply	100,00 %	100,00 %
Moosonee, Ville de	Moosonee Water Treatment Plant	100,00 %	99,12 %
Morris-Turnberry, Municipalité de	Belgrave Well Supply	98,42 %	100,00 %
Mulmur, Canton de	Mansfield Well Supply	100,00 %	100,00 %
Muskoka Lakes, Canton de	Bala Water Treatment Plant	97,52 %	100,00 %
Muskoka Lakes, Canton de	Port Carling (Ferndale Road) Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Nairn et Hyman, Canton de	Nairn Centre Water Treatment Plant	100,00 %	99,75 %
Nation, Municipalité de la	Limoges Well Supply	100,00 %	100,00 %
Nation, Municipalité de la	St. Isidore Well Supply	100,00 %	99,66 %
New Tecumseth, Ville de	Alliston Well Supply	100,00 %	100,00 %
New Tecumseth, Ville de	Tottenham Well Supply	95,31 %	99,03 %
Newbury, Village de	Newbury (West Elgin Area Water Supply) Distribution System	86,67 %	100,00 %
Newmarket, Ville de	Newmarket Distribution System	98,08 %	99,92 %
Newmarket, Ville de	Newmarket Well Supply	100,00 %	100,00 %
Niagara Falls, Ville de	Niagara Falls Distribution System	97,02 %	99,78 %
Niagara Falls, Ville de	Niagara Falls Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Niagara-on-the-Lake, Ville de	Bevan Heights Distribution System	97,69 %	100,00 %
Niagara-on-the-Lake, Ville de	Niagara-on-the-Lake Distribution System	96,14 %	99,13 %
Nipigon, Canton de	Nipigon Water Treatment Plant	76,08 %	100,00 %
Nipissing Ouest, Municipalité de	Sturgeon Falls Water Treatment Plant	97,52 %	99,70 %
Nipissing Ouest, Municipalité de	Verner Water Treatment Plant	97,53 %	100,00 %
Norfolk, Comté de	Delhi Water Supply System	100,00 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Norfolk, Comté de	Port Dover Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Norfolk, Comté de	Port Rowan Water Treatment Plant	99,08 %	100,00 %
Norfolk, Comté de	Simcoe Well Supply	98,40 %	100,00 %
Norfolk, Comté de	Waterford Well Supply	98,34 %	99,82 %
North Bay, Ville de	North Bay Water Treatment Plant	95,09 %	100,00 %
North Shore, Canton de	Pronto East Subdivision Water Treatment Plant	92,75 %	100,00 %
North Shore, Canton de	Serpent River (The North Shore Township) Water Treatment Plant	96,01 %	98,19 %
Norwich, Canton de	Norwich Well Supply	91,67 %	100,00 %
Norwich, Canton de	Otterville-Springford Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oakville, Ville d'	Oakville Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Oakville, Ville d'	South Halton Water Distribution System	100,00 %	99,85 %
Oil Springs, Village d'	Oil Springs Water Distribution System	92,58 %	100,00 %
Oliver Paipoonge, Municipalité d'	Rosslyn Village Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Opasatika, Canton d'	Opasatika Well Supply	98,48 %	98,84 %
Orangeville, Ville d'	Orangeville Well Supply	97,78 %	99,90 %
Orillia, Ville d'	Orillia Water Supply System	74,42 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Canterbury Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Cedar Brook Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Craighurst Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Harbourwood Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Horseshoe Highlands Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Maplewood Estates Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Medonte Hills Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Robin Crest Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Shanty Bay Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Sugar Bush Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, Canton d'	Warminster Well Supply	96,92 %	99,70 %
Oshawa, Ville d'	Oshawa Water Treatment Plant	100,00 %	99,78 %
Otonabee-Monaghan Sud, Canton d'	Elgeti And Crystal Springs Subdivisions Well Supply	100,00 %	100,00 %
Otonabee-Monaghan Sud, Canton d'	Keene Heights Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ottawa, Ville d'	Britannia Water Treatment Plant	100,00 %	99,97 %
Ottawa, Ville d'	Carp Well Supply	97,22 %	100,00 %
Ottawa, Ville d'	Kings Park Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ottawa, Ville d'	Lemieux Island Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Ottawa, Ville d'	Munster Hamlet Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ottawa, Ville d'	Shadow Ridge Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ottawa, Ville d'	Vars Well Supply	100,00 %	100,00 %
Owen Sound, Ville d'	Owen Sound (Richard H. Neath) Water Treatment Plant	95,41 %	100,00 %
Oxford Sud-Ouest, Canton d'	Beachville-Loweville Subdivision Well Supply	96,17 %	100,00 %
Oxford Sud-Ouest, Canton d'	Brownsville Well Supply	92,47 %	100,00 %
Oxford Sud-Ouest, Canton d'	Dereham Centre Well Supply	100,00 %	100,00 %
Oxford Sud-Ouest, Canton d'	Mount Elgin Well Supply	100,00 %	100,00 %
Parry Sound, Ville de	Tony Agnello Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Pelham, Ville de	Pelham Distribution System	96,23 %	100,00 %
Pembroke, Ville de	Pembroke Water Treatment Plant	94,49 %	99,91 %
Penetanguishene, Ville de	Lepage Subdivision (Penetanguishene) Well Supply	100,00 %	100,00 %
Penetanguishene, Ville de	Payette (Penetanguishene) Well Supply	100,00 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Nord, Municipalité de	Lion's Head Water Treatment Plant	95,87 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Cambridge-Collins Well Supply	100,00 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Forbes Subdivision Well Supply	98,11 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Foreman Well Supply	99,52 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Gremik Subdivision Well Supply	98,98 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Huronwoods Well Supply	95,97 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Oliphant Well Supply	82,50 %	96,77 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Robins Well Supply	98,41 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Thomson Subdivision Well Supply	99,04 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Trask Well Supply	100,00 %	95,00 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Warton Water Treatment Plant	100,00 %	99,80 %
Péninsule de Bruce Sud, Ville de	Winburk Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Perth Est, Canton de	Milverton Well Supply	100,00 %	100,00 %
Perth Est, Canton de	Shakespeare (Miller Ave.) Well Supply	87,22 %	100,00 %
Perth Nord, Municipalité de	Atwood Well Supply	99,53 %	99,72 %
Perth Nord, Municipalité de	Gowanstown Subdivision Well Supply	99,48 %	100,00 %
Perth Nord, Municipalité de	Listowel Well Supply	99,02 %	100,00 %
Perth Nord, Municipalité de	Molesworth Well Supply	99,46 %	100,00 %
Perth Ouest, Municipalité de	Mitchell Well Supply	90,73 %	100,00 %
Perth Sud, Canton de	Sebringville (Black Creek Estates) Well Supply	89,00 %	100,00 %
Perth Sud, Canton de	St. Pauls Well Supply	96,62 %	100,00 %
Perth, Ville de	Perth Water Treatment Plant	96,17 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Petawawa, Ville de	Petawawa Water Treatment Plant	98,78 %	99,65 %
Peterborough, Ville de	Peterborough Water Treatment Plant	100,00 %	99,94 %
Petrolia, Ville de	Town of Petrolia Bright's Grove Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Pickle Lake, Canton de	Pickle Lake Well Supply	100,00 %	100,00 %
Plympton-Wyoming, Ville de	Plympton-Wyoming (Lambton Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	99,83 %
Point Edward, Village de	Point Edward (Lambton Area Water Supply) Distribution System	86,55 %	100,00 %
Port Colborne, Ville de	Port Colborne Distribution System	100,00 %	99,41 %
Port Colborne, Ville de	Port Colborne Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Port Hope, Municipalité de	Port Hope Water Treatment Plant (nouvelles installations)	98,45 %	99,81 %
Powassan, Municipalité de	Powassan Well Supply	95,67 %	100,00 %
Prescott, Ville de	Prescott Water Treatment Plant	100,00 %	99,67 %
Prince Edward County, Ville de	Ameliasburgh Hamlet Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Prince Edward County, Ville de	Consecon/Carrying Place Distribution System	100,00 %	99,62 %
Prince Edward County, Ville de	Fenwood Gardens/Rossmore Distribution System	100,00 %	100,00 %
Prince Edward County, Ville de	Peats Point Subdivision Well Supply	100,00 %	98,00 %
Prince Edward County, Ville de	Picton Water Treatment Plant	96,59 %	99,85 %
Prince Edward County, Ville de	Wellington Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Quinte Ouest, Ville de	Batawa Water Treatment Plant	93,87 %	100,00 %
Quinte Ouest, Ville de	Bayside Water Treatment Plant	82,66 %	100,00 %
Quinte Ouest, Ville de	Frankford Water Treatment Plant	96,41 %	100,00 %
Quinte Ouest, Ville de	Trenton Water Treatment Plant	100,00 %	99,91 %
Rainy River, Ville de	Rainy River Water Treatment Plant	89,80 %	100,00 %
Ramara, Canton de	Bayshore Village Subdivision Well Supply	97,14 %	100,00 %
Ramara, Canton de	Brechin and Lagoon City Water Treatment Plant	100,00 %	99,42 %
Ramara, Canton de	Davy Drive Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ramara, Canton de	Park Lane Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Ramara, Canton de	Somerset/Knob Hill Water Distribution System	100,00 %	99,08 %
Ramara, Canton de	South Ramara Water Treatment Plant	97,13 %	100,00 %
Ramara, Canton de	Val Harbour Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Red Lake, Municipalité de	Golden Ward Water Treatment Plant	100,00 %	99,73 %
Red Lake, Municipalité de	Madsen Water Treatment Plant	97,55 %	99,58 %
Red Lake, Municipalité de	Red Lake Water Treatment Plant	98,84 %	100,00 %
Red Rock, Canton de	Red Rock Water Treatment Plant	98,09 %	99,51 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Renfrew, Ville de	Renfrew Water Treatment Plant	94,89 %	100,00 %
Richmond Hill, Ville de	Richmond Hill Distribution System	100,00 %	99,86 %
Russell, Canton de	Embrun-Russell-Marionville Well Supply	100,00 %	100,00 %
Sables-Spanish Rivers, Canton de	Massey Water Treatment Plant	100,00 %	99,85 %
Sarnia, Ville de	Lambton Area Water Supply System	100,00 %	100,00 %
Sarnia, Ville de	Sarnia (Lambton Area Water Supply) Distribution System	89,11 %	100,00 %
Saugeen Shores, Ville de	Port Elgin Water Treatment Plant	97,50 %	100,00 %
Saugeen Shores, Ville de	Southampton Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Sault Ste. Marie, Ville de	Sault Ste. Marie Water Supply System	96,29 %	100,00 %
Schreiber, Canton de	Schreiber Water Treatment Plant	95,72 %	100,00 %
Scugog, Canton de	Blackstock Well Supply	100,00 %	99,86 %
Scugog, Canton de	Greenbank Well Supply	100,00 %	100,00 %
Scugog, Canton de	Port Perry Well Supply	100,00 %	100,00 %
Severn, Canton de	Bass Lake Woodlands Well Supply	100,00 %	100,00 %
Severn, Canton de	Coldwater Well Supply	100,00 %	100,00 %
Severn, Canton de	Sandcastle Estates Water Treatment Plant	100,00 %	99,21 %
Severn, Canton de	Severn Estates Well Supply	100,00 %	99,21 %
Severn, Canton de	Washago Water Treatment Plant	100,00 %	99,24 %
Severn, Canton de	West Shore Water Treatment Plant	99,55 %	100,00 %
Shelburne, Ville de	Shelburne Well Supply	94,17 %	100,00 %
Sioux Lookout, Municipalité de	Hudson Water Treatment Plant	97,85 %	100,00 %
Sioux Lookout, Municipalité de	Sioux Lookout Urban Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Smith-Ennismore-Lakefield, Canton de	Lakefield Water Treatment Plant	97,57 %	100,00 %
Smith-Ennismore-Lakefield, Canton de	Woodland Acres Subdivision Distribution System	100,00 %	100,00 %
Smiths Falls, Ville de	Smiths Falls Water Treatment Plant	100,00 %	99,67 %
Smooth Rock Falls, Ville de	Smooth Rock Falls Water Treatment Plant	98,14 %	100,00 %
South River, Village de	South River Water Treatment Plant	96,33 %	100,00 %
Southgate, Canton de	Dundalk Well Supply	100,00 %	99,75 %
Southwold, Canton de	Southwold (Elgin Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Spanish, Ville de	Spanish Well Supply	100,00 %	100,00 %
Springwater, Canton de	Anten Mills Well Supply	100,00 %	99,75 %
Springwater, Canton de	Del Trend Subdivision Well Supply	100,00 %	99,26 %
Springwater, Canton de	Elmvale Well Supply	100,00 %	100,00 %
Springwater, Canton de	Hillsdale Well Supply	100,00 %	99,11 %
Springwater, Canton de	Midhurst Well Supply	100,00 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Springwater, Canton de	Minesing Well Supply	97,14 %	100,00 %
Springwater, Canton de	Phelpston Well Supply	100,00 %	100,00 %
Springwater, Canton de	Snow Valley Highlands Well Supply	100,00 %	99,86 %
Springwater, Canton de	Vespra Downs Subdivision Well Supply	100,00 %	99,53 %
St. Catharines, Ville de	St. Catharines (Decew) Water Treatment Plant	100,00 %	99,91 %
St. Catharines, Ville de	St. Catharines Distribution System	100,00 %	99,97 %
St. Clair, Canton de	St. Clair Township (Lambton Area Water Supply) Distribution System	100,00 %	100,00 %
St. Joseph, Canton de	Richards Landing Well Supply	100,00 %	99,76 %
St. Marys, Ville de	St. Marys Well Supply	95,15 %	99,89 %
St. Thomas, Ville de	St. Thomas (Elgin Area Water Supply) Distribution System	91,04 %	99,93 %
St. Thomas, Ville de	St. Thomas Secondary Area Water Supply	91,41 %	100,00 %
Stirling-Rawdon, Canton de	Stirling Well Supply	100,00 %	100,00 %
Stormont Nord, Canton de	Crysler Well Supply	100,00 %	100,00 %
Stormont Nord, Canton de	Finch Well Supply	100,00 %	100,00 %
Stormont Nord, Canton de	Moose Creek Well Supply	100,00 %	100,00 %
Stormont Sud, Canton de	Long Sault/Ingleside Regional Water Treatment Plant	95,01 %	99,78 %
Stormont Sud, Canton de	Newington Well Supply	97,47 %	99,75 %
Stormont Sud, Canton de	St. Andrews/Rosedale Terrace Distribution System	98,55 %	100,00 %
Stratford, Ville de	Stratford Well Supply	100,00 %	98,77 %
Strathroy-Caradoc, Canton de	Mount Brydges Well Supply	100,00 %	100,00 %
Strathroy-Caradoc, Canton de	Strathroy Distribution System	100,00 %	100,00 %
Tay, Canton de	Rope Subdivision Water Treatment Plant	98,61 %	98,84 %
Tay, Canton de	Victoria Harbour Water Treatment Plant	98,48 %	99,17 %
Tecumseh, Ville de	Tecumseh (Windsor Water Treatment Plant) Distribution System	97,36 %	100,00 %
Tehkummah, Canton de	South Baymouth Water Treatment Plant	97,87 %	100,00 %
Temagami, Municipalité de	Temagami North Water Treatment Plant	98,55 %	99,74 %
Temagami, Municipalité de	Temagami South Water Treatment Plant	98,43 %	100,00 %
Temiskaming Shores, Ville de	Dymond Well Supply	97,38 %	100,00 %
Temiskaming Shores, Ville de	Haileybury (Lake Timiskaming) Water Treatment Plant	90,93 %	99,82 %
Temiskaming Shores, Ville de	New Liskeard Well Supply	91,30 %	99,80 %
Terrace Bay, Canton de	Terrace Bay Water Treatment Plant	80,71 %	100,00 %
Thames Centre, Municipalité de	Dorchester Well Supply	98,50 %	100,00 %
Thames Centre, Municipalité de	Thorndale Well Supply	96,68 %	99,70 %
The Blue Mountains, Ville de	Thornbury Water Treatment Plant	97,52 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Thessalon, Ville de	Thessalon Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Thorold, Ville de	Thorold (Port Robinson Area) Distribution System	87,69 %	100,00 %
Thorold, Ville de	Thorold (South End of Thorold) Distribution System	91,49 %	100,00 %
Thorold, Ville de	Thorold Distribution System	95,12 %	99,42 %
Thunder Bay, Ville de	Thunder Bay (Bare Point Road) Water Treatment Plant	96,39 %	99,93 %
Thunder Bay, Ville de	Thunder Bay (Loch Lomond) Water Treatment Plant	100,00 %	S. O.*
Tillsonburg, Ville de	Tillsonburg Well Supply	97,70 %	100,00 %
Timmins, Ville de	Timmins (Mattagami) Water Treatment Plant	87,04 %	99,81 %
Tiny, Canton de	Bluewater Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Cook's Lake Well Supply	96,02 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Georgian Bay Estates Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Georgian Highlands Well Supply	96,02 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Georgian Sands Well Supply	96,22 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Lafontaine Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Lefaive Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Pennorth Well Supply	96,58 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Perkinsfield Well Supply	100,00 %	99,79 %
Tiny, Canton de	Rayko Water System Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Sand Castle Well Supply	100,00 %	99,25 %
Tiny, Canton de	Sawlog Bay Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Tee Pee Point Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Thunder Bay Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Vanier Woods Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Whip-Poor-Will II Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Woodland Beach Well Supply	100,00 %	100,00 %
Tiny, Canton de	Wyevale Well Supply	96,17 %	99,85 %
Toronto, Ville de	City of Toronto Distribution System	100,00 %	99,93 %
Toronto, Ville de	F.J. Horgan Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Toronto, Ville de	Toronto (Island) Water Treatment Plant	98,98 %	99,97 %
Toronto, Ville de	Toronto (R.C. Harris) Water Treatment Plant	99,54 %	99,76 %
Toronto, Ville de	Toronto (R.L. Clark) Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Trent Hills, Municipalité de	Campbellford Water Treatment Plant	95,13 %	99,87 %
Trent Hills, Municipalité de	Hastings Water Treatment Plant	99,56 %	99,45 %
Trent Hills, Municipalité de	Warkworth Water Treatment Plant	96,10 %	99,52 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Tweed, Municipalité de	Tweed Well Supply	97,70 %	100,00 %
Uxbridge, Canton d'	Uxbridge Well Supply	100,00 %	99,90 %
Val Rita-Harty, Canton de	Val Rita Well Supply	97,03 %	100,00 %
Vaughan, Ville de	Kleinburg Distribution System	100,00 %	99,81 %
Vaughan, Ville de	Kleinburg Well Supply	100,00 %	100,00 %
Vaughan, Ville de	Vaughan (Toronto Water) Distribution System	100,00 %	99,70 %
Vaughan, Ville de	York Distribution System	100,00 %	99,90 %
Warwick, Canton de	Warwick (Lambton Area Water Supply) Distribution System	96,18 %	100,00 %
Wasaga Beach, Ville de	Wasaga Beach Well Supply	97,60 %	100,00 %
Waterloo, Ville de	Kitchener Well Supply	100,00 %	99,65 %
Waterloo, Ville de	Maryhill Village Heights Well Supply	100,00 %	100,00 %
Waterloo, Ville de	Waterloo Distribution System	98,98 %	99,97 %
Waterloo, Ville de	Waterloo Well Supply	100,00 %	100,00 %
Wawa, Municipalité de	Wawa Water Treatment Plant	98,17 %	100,00 %
Welland, Ville de	Welland Distribution System	96,20 %	99,91 %
Welland, Ville de	Welland Water Treatment Plant	99,48 %	100,00 %
Wellesley, Canton de	Linwood Well Supply	99,11 %	100,00 %
Wellesley, Canton de	St. Clements Well Supply	97,55 %	100,00 %
Wellesley, Canton de	Wellesley Well Supply	100,00 %	100,00 %
Wellington Nord, Canton de	Arthur Well Supply	100,00 %	100,00 %
Wellington Nord, Canton de	Mount Forest Well Supply	100,00 %	100,00 %
Westport, Village de	Westport Well Supply	91,37 %	99,76 %
Whitby, Ville de	Whitby Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Whitchurch-Stouffville, Ville de	Ballantrae/Musselman Lake Distribution System	97,82 %	99,82 %
Whitchurch-Stouffville, Ville de	Ballantrae/Musselman's Well Supply	100,00 %	100,00 %
Whitchurch-Stouffville, Ville de	Stouffville Distribution System	97,84 %	99,36 %
Whitchurch-Stouffville, Ville de	Stouffville Well Supply	100,00 %	100,00 %
White River, Canton de	White River Water Supply System	100,00 %	99,75 %
Whitewater Region, Canton de	Beachburg Well Supply	97,52 %	99,75 %
Whitewater Region, Canton de	Cobden Water Treatment Plant	97,56 %	99,77 %
Whitewater Region, Canton de	Haley Well Supply	95,21 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	Foxboro Well Supply	100,00 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	Mannheim Village Distribution System	100,00 %	97,17 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2008-2009	Qualité de l'eau potable en 2008-2009 (% des analyses qui respectent les normes)
Wilmot, Canton de	Mannheim Village Well Supply	98,95 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	New Dundee Distribution System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	New Dundee Well Supply	100,00 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	New (fusionné) Hamburg-Baden Distribution System	93,37 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	New Hamburg-Baden Well Supply	100,00 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	Shingletown Distribution System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	Shingletown Well Supply	93,64 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	St. Agatha Distribution System	97,28 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	St. Agatha Well Supply	100,00 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	St. Agatha/Sararas Well Supply	98,25 %	100,00 %
Wilmot, Canton de	St. Agatha/Swartzentruber Well Supply	98,25 %	100,00 %
Windsor, Ville de	Windsor Water Treatment Plant	97,67 %	100,00 %
Woodstock, Ville de	Woodstock Well Supply	90,66 %	99,83 %
Woolwich, Canton de	Breslau (Elroy Acres) Distribution System	94,66 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Conestogo Golf Distribution System	93,02 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Conestogo Golf Well Supply	100,00 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Conestoga Plains Distribution System	94,23 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Conestoga Plains Well Supply	100,00 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Heidelberg (Woolwich Township) Distribution System	94,66 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Heidelberg Well Supply	100,00 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Maryhill Distribution System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Maryhill Village Heights Distribution System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Maryhill Well Supply	100,00 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	St. Jacobs/Elmira Distribution System	94,93 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	West Montrose Distribution System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	West Montrose Well Supply	100,00 %	100,00 %
Zorra, Canton de	Embro Well Supply	98,21 %	100,00 %
Zorra, Canton de	Lakeside Well Supply	100,00 %	100,00 %
Zorra, Canton de	Thamesford Well Supply	94,44 %	99,79 %
Zorra-Tavistock Est, Canton de	Hickson-King Subdivision Well Supply	100,00 %	100,00 %
Zorra-Tavistock Est, Canton de	Innerkip Well Supply	96,40 %	100,00 %
Zorra-Tavistock Est, Canton de	Tavistock Well Supply	94,43 %	100,00 %

* Les données sur la qualité de l'eau potable ne sont pas disponibles pour trois réseaux qui n'étaient plus officiellement enregistrés. Un réseau a été fusionné au cours de l'exercice précédent et deux réseaux ont cessé leurs activités.

Annexe 2-A-1 : Sommaire des arrêtés émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une inspection

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Atikokan, La corporation du canton d'	Atikokan Water Treatment Plant	Le 10 août 2009	- Fournir tous les renseignements exigés par le ministère de l'Environnement. - Donner des motifs appropriés pour ne pas avoir installé l'équipement à l'emplacement précisé dans le certificat d'autorisation. - Fournir une liste de tous les autres éléments qui s'écartent de la présentation originale faite au ministère de l'Environnement.
Blind River, La corporation de la ville de	Blind River Well Supply	Le 25 juillet 2008	- Effectuer une étude sur la question des concentrations élevées de trihalométhanes (THM) dans le réseau de distribution Blind River et décrire les mesures qui seront prises pour réduire les concentrations de THM. - Recueillir chaque mois au moins un échantillon à certaines extrémités du réseau de distribution.
Burk's Falls, La corporation du village de	Burk's Falls Well Supply	Le 14 novembre 2008	Établir et mettre en œuvre un calendrier d'inspection de l'entretien pour tous les puits associés au système de traitement de l'eau.
Elliot Lake, La corporation de la ville d'	Elliot Lake Water Treatment Plant	Le 23 décembre 2008	- Fournir un plan d'action concernant l'amélioration du processus de désinfection. - Fournir un plan d'action pour mettre à jour le système d'exploitation.
Grand Sudbury, Ville du	Sudbury (Wahnapitei) Water Treatment Plant	Le 12 août 2008	Présenter la conception détaillée définitive et les mises à niveau exigées afin de se conformer au certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement à des fins d'approbation.
Greenstone, La corporation de la municipalité de	Caramat Water Treatment Plant	Le 10 juin 2009	- S'assurer que les quantités maximales d'eau prélevées respectent le permis de prélèvement d'eau. - Fournir un rapport précisant comment la conformité sera atteinte avec la capacité spécifiée pour le débit maximal dans le système de traitement et comment les exigences concernant les THM seront respectées. - Fournir un rapport expliquant en détail comment les capacités de conception seront respectées. - Examiner l'entretien du chlorostat et du turbidimètre et s'assurer de leur exploitation adéquate en tout temps.
Huron-Kinloss, La corporation du canton de	Lucknow Well Supply	Le 28 novembre 2008	Effectuer une étude de l'équipement de surveillance et d'alarme afin de cerner les problèmes liés à l'exploitation.
Kawartha Lakes, La corporation de la ville de	Victoria Place Well Supply	Le 28 août 2008	Élaborer une procédure écrite détaillée qui décrit comment l'alarme de désinfection primaire sera exploitée et entretenue.
Mapleton, La corporation du canton de	Moorefield Well Supply	Le 6 mars 2009	Fournir un plan d'action pour régler tous les problèmes circonscrits avec la surveillance chimique et physique de l'eau qui est exigée.

Annexe 2-A-1 : Sommaire des arrêtés émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une inspection

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Nipigon, La corporation du canton de	Nipigon Water Treatment Plant	Le 17 mars 2009	• Se conformer au certificat d'autorisation et réaliser une évaluation et un examen de la capacité des filtres gravitaires et en présenter les résultats au ministère de l'Environnement. • S'assurer que le processus de filtration respecte le critère de rendement. • S'assurer que l'équipement de traitement de l'eau est exploité d'une manière qui respecte les capacités de conception. • S'assurer que le réseau d'eau potable demeure dans un bon état de fonctionnement. • S'assurer que l'équipement de surveillance continue entraîne le déclenchement immédiat d'une alarme lorsqu'un paramètre est supérieur ou inférieur à la norme programmée. • S'assurer que le réseau d'eau potable est exploité par des personnes qui ont la formation ou l'expertise nécessaire pour exercer leurs fonctions d'exploitant. • Mettre en œuvre un programme pour échantillonner, surveiller et évaluer le risque de présence de créosote dans les réservoirs et enlever la contamination potentielle.
North Bay, La corporation de la ville de	North Bay Water Treatment Plant	22 mai 2008	• Élaborer et mettre en œuvre une procédure afin de garantir que l'autorisation appropriée est obtenue avant de modifier la station de traitement de l'eau de North Bay ou l'une des installations situées dans le réseau de distribution de North Bay.
North Glengarry, La corporation du canton de	Alexandria Water Treatment Plant	Le 5 décembre 2008	• Prévoir un plan d'action pour prendre les mesures correctives nécessaires lors de la réception de résultats d'analyse insatisfaisants. • Engager un expert-conseil qualifié pour préparer et présenter un rapport sur l'évaluation du processus de désinfection au chlore.
North Glengarry, La corporation du canton de	Alexandria Water Treatment Plant	Le 19 janvier 2009	• Engager un expert-conseil qualifié afin de préparer et de présenter une demande de certificat d'autorisation pour les modifications nécessaires du processus.
North Glengarry, La corporation du canton de	Alexandria Water Treatment Plant	Le 10 mars 2009	• Vérifier qu'un expert-conseil qualifié prépare et présente un plan de surveillance. • Une fois que le plan de surveillance est approuvé, le propriétaire doit le mettre en œuvre. • Engager un expert-conseil qualifié pour faire une évaluation de la station de traitement de l'eau Alexandria et présenter un rapport.
North Glengarry, La corporation du canton de	Glen Robertson Well Supply	Le 21 octobre 2008	• S'assurer que le tubage du puits de production est scellé avec un nouveau couvercle de fabrication commerciale à l'épreuve des animaux ravageurs dont l'installation est faite par un technicien en construction de puits possédant un permis.

Annexe 2-A-1 : Sommaire des arrêtés émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une inspection

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
North Shore, La corporation du canton de	Serpent River (The North Shore Township) Water Treatment Plant	Le 7 janvier 2009	- Présenter un rapport détaillant les résultats de l'étude pilote et un plan d'action pour réduire le taux de trihalométhanes dans le réseau de distribution. - Recueillir les échantillons au moins une fois par mois à deux endroits différents situés à la fin du réseau de distribution et en analyser la teneur en trihalométhanes. - Engager un expert-conseil qualifié pour évaluer le processus de traitement primaire.
Schreiber, La corporation du canton de	Schreiber Water Treatment Plant	Le 21 avril 2009	- Présenter un plan écrit comprenant la date prévue pour l'installation de tout l'équipement relié aux mises à niveau exigées. - Exploiter et appliquer les mesures appropriées pour accroître et optimiser les processus de désinfection. - Finaliser les mises à niveau de la station de traitement de l'eau Schreiber et mettre en service la station de traitement de l'eau selon le besoin afin de s'assurer de la conformité avec les exigences en matière de traitement.
Terrace Bay, La corporation du canton de	Terrace Bay Water Treatment Plant	Le 22 octobre 2008	- S'assurer que les échantillonnages et les analyses du chlore résiduel libre sont réalisés avec un équipement de surveillance continue dans le processus de traitement à l'endroit où le temps de contact vient juste de s'achever, ou près d'un tel endroit. - S'assurer que l'équipement de traitement de l'eau est exploité conformément aux exigences du ministère. - Engager un expert-conseil qualifié pour préparer et présenter un rapport sur l'évaluation de l'efficacité des filtres à sables lents et déterminer si une couche biologique active est conservée. - S'assurer que le manuel d'exploitation et d'entretien est suivi conformément aux exigences. - S'assurer que l'équipement de surveillance continue pour la chloration et la turbidité est vérifié et ajusté conformément aux indications du fabricant.

Annexe 2-A-2 : Sommaire des arrêtés émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une intervention lors d'un incident

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Haldimand, La corporation du comté de	Dunnville Water Treatment Plant	Le 22 avril 2009	S'assurer que le système de filtration induite chimiquement utilise les substances chimiques les plus efficaces pour effectuer la désinfection primaire.

Annexe 2-B-1 : Sommaire des arrêtés préventifs émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une inspection

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Huron-Kinloss, La corporation du canton de	Lucknow Well Supply	Le 16 décembre 2008	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude de l'équipement de surveillance et d'alarme.
Laurentian Hills, La corporation de la ville de	Chalk River Water Treatment Plant	Le 16 janvier 2009	- Engager un expert-conseil qualifié pour préparer et présenter un examen des données brutes du débit, du chlore libre de l'eau traitée, de la turbidité en aval du filtre, des réglages d'alarme et des réglages de l'analyseur continu. - Fournir la distribution quotidienne des concentrations du chlore résiduel pour une période de 3 mois.
Prince Edward, La corporation du canton de	Picton Water Treatment Plant	Le 24 novembre 2008	- Engager un ingénieur pour effectuer une étude afin de confirmer le facteur de déflexion du puits d'eau claire. - Divulguer les conclusions de l'étude et inclure des renseignements détaillés concernant la détermination du facteur de déflexion du puits d'eau claire, notamment les renseignements sur le temps de contact et les calculs. - Étudier la programmation du système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) pour calculer, enregistrer et avoir une tendance du temps de contact. - Confirmer que le personnel d'exploitation a été formé en ce qui concerne le concept du temps de contact et des contrôles d'exploitation nécessaires pour atteindre un temps de contact adéquat.

Annexe 2-B-2 : Sommaire des arrêtés préventifs émis aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2008-2009 à la suite d'une intervention lors d'un incident

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Black River-Matheson, La corporation du canton de	Matheson Well Supply	Le 11 août 2008	- S'assurer de remplacer la conduite maîtresse située à l'intersection de la route 11 et de la route 101 selon la demande et les schémas. - Après l'achèvement du remplacement et de la réparation de la conduite maîtresse, s'assurer de présenter un exemplaire de tous les résultats d'échantillonnages microbiologiques.
Grand Sudbury, Ville du	Levack (Sudbury) Distribution System	Le 6 novembre 2008	- La Ville du Grand Sudbury doit se débrancher du puits Levack qui appartient à Vale INCO qui en est également l'exploitant, et établir un approvisionnement de rechange en eau potable pour les utilisateurs du réseau de distribution Levack actuel. - S'assurer que tous les permis ou autorisations exigés aux termes de la <i>Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable</i> sont obtenus avant la mise en place d'un approvisionnement de rechange.
Stormont Sud, La corporation du canton de	Newington Well Supply	Le 16 octobre 2008	- Présenter un plan écrit qui circonscrit les mesures qui seront mises en œuvre pour régler la contamination éventuelle aux hydrocarbures du réseau. - Échantillonner le puits d'eau brute mensuellement pendant une période de 6 mois afin de mesurer les concentrations d'hydrocarbures pétroliers et les composés organiques volatils. - Présenter tous les résultats des échantillonnages dès leur réception.

Annexe 2-C-1 : Sommaire des arrêtés émis aux laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable en 2008-2009

Municipalité	Nom du laboratoire	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Windsor, Ville de	Caduceon Entreprises Inc.	Le 12 septembre 2008	- Cesser les analyses microbiologiques d'échantillons d'eau potable de l'Ontario au laboratoire de Windsor de Caduceon Laboratories pendant l'examen du permis de ce dernier. - Réaliser une analyse des causes fondamentales concernant le rapport sur les échantillons afin de déterminer comment les fioles qui n'ont pas été reçues ont été consignées dans le Système de gestion de l'information des laboratoires et qu'un rapport a été préparé et envoyé au client.
London, Ville de	ETL Chemspec Analytical Ltd.	Le 19 juin 2008	- Réaliser une analyse des causes fondamentales de la divulgation tardive des résultats d'analyses correspondant à des dépassements microbiologiques. - Modifier les procédures afin de s'assurer que tous les échantillons d'eau potable sont facilement identifiables pour les analystes.

Annexe 2-C-2 : Sommaire des arrêtés émis aux laboratoires non autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable en 2008-2009

Municipalité	Nom du laboratoire	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Mississauga, Ville de	Canadian Food Safety Institute	Le 13 janvier 2009	Se conformer à la demande officielle de documentation.

Annexe 3 : Sommaire des condamnations prononcées contre des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux — du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau	Résumé de l'infraction	Date de l'accusation	Date de la condamnation	Amende
Waterloo, La municipalité régionale de	Cambridge Well Supply	Omission de respecter les conditions d'un arrêté d'agent provincial.	Le 24 juillet 2007	Le 6 janvier 2009	10 000,00 \$
Timmins, La corporation de la ville de	Timmins (Mattagami) Water Treatment Plant, Timmins (canton de Shaw) Well Supply, (ce réseau a été déclassé depuis)	Omission de recueillir et d'analyser les échantillons du réseau d'eau potable.	Le 28 juillet 2008	Le 29 janvier 2009	32 000,00 \$
Total					42 000 \$

De plus, une personne a été condamnée en 2008-2009 et a reçu des condamnations avec sursis relativement à des infractions concernant l'eau potable dans un réseau d'eau potable municipal. L'exploitant a été condamné à la suite d'infractions aux termes de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* pour avoir omis d'exploiter adéquatement l'équipement de traitement de l'eau, omis de conserver des registres des résultats d'analyse des échantillons du réseau d'eau potable et omis de faire fonctionner l'équipement adéquatement.

Pour de plus amples renseignements :

Direction des programmes liés
à l'eau potable
Ministère de l'Environnement de l'Ontario
2, avenue St. Clair O., 19^e étage
Toronto (Ontario) M4V 1L5

drinking.water@ontario.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

ISSN 1718-5645 (En ligne)
PIBS# 7372f

Protéger notre environnement.

